

Politique culturelle de la Ville de Lausanne

Réponses aux :

Motion de M. Grégoire Junod intitulée « *Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne* »

Motion de M. Gilles Meystre intitulée « *Pour un PALM culturel* »

Motion de M. Gilles Meystre intitulée « *Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat* »

Postulat de Mme Claire Attinger intitulé « *La fête de l'art contemporain à Lausanne* »

Postulat de Mme Françoise Longchamp intitulé « *Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé* »

Postulat de Mme Evelyne Knecht intitulé « *Un Capitole pour une capitale* »

Postulat de Mme Evelyne Knecht intitulé « *Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées* »

Postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé « *Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans* »

Postulat de Mme Myriam Tétaz intitulé « *Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine* »

Postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « *Bas les masques, la culture est en danger !* »

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « *Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois* »

Interpellation de Mme Françoise Longchamp intitulée « *Théâtre de Vidy : 50 ans et plus* »

Interpellation de M. Yves Adam et consorts intitulée « *Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l'entrée en vigueur de la LEM ?* »

Pétition du POP – Jeunesses popistes « *Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix !* »

Rapport-préavis N° 2015/1

Lausanne, le 8 janvier 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis présente les lignes directrices de la politique culturelle pour la période 2015-2019, de manière à informer votre Conseil des enjeux principaux de la vie culturelle

lausannoise pour les années à venir, ainsi que des objectifs de la Municipalité dans les différents domaines artistiques.

Ce document établit également un bilan de la politique menée ces cinq dernières années au regard des objectifs présentés dans le rapport-préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », adopté par le Conseil communal le 24 février 2009¹. De manière à présenter à votre Conseil la vision la plus exhaustive possible des réalisations effectuées depuis 2009 dans les différents domaines, un bilan pour chaque discipline est effectué, en complément d'un bilan général.

Outre les objectifs présentés dans les différents chapitres du présent rapport-préavis, la Municipalité souhaite poser, dans le cadre de son action future, un certain nombre de priorités parmi lesquelles figurent en particulier :

- la rénovation du Musée historique de Lausanne (MHL) et l'ouverture d'une nouvelle exposition permanente ;
- la création, sous l'égide de la Cinémathèque Suisse, d'une Maison du cinéma au cinéma Capitole ;
- la rénovation et la mise aux normes du Théâtre de Vidy-Lausanne, en lien avec le projet artistique de la nouvelle direction du théâtre ;
- la résolution de la problématique liée à la conservation et au stockage du patrimoine culturel lausannois (musées communaux, Fonds des arts plastiques, institutions culturelles subventionnées) ;
- la meilleure exploitation de la salle Métropole et du théâtre de Beaulieu ;
- l'élargissement du rayonnement, local et international, de l'institution unique au monde qu'est la Collection de l'Art Brut (CAB) ;
- le projet de Pôle muséal sur le site de l'ancienne halle aux locomotives à la gare CFF, en collaboration avec l'Etat de Vaud ;
- le projet de future Maison du livre et du patrimoine au Flon et la mise en place de la nouvelle politique du livre et de la lecture adopté par le Conseil communal (préavis N° 2014/18).

Ce rapport-préavis répond également aux différents postulats, pétitions, motions et interpellations indiqués en titre. Il propose en particulier, dans le cadre de la réponse au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne », une modification du règlement du Fonds des arts plastiques (FAP).

Ce rapport-préavis est avant tout un document prospectif visant à informer votre Conseil des grands axes généraux qui guideront l'action de la Municipalité dans le domaine culturel ces prochaines années. La mise en œuvre de ces objectifs appellera donc un certain nombre de mesures dont le financement devra être discuté à l'occasion de l'élaboration des prochains budgets ou dans le cadre de préavis spécifiques, en fonction également des décisions relatives au prochain programme de législature 2016-2021.

Quelques mesures concrètes, entraînant des conséquences financières chiffrées, sont néanmoins déjà proposées dans ce document. Les montants effectivement sollicités par le biais de ce rapport-préavis font l'objet du chapitre 10 du présent document.

2. Préambule

La vie artistique et culturelle lausannoise a poursuivi, depuis l'adoption du précédent rapport-préavis de politique culturelle, une dynamique des plus réjouissantes, comme en témoigne la réalisation de nombreux projets. Cette période a également été marquée par l'arrivée à la direction d'importantes institutions culturelles d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes poursuivant les efforts de leurs prédécesseurs afin d'affirmer une qualité artistique désormais reconnue jusqu'au delà de nos frontières, et privilégiant les collaborations entre les différents lieux et manifestations.

Outre la politique muséale, ce rapport-préavis traite de l'ensemble des disciplines artistiques soutenues par la Ville : arts de la scène, art lyrique et musical classique, musiques actuelles, jazz et

¹ BCC 2009, rapport-préavis N° 2008/26 du 21 février 2008, « Politique culturelle de la Ville de Lausanne, réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, réponse au postulat de M. Grégoire Junod « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma » », pp.172-215.

musiques du monde, cinéma. Les arts plastiques et visuels, ainsi que le Fonds des arts plastiques, font l'objet d'un chapitre particulièrement détaillé, ces domaines n'ayant pas été spécifiquement traités dans le cadre du précédent rapport-préavis de politique culturelle². Compte tenu du dynamisme de la scène lausannoise, des changements importants intervenus dans ce domaine ces dernières années et de la forte implication de la Municipalité dans le projet majeur pour notre ville que constitue la construction du Pôle muséal, il apparaît en effet cohérent de donner une place importante aux arts plastiques et visuels dans la politique culturelle municipale de ces prochaines années. Le présent rapport-préavis traite enfin de la formation musicale non professionnelle, suite à l'entrée en vigueur, en 2012, de la loi cantonale sur les écoles de musique (LEM) et de ses implications importantes pour l'organisation des écoles de musiques lausannoises. La politique de soutien au livre et à la littérature n'est, par contre, pas prise en compte dans le présent rapport-préavis, la question ayant été traitée dans le cadre du préavis N° 2014/18 « Pour une politique publique du livre et de la lecture »³, et récemment adopté par votre Conseil.

² Rappelons que le postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » avait été déposé parallèlement à la rédaction du rapport-préavis N° 2008/26 du 21 février 2008.

³ BCC à paraître, Rapport-préavis N° 2014/18 du 10 avril 2014, « Pour une politique publique du livre et de la lecture, réponse au postulat de Mme Caroline Alvarez « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » ».

3. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Préambule	2
3. Table des matières	4
4. Eléments conceptuels et institutionnels	7
4.1 Définitions	7
4.2 Politiques culturelles	8
4.2.1 Considérations générales	8
4.2.2 Les politiques culturelles en Suisse	9
4.3 Bilan financier	9
4.3.1 Tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement (2006 à 2015) dédiées à la culture	9
4.3.2 Tableau relatif aux objets d'investissement votés durant la période 2006 à 2014	10
5. Bilan général de la période 2009-2014	11
5.1 Eléments principaux	11
5.2 Lignes directrices de la politique culturelle	12
5.3 Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant l'aide à la création artistique professionnelle et le soutien aux projets faisant preuve d'originalité	12
5.3.1 Bilan 2009-2014	12
5.3.2 Objectif 2015-2019	12
5.3.3 Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité	13
5.4 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation du jeune public à la culture	14
5.4.1 Soutien aux manifestations destinées à un large public	14
5.4.1.1 Bilan 2009-2014	14
5.4.1.2 Objectifs 2015-2019	14
5.4.1.3 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Accès à la culture pour un événement fédérateur lausannois ». Réponse de la Municipalité	15
5.4.2 Une offre abordable pour le plus grand nombre	16
5.4.2.1 Bilan 2009-2014	16
5.4.2.2 Objectif 2015-2019	16
5.4.2.3 Postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans ». Réponse de la Municipalité	17
5.4.3 Une initiation du jeune public à la culture	18
5.4.3.1 Bilan 2009-2014	18
5.4.3.2 Objectifs 2015-2019	19
5.5 Affirmer la culture comme essentielle au développement économique de la Ville et à son rayonnement par la diffusion du travail des artistes lausannois et le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain	19
5.5.1 Bilan 2009-2014	19
5.5.2 Objectifs 2015-2019	20
5.5.3 Postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». Réponse de la Municipalité	20

6.	Lausanne, ville-centre de l'agglomération	20
6.1	Motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Réponse de la Municipalité	21
6.2	Motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité	21
7.	Objectifs par domaine artistique pour les années 2015-2019	22
7.1	Projets d'investissements culturels	22
7.2	Musées	23
7.2.1	Collection de l'Art Brut (CAB)	24
7.2.1.1	Objectifs pour les années à venir	25
7.2.2	Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)	26
7.2.2.1	Objectifs pour les années à venir	26
7.2.2.2	Projet de Pôle muséal et avenir de la maison Gaudard	27
7.2.3	Musée romain de Lausanne-Vidy	27
7.2.3.1	Objectifs pour les années à venir	27
7.2.4	Musée historique de Lausanne (MHL)	28
7.2.4.1	Objectifs pour les années à venir	28
7.3	Arts de la scène	28
7.3.1	Bilan 2009-2014	29
7.3.2	Objectifs 2015-2019	30
7.3.3	Postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». Réponse de la Municipalité	31
7.3.4	Postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ! ». Réponse de la Municipalité	32
7.3.5	Interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». Réponse de la Municipalité	34
7.4	Musiques actuelles / Jazz / Musiques du monde	34
7.4.1	Bilan 2009-2014	35
7.4.2	Objectifs pour les années 2015-2019	35
7.5	Art lyrique et musical	36
7.5.1	Bilan 2009-2014	36
7.5.2	Objectifs pour les années 2015-2019	37
7.5.3	Postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Réponse de la Municipalité	37
7.6	Formation musicale non professionnelle	38
7.6.1	Rappel du nouveau cadre légal : entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM)	39
7.6.2	Bilan 2009-2014	39
7.6.3	Constat et perspectives	40
7.6.4	Objectifs 2015-2019	40
7.6.5	Interpellation de M. Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ». Réponse de la Municipalité	42
7.7	Cinéma	43
7.7.1	Bilan 2009-2014	43
7.7.2	Objectifs pour les années 2015-2019	44
7.7.3	Postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale ». Réponse de la Municipalité	44
7.7.4	Pétition du POP - Jeunesses popistes au Conseil communal « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! Réponse de la Municipalité	45
7.8	Arts plastiques et visuels	45
7.8.1	Situation actuelle des arts plastiques et visuels à Lausanne	46
7.8.1.1	Définition et champs d'application	46
7.8.1.2	Bref rappel historique	46

7.8.1.3	Une scène artistique dynamique et reconnue	47
7.8.1.4	Lieux d'art indépendants et galeries d'art	47
7.8.1.5	Le succès des manifestations grand public	48
7.8.2	Le Fonds des arts plastiques (FAP) et le pourcent culturel	48
7.8.2.1	Historique	48
7.8.2.2	Règlement et financement	48
7.8.2.3	Commission du Fonds des arts plastiques	49
7.8.2.4	Bénéficiaires et soutiens accordés	49
7.8.2.5	Les collections du Fonds des arts plastiques	49
7.8.3	Objectifs 2015-2019	50
7.8.3.1	Renforcer le soutien aux projets artistiques	50
7.8.3.2	Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux lieux d'art indépendants	50
7.8.3.3	Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux manifestations grand public	50
7.8.3.4	Augmenter le nombre d'ateliers à bas loyer mis à disposition des artistes lausannois	51
7.8.3.5	Augmenter les possibilités de résidence à l'étranger	51
7.8.3.6	Promouvoir la scène artistique locale, soutenir la diffusion du travail des artistes lausannois et en favoriser le rayonnement	51
7.8.3.7	Conserver, étudier et mettre en valeur les collections du Fonds des arts plastiques	52
7.8.4	Postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Réponse de la Municipalité	52
7.8.5	Modification du règlement du Fonds des arts plastiques	53
8.	Bâtiments dévolus aux activités culturelles	59
8.1	Avenir de la salle Métropole et du théâtre de Beaulieu	59
8.1.1	La salle Métropole	59
8.1.2	Le théâtre de Beaulieu	60
9.	Développement de nouveaux outils de gestion	60
10.	Aspects financiers	62
10.1	Fonds des arts plastiques et arts visuels	62
10.2	Autres domaines artistiques	62
11.	Conclusions	63

4. Eléments conceptuels et institutionnels

4.1 Définitions

Les termes « culture » et « culturel » sont sujets à des définitions variables et parfois contradictoires, qui ne facilitent pas toujours la compréhension et le débat. Dans l'histoire de l'ethnologie, le terme a été introduit puis utilisé pour caractériser ce qui « lie » les membres d'une communauté (à tous les sens du terme, impliquant à la fois l'intégration sociale réussie et le cloisonnement des êtres humains dans les catégories de leur communauté). Encore cette définition a-t-elle été l'objet d'innombrables débats. Les formulations héritées du 19^e siècle étaient relativement statiques (ainsi de celle considérée comme fondatrice, datant de 1871 et due à Tylor : « La culture, ou civilisation, prise dans son sens ethnologique le plus étendu, est ce tout complexe qui comprend les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »). Elles ont été remplacées par des réflexions qui permettaient mieux de distinguer les éléments cognitifs et pratiques de la culture, ainsi que de thématiser la perspective de l'observateur, qui peut retenir ou non des éléments comme culturellement pertinents en fonction de la perspective qu'il choisit. Lévi-Strauss écrivait en 1958 : « Nous appelons culture tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs. Si on cherche à déterminer des écarts significatifs entre l'Amérique du nord et l'Europe, on les traitera comme des cultures différentes; mais, à supposer que l'intérêt se porte sur des écarts significatifs entre – disons – Paris et Marseille, ces deux ensembles urbains pourront être provisoirement constitués comme deux unités culturelles. [...] Une même collection d'individus, pourvu qu'elle soit objectivement donnée dans le temps et dans l'espace, relève simultanément de plusieurs systèmes de culture : universel, continental, national, provincial, local, etc. ; et familial, professionnel, confessionnel, politique, etc. ».

Les clarifications théoriques n'empêchent toutefois pas que demeurent, dans l'histoire de la langue et des idées, les « strates » anciennes de débats scientifiques ou de controverses publiques. Ainsi, le terme « culture » continue-t-il à désigner des ensembles hétérogènes : non seulement ce qui caractérise une société en tant que « communauté », ce qui constitue aux yeux de ses membres « l'évidence même », mais aussi à désigner des collectifs spécifiques, qui présenteraient des traits culturels distincts de ceux de l'ensemble. Bien plus : le terme se réfère aussi à un patrimoine choisi, à des œuvres particulières, bien connues des gens cultivés et ignorées des incultes.

L'histoire des mots montre en effet que le terme culture a été longtemps en concurrence avec celui de « civilisation », et que cet antagonisme complémentaire est porteur d'un autre répertoire de significations : la culture ou la civilisation ont été utilisées pour désigner ce qui « distingue » des sociétés ou des collectivités les unes des autres, avec une forte connotation évolutionniste héritée des Lumières. Des peuples ont été considérés comme « plus civilisés » que d'autres, parce que présentant un degré de développement technologique ou spirituel « plus avancés ». Cet évolutionnisme « ethnocentrique » a également déteint sur les relations au sein des sociétés complexes, pour couvrir ce que certains n'hésiteront pas à qualifier comme du mépris de classe : les catégories sociales privilégiées ont tendu à s'arroger la culture et la civilisation, au détriment des classes populaires, considérées comme vulgaires voire barbares.

Lorsque les collectivités publiques formulent une politique culturelle, elles se doivent d'opérationnaliser leur définition de la culture. A l'exemple de l'UNESCO, elles s'efforcent alors de créer un lien entre les définitions englobantes et les définitions spécifiantes de la culture : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les traditions et les croyances. » (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982).

Les approches pragmatiques de la culture, se basant sur le principe cardinal de la liberté de création, se réfèrent à des activités, dignes d'être soutenues. La loi fédérale sur l'encouragement à la culture dispose, en son article 1, que : « La présente loi règle l'encouragement fédéral de la culture dans les domaines suivants :

- a) sauvegarde du patrimoine culturel ;
- b) création artistique ;
- c) médiations artistique et culturelle ;
- d) échanges entre les communautés culturelles et linguistiques de Suisse ;
- e) échanges avec l'étranger ».

Pour sa part, la loi vaudoise définit les missions de la collectivité publique en définissant son but et son champ d'application de la manière suivante :

- Art. 1 But

« La présente loi a pour but d'encourager et de soutenir la vie culturelle et la création artistique dans leur diversité, en tant qu'activités essentielles, signifiantes et prospectives, d'une société démocratiquement organisée et socialement développée, et en tant qu'expressions d'un héritage collectif de la communauté.

Elle vise aussi à favoriser l'accès et la participation à la culture.

- Art. 2 Champ d'application

La présente loi s'applique notamment aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires. »

C'est dans ce contexte caractérisé fondamentalement par le respect de la liberté des créateurs que la Municipalité met en œuvre son action dans le domaine de la culture : elle est attentive aux arts, aux moyens d'expression et à leurs hybridations contemporaines, ainsi qu'aux efforts tendant à rendre accessibles ces concrétisations de la liberté de création.

4.2 Politiques culturelles

4.2.1 Considérations générales

Les politiques culturelles ont hérité de ces définitions hétérogènes de la culture. « Invention française » (du moins selon les analystes français), les politiques culturelles ont certes été définies initialement comme la recherche des meilleurs moyens pour que le « peuple » ou la « nation » accède aux « grandes œuvres de l'humanité ». Mais les débats sur l'extension de la notion de culture et sur l'élitisme de cette vision « à la Malraux » ont bien vite débouché sur des définitions concurrentes, qui, une fois encore, illustrent le fait que ce domaine d'activité de l'Etat se présente comme « à la fois étroit, résiduel et coextensif à la vie sociale tout entière ». Le succès récent de la « médiation culturelle » est dû sans doute au fait que la notion tente de concilier ces objectifs contradictoires : objectif patrimonial de la préservation et de la transmission de la culture à des ensembles sociaux culturellement démunis (ou moins munis que d'autres) ; objectif pédagogique et communicationnel lié à la reconnaissance du fait que ces ensembles de gens peu cultivés sont néanmoins caractérisés par une identité sociale et culturelle qui interdit qu'on les traite comme des barbares. Ainsi, une politique culturelle se doit-elle de considérer à la fois le répertoire des œuvres mises au Panthéon et qui doivent devenir accessibles à tous, les destinataires de cette action de mise à disposition, ainsi que l'évolution de ce patrimoine et la création contemporaine, portée par des artistes qui, eux aussi, doivent être l'objet d'une attention spécifique.

Le résultat de cette mission multiple des politiques culturelles est qu'elles sont nécessairement « agrégatives » : elles font sans cesse entrer dans la sphère de leur soutien possible de nouveaux modes d'expression et de nouvelles créations. En revanche, peu de choses sont considérées comme devant « sortir » des domaines d'action des politiques culturelles. Celles-ci sont donc confrontées à un patrimoine inévitablement grandissant (par exemple, les collections des musées et le rapport de plus en plus déséquilibré entre ce qui est possédé et ce qui est montré par les institutions muséales).

De plus, avec l'évolution de l'expression artistique qui, depuis le début du 20^e siècle joue avec « le code des codes » et est donc souvent considérée comme hermétique, la mission des politiques culturelles ne peut que s'étendre : les œuvres contemporaines sont presque inévitablement considérées comme « plus difficiles d'accès » que celles héritées du patrimoine, auxquelles l'institution scolaire a, peu ou prou, donné une patine de familiarité. Au vu de cette évolution des modes d'expression contemporain, on pourrait dire que les politiques culturelles affrontent un travail de Sisyphe : une de leurs missions est de s'assurer que les publics puissent s'approcher de modes d'expression dont la dynamique interne a pour composante une mise à distance de toutes les évidences.

4.2.2 Les politiques culturelles en Suisse

Ce qui, en Suisse, vient encore complexifier ce tableau, c'est que notre pays, loin d'hériter d'une histoire centralisée comme la France, conjugue des niveaux institutionnels qui ont pour résultat que les politiques culturelles, outre le fait d'être intrinsèquement contradictoires, devraient de surcroît être coordonnées entre les niveaux institutionnels que sont la Confédération, les cantons et les communes – et singulièrement les villes. Ce sont donc plusieurs types de collectivités qui doivent se partager et se répartir les tâches qui permettent d'inscrire la culture dans la démocratie : favoriser l'accès aux œuvres et aux pratiques culturelles, assurer la pérennité de la création artistique en reconnaissant la liberté d'expression des créateurs, garantir aux citoyennes et aux citoyens la liberté d'un choix éclairé de leurs pratiques culturelles.

L'histoire de ces dernières décennies en Suisse montre que cette répartition n'a pas toujours été aisée. Toutefois, le Conseil fédéral vient de transmettre aux Chambres un nouveau message sur la politique culturelle intitulé « Message culture 2016-2020 ». Ce document, très consistant, témoigne d'un nouveau dynamisme de l'office compétent, et doit être salué à ce titre. Il propose une nouvelle vue de la mission subsidiaire de la Confédération. Rappelons, en effet, que l'article 69 de la Constitution fédérale dispose, en son premier alinéa, que « la culture est du ressort des cantons ». Le message rappelle toutefois une évidence bien connue des spécialistes : le financement de la culture émane principalement des communes, et singulièrement des grandes villes : « En Suisse, le financement des projets culturels et des institutions est assuré de manière prépondérante par les pouvoirs publics. L'Office fédéral de la statistique publie régulièrement des données sur le financement étatique de la culture. Pour l'année de référence 2011, les dépenses culturelles des pouvoirs publics ont atteint un total de CHF 2.59 milliards. Les communes sont les bailleurs de fonds les plus importants, pourvoyant plus de la moitié des fonds destinés à la culture (51%, soit CHF 1.33 milliard). Les dépenses cantonales en faveur de la culture correspondent à 38% du total (CHF 997 millions). La Confédération participe à raison de 10% environ (CHF 267 millions) au financement public de la culture en Suisse. »

La Municipalité salue le fait que, selon ce message, le Conseil fédéral se fixe « pour objectif d'intensifier la collaboration en matière de politique culturelle entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes et de continuer à développer les éléments déjà existants de la « politique culturelle nationale » ». En effet, la mise en œuvre de la subsidiarité a longtemps fonctionné comme une manière de se renvoyer la balle. Selon l'expression d'un critique agacé en 1988, « le principe fondamental de la politique culturelle suisse, c'est de ne pas avoir de politique. L'esprit d'initiative venant d'en haut est considéré comme condamnable outrecuidance. Il n'appartient pas à l'Etat d'orienter la culture, c'est à la culture de s'orienter elle-même et d'essayer de subsister en arrachant son oxygène un peu à la Confédération, un peu aux cantons, un peu aux villes et un peu aux privés. Aide-toi d'abord, et l'Etat t'aidera peut-être. C'est le principe sacré de la subsidiarité. » Il est très heureux que l'Office fédéral de la culture propose de tourner cette page. Il l'est aussi que le message fasse une large part à la notion de médiation culturelle, que l'on retrouvera également ci-dessous dans les axes importants de l'action que la Municipalité propose à votre Conseil.

La Municipalité relève enfin la toute récente acceptation par le Grand Conseil de la loi vaudoise sur la vie culturelle et la création artistique. Cette loi pose les grands principes de l'intervention de l'Etat dans le domaine culturel. La Municipalité salue, dans cette nouvelle loi, la complémentarité et la convergence souhaitée entre l'action du Canton et des communes, ainsi que la reconnaissance du rôle particulier assumé, dans le domaine culturel, par les villes-centres – au nombre desquelles la capitale joue un rôle tout particulièrement important.

4.3 Bilan financier

Cette section présente un bilan des dépenses consenties par la Ville de Lausanne en termes de budget de fonctionnement et d'investissement durant la dernière et l'actuelle législature (2006-2015).

4.3.1 Tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement (2006 à 2015) dédiées à la culture

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du budget de fonctionnement du Service de la culture (CULT) et du Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) depuis l'année 2006.

CHF en mios	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	B2014	B2015	Moyenne 2006-2011	Moyenne 2011-2015
Charges	57.5	60.8	61.2	60.9	63.2	64.6	67.2	69.1	69.4	70.2	2.36%	2.10%
Revenus	-1.1	-1.0	-1.0	-1.3	-1.2	-1.1	-1.5	-1.5	-0.8	-0.8	1.22%	-8.79%
Net	56.4	59.8	60.1	59.7	62.0	63.5	65.7	67.5	68.6	69.4	2.39%	2.26%

L'évolution des charges nettes entre 2006 et 2015 s'élève à CHF 13 millions avec une évolution moyenne annuelle de l'ordre de 2.3%. En scindant l'évolution des charges de fonctionnement allouées à la culture entre l'actuelle législature (2011-2016) et l'ancienne (2006-2011), l'évolution est presque identique. En effet, sur la période 2006-2011, l'évolution s'élève à CHF 7 millions avec une évolution moyenne annuelle de 2.4%. Quant à l'actuelle législature non achevée, l'évolution s'élève à CHF 6 millions avec une évolution moyenne annuelle de 2.3%.

En se focalisant sur le budget net 2015 en faveur de la culture (CHF 69.4 millions), vous trouverez ci-dessous le détail des montants alloués par thématique :

BUDGET NET 2015 : Détail CULT en mios de CHF	
Musique	17'865'900
Ecoles de musique	5'755'800
Théâtre	14'077'900
Danse	6'063'100
Musées (y compris la Fondation de l'Hermitage)	10'285'400
Cinéma	1'227'000
Divers (soutiens culturels)	1'838'900
Autres (admin & frais communs)	2'783'100
Total Service de la culture	59'897'100
BUDGET NET 2015 : Détail BAVL en mios de CHF	
Total Bibliothèque municipale	7'965'900
Total Archives de la Ville	1'574'300
Total Service des bibliothèques et archives de la Ville	9'540'200
Total BUDGET NET 2015 CULT & BAVL	69'437'300

Afin de situer le montant dédié par la Ville de Lausanne à la culture, une analyse de Statistiques Vaud a permis de constater que Lausanne octroie 3.91% de son budget total à la « culture et les loisirs » ce qui représente CHF 597.-/habitant. Ce montant par habitant est supérieur aux dépenses consenties par l'Etat de Vaud et à l'ensemble des autres communes du Canton (sans Lausanne) qui octroient respectivement CHF 162.-/habitant et CHF 113.-/habitant en moyenne. Ainsi, il est aisé de remarquer que la Ville de Lausanne assume son rôle de pôle culturel fort du canton.

4.3.2. Tableau relatif aux objets d'investissements votés durant la période 2006 à 2014

Pour information, sur la base des objets votés par le Conseil communal dans le cadre des plans d'investissement 2006 à 2015, des investissements de l'ordre de CHF 54.1 millions ont été alloués à la culture.

Objets votés	Préavis	CHF en mios
Opéra de Lausanne - Théâtre 12 - Rénovation et extension.	2007/58	31'700'000
Genève 57 (Théâtre de l'Arsenic) - Sécurisation et mise en conformité	2009/12	11'900'000
Musée romain de Lausanne - Vidy - Extension du bâtiment	2010/16	2'674'000
NMCBA - Nouveau Musée cantonal des beaux-arts (site des halles CFF)	2011/46	5'000'000
Musée historique - Rénovation - Crédit d'étude	2011/61	1'300'000
Constructions coordonnées du pont et d'un bâtiment pour BAVL - Compte d'attente		350'000
Sallaz 53/55 - Achat du mobilier de la bibliothèque	2012/28	161'000
Remplacement du système de gestion de l'informatique de bibliothèques de la Ville	2013/52	875'000
Maison du livre & du patrimoine - Déménagement - Compte d'attente		100'000
Total objets votés entre 2006 et 2014		54'060'000

Par ailleurs, le montant ci-dessus ne prend pas en considération la cession du terrain, d'une valeur de CHF 33.4 millions au canton de Vaud en vue de la réalisation du nouveau MCBA et du Pôle muséal par le biais de droits distincts et permanents de superficie qui fera l'objet d'un préavis en 2015.

5. Bilan général de la période 2009-2014

5.1 Eléments principaux

Cinq ans après l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis de politique culturelle N° 2008/26⁴, le premier rédigé depuis vingt ans, il apparaît opportun de présenter un bref bilan général de la période écoulée qui a été particulièrement riche en changements et en réalisations d'importance. Les années 2009 à 2014 ont notamment été marquées par :

- différentes successions à la tête de nombreuses institutions (Théâtre de Vidy-Lausanne, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Sinfonietta de Lausanne, Théâtre Boulimie, Collection de l'Art Brut, Fondation de l'Hermitage, Théâtre Kléber-Méleau, Musée de l'Elysée, Cinémathèque suisse) ;
- la réalisation de travaux d'envergure : rénovation complète du Théâtre Arsenic, rénovation de la cage de scène et agrandissement permettant la réouverture, après cinq ans de fermeture, de l'Opéra de Lausanne (Opéra), extension du Musée romain de Lausanne-Vidy. Par ailleurs, de nouveaux chantiers sont en préparation dont celui touchant à la rénovation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne pour lequel votre Conseil a adopté le 8 mai 2102 un crédit d'étude⁵ ;
- la réouverture, après deux ans de travaux, du Musée Olympique présentant une scénographie entièrement renouvelée ;
- la mise en place de nouveaux outils contractuels destinés à renforcer le soutien à la fois à la création artistique mais également aux institutions culturelles, telle la bourse de compagnonnage théâtral ou le développement de conventions de soutien dans les différentes disciplines artistiques ;
- le renforcement, grâce au plan financier d'augmentation des subventions présenté en annexe du rapport-préavis N° 2008/26, du soutien au fonctionnement de plusieurs institutions et manifestations culturelles, permettant, dans un contexte économique tendu, de maintenir à la fois des prestations de qualité et des emplois ;
- le développement de collaborations, autour de projets concrets, avec d'autres collectivités publiques (communes, cantons et Confédération) ;
- le développement, enfin, du projet culturel et urbanistique d'exception qu'est le Pôle muséal sur le site de la halle CFF aux locomotives à la gare de Lausanne et auquel la Ville a contribué, notamment par la mise à disposition d'un terrain d'une valeur de CHF 35'000'000.-, ainsi que par

⁴ Voir supra note 1.

⁵ BCC 2012, préavis N° 2011/61 du 14 décembre 2011, « Musée historique de Lausanne - Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment - Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente) », pp. 685-693.

l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 5'000'000.-, décidé par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2011/46 adopté le 31 janvier 2012⁶ ;

- le lancement du projet de future Maison du livre et du patrimoine.

5.2 Lignes directrices de la politique culturelle

Tout en veillant à suivre et à s'adapter à la constante évolution d'un milieu particulièrement dynamique, la Municipalité entend continuer d'adosser son action dans le domaine culturel autour des trois grandes lignes directrices définies à l'occasion du précédent rapport-préavis et qu'elle réaffirme aujourd'hui. Pour mémoire, ces grands axes sont les suivants :

- soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant :
 - l'aide à la création artistique professionnelle ;
 - le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.
- favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par :
 - un soutien aux manifestations destinées à un large public ;
 - une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;
 - une initiation du jeune public à la culture.
- affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement par :
 - la diffusion du travail des artistes lausannois ;
 - le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.

Autour de chacun de ces axes, la Municipalité a identifié un certain nombre d'objectifs prioritaires pour les prochaines années, présentés par domaine artistique au chapitre 7 du présent rapport-préavis.

5.3 Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant l'aide à la création artistique professionnelle et le soutien aux projets faisant preuve d'originalité

5.3.1 Bilan 2009-2014

Au cours de la période 2009-2014, ces principes ont été systématiquement mis en œuvre dans l'attribution des soutiens en veillant également, dans le cadre d'une politique de choix revendiquée, à privilégier les projets d'artistes professionnels. La même démarche a également prévalu dans la mise en œuvre des autres outils, contrats de confiance ou conventions de soutien.

La Municipalité entend réaffirmer pour les années à venir sa position, à savoir une politique de choix clairs et cohérents qui, dans un environnement culturel dense, ne pourra pas satisfaire l'ensemble des porteurs de projet. Elle continuera donc de s'appuyer sur les mêmes principes dans le but de soutenir au mieux les projets des artistes vivant et travaillant à Lausanne. Elle veillera de la même manière à ce que les nouveaux projets soutenus s'inscrivent, notamment dans le domaine des manifestations, en complémentarité et en cohérence avec les projets déjà existants et soutenus.

5.3.2 Objectif 2015-2019

De manière générale, la Municipalité souhaite ces prochaines années :

- poursuivre la mise en œuvre d'outils contractuels (conventions, contrats de confiance, etc.) offrant aux porteurs de projets culturels confirmés un soutien à moyen terme. La réponse à la motion de M. Gilles Meystre permet de renseigner votre Conseil à la fois sur les conventions en cours et sur les intentions de la Municipalité en la matière.

⁶ BCC 2012, préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011, « Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal - Convention sur l'échange foncier - Octroi d'une subvention d'investissement », pp. 165-203.

5.3.3 Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ».

Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

La motion demande à la Municipalité d'instituer des conventions de subventionnement avec les acteurs culturels régulièrement soutenus, en tirant profit des expériences menées dans d'autres villes. Cette volonté de formaliser les relations entre la Ville et ses acteurs culturels, en clarifiant les attentes et engagements de chacun, rejoint la volonté de la Municipalité, déjà exprimée, s'agissant de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et de l'Opéra de Lausanne, dans le rapport-préavis N° 2008/26.

Réponse de la Municipalité

La mise en place de conventions entre collectivités publiques et manifestations ou institutions à caractère culturel est aujourd'hui une pratique largement répandue en tant qu'outil de politique culturelle. Ces conventions permettent en effet d'affirmer le soutien d'une collectivité publique à un projet culturel sur le moyen ou le long terme, de rappeler le cadre de la politique dans lequel ce soutien s'inscrit et de préciser les engagements attendus de chacune des parties. Elles permettent en outre de donner une assise et une visibilité particulière aux projets, favorisant l'apport d'autres partenaires, publics ou privés. La durée de ces conventions est généralement de trois à cinq ans et prévoit le plus souvent une évaluation de manière à fixer les modalités d'un renouvellement éventuel.

Un certain nombre de conventions ont déjà été formalisées entre la Ville de Lausanne et certains acteurs ou institutions culturels. C'est notamment le cas :

- de la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne qui est au bénéfice d'une convention tripartite associant la Ville de Lausanne et le canton de Vaud. Cette convention est assortie d'un plan financier fixant les engagements des collectivités publiques concernées ;
- du Béjart Ballet Lausanne (BBL) qui est, depuis le 1^{er} août 2014, au bénéfice d'une convention avec la Ville de Lausanne, établie pour cinq ans. Il convient de souligner que l'engagement de la Ville vis-à-vis de la Fondation BBL est conditionné au maintien de la convention liant par ailleurs le BBL et les fondations Maurice Béjart et octroyant au BBL les droits des ballets et l'exclusivité de leur représentation sur le territoire suisse ;
- de Cinéforum, fondation romande pour le cinéma, associant la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et l'ensemble des cantons romands.

Parallèlement, la Municipalité rappelle que différents autres types de conventions de soutien ont été mis en place ces cinq dernières années. Il s'agit en particulier :

- des contrats de confiance attribués annuellement par la commission des arts de la scène à certaines compagnies de danse et de théâtre professionnelles lausannoises ;
- des conventions de soutien conjoint signées avec les compagnies Philippe Saire et Nicole Seiler, associant Pro Helvetia et le canton de Vaud ;
- de la convention de soutien conjoint signée avec Pro Helvetia au bénéfice de la compagnie n°23 Prod. de Massimo Furlan ;
- des conventions de soutien pluriannuel attribuées aux compagnies Utilité Publique et Les Voyages Extraordinaires ;
- de la convention de soutien régionale élaborée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève en faveur de la compagnie STT. Cette convention, marquant de manière formelle une première collaboration sur le plan culturel entre la Ville de Lausanne, la Ville et l'Etat de Genève est échue à la fin 2014. Il est prévu qu'elle soit prochainement reconduite en associant d'autres collectivités publiques ;
- des contrats de confiance mis en œuvre en direction des musiciens professionnels lausannois. Trois contrats sont actuellement en cours et deux nouveaux contrats de confiance seront par ailleurs proposés en 2015.

La Municipalité entend poursuivre ce travail de conventionnement, en s'efforçant d'associer aussi souvent qu'elle le pourra d'autres partenaires publics, communaux, cantonaux, ou fédéraux. Elle a, en particulier, pour objectif :

- d'élaborer des conventions avec les institutions et manifestations dotées d'une subvention annuelle supérieure à CHF 300'000.-, en particulier avec celles bénéficiant également du soutien de l'Etat de Vaud qu'il conviendra d'associer en amont ;

- de consolider le soutien aux compagnies indépendantes de danse et de théâtre, en développant le modèle des conventions de soutien conjoint associant communes, cantons et Pro Helvetia. Cette ambition est développée au point 7.3.4 du présent rapport-préavis, en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger » ;
- de formaliser, dans le domaine des arts visuels, des contrats de confiance au bénéfice des artistes plasticiens lausannois (sur le modèle de ceux existant déjà dans le domaine des arts de la scène et de la musique) ainsi que des conventions avec les lieux d'art indépendants et les manifestations. Cette intention est précisée au point 7.8.4 en réponse au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la motion de M. Gilles Meystre.

5.4 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation du jeune public à la culture

5.4.1 Soutien aux manifestations destinées à un large public

5.4.1.1 Bilan 2009-2014

Au cours des cinq dernières années, la Municipalité a apporté, voire graduellement renforcé, son soutien à un certain nombre de manifestations parmi lesquelles :

- la Fête de la Musique ;
- le Festival de la Cité ;
- le Prix de Lausanne pour jeunes danseurs ;
- Lausanne Estivale ;
- le Lausanne Underground Film and Music Festival (LUFF) ;
- le Festival Cinémas d'Afrique ;
- le Festival Bach ;
- le Festival Jazz Onze+ ;
- la Nuit des Musées ;
- la Nuit des Images ;
- le Festival BD-Fil ;
- le Festival Label Suisse ;
- le Festival Electrosanne ;
- la Fête de la danse ;
- le Festival Les Urbaines ;
- Aperti.

Si cette liste des manifestations soutenues par le Service de la culture n'est pas exhaustive, elle est néanmoins représentative du dynamisme, de la qualité et de la diversité de l'offre artistique lausannoise. Le soutien apporté par la Ville, s'il ne dispense pas les directions et comités de ces différentes manifestations des efforts qui doivent être constamment fournis afin d'atteindre, chaque année l'équilibre financier, permet toutefois de stabiliser leur fonctionnement⁷.

5.4.1.2 Objectifs 2015-2019

Dans ce contexte, la Municipalité se réjouit de la qualité des divers projets existants, qui favorisent également la rencontre de publics de nature variée. Elle souhaite maintenir ces prochaines années son soutien aux manifestations, en fonction de la pertinence et du dynamisme des projets artistiques qui lui seront soumis.

⁷ La Municipalité rappelle ici que les manifestations non payantes, ne pouvant offrir de contreparties en termes de billets, ont plus de difficultés à trouver des soutiens auprès de sponsors privés. Elles sont, de fait, d'autant plus dépendantes des subventions publiques.

Elle veillera notamment à porter une attention particulière :

- au Festival de la Cité, au vu du caractère unique et spécifiquement lausannois de la manifestation. Avec l'arrivée de son actuel directeur et grâce, notamment, au renforcement du soutien financier de la Ville, le Festival a su, ces dernières années, faire évoluer la manifestation en remettant le contenu artistique au cœur du projet. La structure du festival demeure néanmoins fragile en particulier sur le plan financier, la manifestation étant soumise aux aléas des conditions météorologiques. Sur le plan artistique, l'édition 2014, décentralisée en raison des travaux de reconstruction du parlement cantonal, a rencontré un beau succès public, et ce malgré une météo particulièrement défavorable. Une attention particulière devra également être portée aux locaux, les bureaux actuels étant saturés ;
- à Lausanne Estivale en favorisant une réflexion sur le contenu de la manifestation, la Municipalité souhaitant maintenir le principe d'une offre estivale culturelle gratuite en direction aussi bien du public lausannois que des hôtes de la ville ;
- au Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation unique faisant de Lausanne, une fois par an, la capitale mondiale de la jeune danse ;
- au Festival Label Suisse qui est en phase de devenir le festival de référence des musiques suisses, comme en témoigne le choix de l'Office fédéral de la culture de remettre son premier Prix de la musique à l'occasion de la récente édition de la manifestation en septembre 2014 ;
- au Festival Electrosanne qui s'est imposé comme un des événements majeurs dans le domaine des musiques électroniques en Suisse et dont la renommée est désormais internationale. Ne pouvant pas disposer d'un lieu dont ils pourraient gérer directement les entrées et les recettes annexes (bars en particulier), les organisateurs peinent à professionnaliser leur structure. Un appui supplémentaire de la Ville serait souhaitable afin d'accompagner la stabilisation d'une manifestation qui sait allier exigence artistique et esprit de fête tout en véhiculant une image positive des nuits lausannoises ;
- au LUFF qui est lui aussi en train de s'affirmer comme l'un des grands rendez-vous européens du cinéma indépendant et de la musique underground et qui est en négociation avec l'Office fédéral de la culture pour l'obtention d'une convention de prestations ;
- à la Fête de la danse, manifestation populaire se déroulant chaque année sur un même week-end dans différentes villes de Suisse et favorisant l'accès aux spectacles et à la pratique de la danse à un large public ;
- au Festival Cinémas d'Afrique, manifestation non payante et sans équivalent au plan suisse, offrant une programmation de la production des différents pays du continent africain ;
- à Aperti, manifestation à l'occasion de laquelle les ateliers des artistes plasticiens de la ville ouvrent leurs portes à un public toujours plus nombreux ;
- à la Nuit des Musées, manifestation de référence dans le domaine de l'accès à la culture muséale.

Comme évoqué plus haut, l'équilibre budgétaire de ces manifestations reste fragile, notamment en ce qui concerne les manifestations non payantes. La Municipalité propose à votre Conseil d'étudier la possibilité d'apporter un soutien complémentaire en généralisant aux manifestations culturelles subventionnées le principe de l'octroi de la gratuité des prestations communales accordé chaque année aux manifestations à caractère associatif ou sportif. Par ailleurs, la Municipalité, en réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand ci-dessous, propose de réfléchir, en fonction des possibilités financières, à la création d'une « Journée des théâtres » visant à faire mieux connaître les institutions des arts de la scène aux Lausannoises et aux Lausannois.

5.4.1.3 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Accès à la culture pour un événement fédérateur lausannois ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat demande à la Municipalité de réfléchir aux modalités d'une promotion commune ou d'un événement commun permettant, à une date fixe dans le calendrier culturel, un accès à prix réduit à différentes manifestations culturelles.

Réponse de la Municipalité

Les institutions et manifestations culturelles subventionnées par la Ville ont développé, depuis plusieurs années, des politiques de communication volontaristes afin de faire connaître leur offre au plus grand nombre. Par ailleurs, leurs politiques tarifaires témoignent dans la très grande majorité des cas des efforts réalisés pour favoriser l'accès à un public le plus large possible.

De plus, la Ville soutient déjà de nombreuses actions ayant pour buts de mieux faire connaître l'offre culturelle lausannoise et d'en favoriser l'accès. Outre l'entrée gratuite aux musées publics lausannois le premier samedi de chaque mois relevée par le postulant, il convient de rappeler les initiatives suivantes :

- la Nuit des Musées de Lausanne et Pully, manifestation subventionnée par la Ville, la Commune de Pully et le Canton permettant d'accéder, pendant une journée, à l'ensemble des musées lausannois et pulliérans pour un prix unique de CHF 10.- ;
- le week-end Aperti, ouverture annuelle des ateliers d'artistes avec accès gratuit ;
- les différentes journées portes ouvertes proposées gratuitement au public par les institutions culturelles notamment au moment des réouvertures après travaux (Opéra, Arsenic, etc.) ;
- les présentations de saison des différentes institutions proposées annuellement au public, aux adhérents et abonnés ou aux associations de soutien ;
- les nombreuses manifestations (Festival de la Cité, Fête de la Musique, Fête de la danse, Ciné Festival, Nuit du Court, Nuit des images, Festival Les Urbaines, Festival Bach, Festival de musique improvisée, Festival Cinémas d'Afrique, etc.) qui offrent à un large public (gratuitement ou à tarifs très abordables) une programmation diversifiée dans le domaine des arts de la scène, de la musique, des arts visuels ou du cinéma.

Au vu de la richesse de l'offre et du nombre d'événements culturels ayant lieu à Lausanne tout au long de l'année, la Municipalité rend attentif votre Conseil au fait que la création d'une nouvelle manifestation pourrait venir concurrencer les événements mentionnés ci-dessus.

Cela étant, la Municipalité propose la mise en place d'une manifestation allant dans le sens du postulant et permettant de compléter l'offre actuelle avec une journée dédiée aux théâtres qui soit l'occasion pour ces derniers d'ouvrir, un même jour, leurs portes au public. Cette manifestation pourrait se dérouler au moment de la reprise de la saison culturelle. Lors de cette journée, qui serait annoncée par le biais de l'affichage culturel et des sites internet de la Ville et des institutions concernées, le public serait invité à passer de l'une à l'autre, à la rencontre des différentes équipes. Une offre spéciale pour ce jour (gratuité pour un spectacle de la saison, tarif préférentiel pour un abonnement de saison, etc.) pourrait être proposée, en fonction de discussions préalables avec les institutions concernées.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera une décision de la part de la Municipalité dans le cadre de l'élaboration du programme de la législature 2016-2021. Toutefois, la Municipalité ne souhaite pas multiplier à l'infini les événements organisés.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

5.4.2 Une offre abordable pour le plus grand nombre

5.4.2.1 Bilan 2009-2014

La Municipalité se réjouit de constater que, dans leur large majorité, les institutions et manifestations lausannoises pratiquent une politique de tarifs abordables au plus grand nombre, politique rendue possible par le maintien, voire dans certains cas, l'augmentation des subventions publiques. La mise en place de différentes actions visant à inciter, notamment les jeunes citoyens, à fréquenter les lieux de production artistique, les efforts réalisés par les institutions, les gratuits ou les réductions accordées dans les musées, sont autant d'exemples de démarches soutenues, directement ou indirectement, par la Municipalité dans le cadre sa politique culturelle.

5.4.2.2 Objectif 2015-2019

Dans le cadre de la réponse ci-dessous au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans », la Municipalité, en concertation avec les communes membres du comité du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles, introduira en 2015 un nouveau dispositif visant à favoriser l'accès des jeunes adultes au spectacle vivant. Ce projet marque une première sur le plan d'une politique culturelle d'agglomération.

5.4.2.3 Postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Constatant une lacune dans l'éveil à la culture pour les jeunes de 15 à 25 ans ainsi qu'un manque d'informations concernant les offres proposées par les institutions culturelles lausannoises à ce public particulier, ce postulat propose de faire mieux connaître l'offre culturelle par l'octroi d'une carte permettant de bénéficier de billets de spectacles à tarif réduit ou gratuits.

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité entend rappeler que les jeunes citoyens lausannois disposent déjà de nombreuses possibilités d'accéder, gratuitement ou à prix réduit, à la culture notamment par le biais de :

- l'abonnement culturel, programme permettant aux élèves de la 9^e à la 11^e année de choisir librement un ou plusieurs spectacles parmi une sélection de lieux culturels (rassemblant, à titre d'exemple, l'Opéra de Lausanne, l'OCL, le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Arsenic, le Théâtre 2.21 ou le Théâtre Sévelin 36) au tarif de CHF 8.- (la différence étant prise en charge par la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)). Le programme est transmis en début d'année scolaire aux enseignants de français. Il est à noter que les élèves doivent réserver en début de saison les places de spectacles auxquels ils souhaitent assister. Ce dispositif rencontre un écho très favorable. Afin de renforcer cette offre, il est proposé de procéder à l'extension de l'abonnement en proposant une formule « un élève, un parent », offrant un tarif préférentiel pour l'accompagnant. Le fait que l'enfant puisse inviter un parent au spectacle constitue en soi une démarche pédagogique et ce nouveau dispositif permet également de résoudre le problème de l'accompagnement des enfants en soirée. Un montant de CHF 10'000.- a été inscrit à cet effet au budget 2015 du Service de la jeunesse et des loisirs ;
- du programme des activités culturelles pour la scolarité obligatoire qui permet à toutes les classes lausannoises (de la 1^{re} à la 11^e année) d'accéder, à l'initiative des enseignants, à un spectacle de théâtre ou de danse, à une animation théâtrale, à un concert classique ou lyrique et à une découverte de la ville durant les heures scolaires. Ces sorties sont la plupart du temps accompagnées d'un travail de préparation par l'enseignant qui peut être complété par les institutions culturelles (visite des coulisses, ateliers, etc.) ;
- la brochure « Allons-y ! », éditée par la Ville de Lausanne, recensant toutes les activités culturelles accessibles pour moins de CHF 20.-. Si elle n'est pas spécifiquement destinée aux 15-25 ans, elle permet néanmoins aux jeunes de programmer des sorties culturelles à moindre coût dans tous les domaines de la culture (musées, théâtre, danse, musiques, etc.) ;
- les offres des institutions lausannoises qui, pour la plupart, proposent aux jeunes des tarifs préférentiels en fonction de critères variables. Ainsi, certaines institutions offrent-elles des réductions à tous les jeunes de moins de 26 ans (OCL, Théâtre de Vidy-Lausanne) quand d'autres ne les réservent qu'aux jeunes en formation (apprentis ou étudiants) ;
- le Passculture, créé à l'initiative du Canton et du Théâtre de Vidy-Lausanne, qui permet aux élèves des gymnases, de la formation professionnelle, de l'OPTI et aux apprentis du Canton, de bénéficier de billets à CHF 8.- pour une sélection de spectacles présentés dans les diverses institutions culturelles vaudoises participant au dispositif (Arsenic, Théâtre Sévelin 36, Théâtre Kleber-Méleau, OCL, Théâtre de Vidy-Lausanne, Oriental et Théâtre le Reflet à Vevey, Echandole et Théâtre Benno Besson à Yverdon, Usine à Gaz à Nyon, Théâtre de Beausobre à Morges et Théâtre du Moulin Neuf à Aigle). Cette somme est complétée par le Canton à hauteur d'environ CHF 7.- par billet.

Depuis le dépôt de ce postulat, la Ville a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'accès à la culture. Parallèlement, la mise en place du Passculture (limité à la formation secondaire et ne concernant pas les plus de 20 ans) a permis de répondre, au moins partiellement, à la demande de ce postulat dans une dimension plus large que le territoire communal.

Proposition

La Municipalité souhaite répondre favorablement à la demande de la postulante, et propose le développement d'un dispositif étendu aux communes de l'agglomération lausannoise membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles. Par le biais de la réponse à ce postulat, ce dispositif permettrait également de marquer, par un symbole fort une nouvelle étape dans le développement d'une politique culturelle dépassant les frontières communales, 25 ans après la création dudit Fonds. Le projet en question a été présenté à l'Assemblée générale du Fonds en juin

2014 et a suscité un vif intérêt, avec l'accord de principe de douze communes sur les vingt que compte le fonds. Afin de ne pas faire de doublon avec l'offre déjà existante, et notamment avec le Passculture, il est proposé de l'ouvrir à l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans une commune signataire de la convention du Fonds intercommunal, sans distinction de statut (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, etc.).

Afin de ne pas impacter les recettes des institutions concernées par le projet, celui-ci prévoit que les communes s'engagent à financer la moitié des billets achetés par leurs administrés dans le cadre du dispositif, l'autre moitié restant à la charge du bénéficiaire. Pour obtenir le passeport, les bénéficiaires devront s'acquitter, auprès des greffes municipaux, d'un montant annuel de CHF 25.-. Cet effort financier des jeunes citoyens, même mesuré, est en effet symboliquement important, car il permet de rappeler que la création artistique a un coût.

La Municipalité propose, dans un premier temps, de n'ouvrir l'offre qu'aux quatre grandes institutions soutenues dans le cadre du Fonds, soit le BBL, l'Opéra, l'OCL et le Théâtre de Vidy-Lausanne. D'autres institutions seront associées dès 2016.

De manière à répondre au souhait de gratuité émis par la postulante, et de permettre un équilibre entre arts vivants et patrimoine, la Municipalité propose également de généraliser la gratuité d'entrée aux musées communaux, payants usuellement dès 16 ans, aux bénéficiaires du passeport. Elle relève qu'il serait souhaitable que la Commune de Pully, en charge de deux musées communaux, procède également de la sorte.

De manière à pouvoir financer la moitié du prix des billets achetés en 2015 par les administrés lausannois, un montant de CHF 10'000.- a été inscrit au budget du Service de la culture. Une évaluation, au terme de la première année sera effectuée de manière à adapter, cas échéant, le montant au budget des années à venir.

Les musées communaux ne disposant pas d'outil de billetterie permettant d'évaluer la part des visiteurs âgés de 18 à 25 ans dans leur fréquentation, aucune évaluation réaliste des implications financière de l'ouverture desdits musées au dispositif n'est possible à ce stade, ce d'autant que les visiteurs concernés ne seront pas, loin de là, tous détenteurs de la future carte. A l'inverse, il est attendu du dispositif qu'il fasse connaître les musées communaux à de nouveaux visiteurs. Au vu de ces éléments, le manque à gagner éventuel sur le plan financier apparaît comme relativement marginal.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Rebecca Ruiz.

5.4.3 Une initiation du jeune public à la culture

5.4.3.1 Bilan 2009-2014

La Municipalité souhaite rappeler la poursuite du travail de longue haleine mené, dans le domaine de l'éducation à la culture tant par les services de la Ville concernés (dont l'action du Service de la jeunesse et des loisirs rappelée ci-avant^{8 9}) que par les institutions culturelles elles-mêmes dans le cadre de leur politique de médiation culturelle. Ces dernières années, les actions dans ce domaine ont été particulièrement renforcées. Il convient de mentionner notamment :

- les activités, toujours plus nombreuses, proposées par les musées communaux, qu'il s'agisse d'ateliers, de visites guidées, de conférences, etc. Ces actions spécifiques, devenues une des nouvelles missions des musées, nécessitent évidemment de nouveaux moyens et il convient, à ce propos, de mentionner la création de deux postes de médiateurs culturels l'un au mudac et l'autre au Musée Romain de Lausanne-Vidy, ce dernier en lien avec l'extension du musée réalisée permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les classes et les groupes d'enfants ;

⁸ Rappelons que, chaque année, environ 9'000 élèves sur les 13'000 scolarisés assistent à un spectacle, un concert classique, une animation théâtrale ou à la découverte d'une œuvre du patrimoine architectural. De la même manière, chaque classe peut bénéficier d'un spectacle et d'une animation par année scolaire. Les inscriptions se font sur le site extranet de la Ville sur lequel les enseignants ont la possibilité de faire leur choix tout en précisant leur préférence. Ainsi durant l'année scolaire, la fréquentation atteint près de 100% pour les 1-2 P, 85% pour les classes de la 3^e à la 8^e P, plus de 35% pour les classes de la 9^e à la 11^e P. De plus, environ 2'500 billets sont vendus chaque année pour environ 25 spectacles figurant à l'abonnement culturel.

⁹ Le Service de la jeunesse et des loisirs alloue également des subventions casuelles afin de soutenir des projets culturels portés par des jeunes âgés de 13 à 25 ans.

- les activités proposées par les institutions et manifestations subventionnées dont certaines sont désormais, à l'instar des ateliers lyriques proposés par l'Opéra de Lausanne, devenues de véritables références. La Municipalité se plaît en effet à relever les efforts constants réalisés ces dernières années par la plupart des institutions afin d'offrir au plus grand nombre des activités de médiation culturelle de très grande qualité en direction aussi bien du jeune public que du public adulte ;
- les manifestations permettant à un large public soit de découvrir des institutions et leur travail, telle la Nuit des Musées, soit de pratiquer une discipline artistique, telle la Fête de la danse, manifestation emblématique se tenant chaque année le même jour dans la plupart des grandes villes de Suisse.

5.4.3.2 Objectifs 2015-2019

La Municipalité entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'accès du jeune public à l'offre culturelle en pérennisant les outils actuels tout en prenant en compte les efforts effectués par le Canton dans ce domaine. Elle entend ainsi :

- continuer de soutenir la création spécifique au jeune public dans les domaines du théâtre et de la danse par le biais de la commission des arts de la scène ;
- développer le programme des activités culturelles proposé dans le cadre de la scolarité obligatoire, avec pour objectif de proposer chaque année à chaque élève un spectacle de théâtre ou de danse, un concert de musique classique ou lyrique, une animation et une activité de découverte du patrimoine architectural de la ville ;
- soutenir la culture alternative, de manière à stimuler la créativité des jeunes, hors du champ professionnel, dans des disciplines aussi variées que les arts visuels et graphiques ou les différents types de culture musicale ;
- maintenir les activités proposées au jeune public par les institutions subventionnées, particulièrement dans les domaines des arts vivants et du patrimoine. Rappelons qu'au moment de la conclusion de conventions de subventionnement, un accent particulier est mis sur la relève du public et l'offre proposée aux enfants et aux jeunes ;
- continuer d'assurer la coordination des activités culturelles de la scolarité obligatoire, post-obligatoire et à destination des jeunes adultes proposées par la Ville et le Canton, en veillant à préserver les compétences de chaque autorité dans le domaine ;
- conserver le budget destiné aux activités culturelles scolaires et aux projets culturels des jeunes Lausannois-es entre 13 et 25 ans ;
- poursuivre les activités culturelles développées par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise au bénéfice du jeune public dans les quartiers.

Afin de compléter ses efforts, la Municipalité propose à votre Conseil la création, au budget du Service de la culture, d'une ligne spécifique de CHF 50'000.- dédiée au soutien des projets de médiation particulièrement novateurs ou pertinents portés par les créateurs lausannois. Cette proposition est développée au point 7.3.4 en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les maques, la culture est en danger ! ».

5.5 Affirmer la culture comme essentielle au développement économique de la ville et à son rayonnement par la diffusion du travail des artistes lausannois et le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain

5.5.1 Bilan 2009-2014

Grâce à l'augmentation régulière des soutiens financiers apportés par la Ville à la diffusion, les artistes lausannois ont pu ces dernières années confronter leurs créations à de nouveaux publics, en Suisse et à l'étranger. Les subventions apportées permettent en effet aux artistes d'organiser des tournées ou de répondre à l'invitation de manifestations ou d'institutions renommées. Ce type de soutien est devenu indispensable à l'heure d'une mobilité globale à laquelle les artistes n'échappent pas et au moment où de nombreuses collectivités publiques, particulièrement en Suisse, attendent de leurs acteurs culturels que leurs projets s'inscrivent dans un réseau de diffusion élargi au plan régional, national voire international. Si cette dynamique nécessite un engagement financier accru de la part de la Ville, elle contribue aussi au renforcement de son rayonnement par la présentation, à l'étranger notamment, d'œuvres produites par des institutions et des artistes lausannois.

5.5.2 Objectifs 2015-2019

- Maintenir le rayonnement artistique de la Ville en continuant d'apporter un soutien à la diffusion des projets des différents acteurs culturels.
- Participer, en collaboration avec la Ville de Genève, au projet d'animation culturelle du pavillon suisse de l'Exposition universelle qui se tiendra à Milan en 2015 et à laquelle des millions de visiteurs sont attendus. Ce projet, associant en premier lieu les villes de Zurich, Bâle et Genève permettra à la Ville de Lausanne, dans le cadre d'une convention avec la Ville de Genève, de présenter pendant 15 jours au mois d'octobre 2015 une sélection d'institutions et d'artistes lausannois. Un mandat est, à cet effet, inscrit au budget 2015 du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom).

5.5.3 Postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat fait référence à la création du Fonds spécial pour risques de tournées destiné au Théâtre de Vidy-Lausanne¹⁰ et doté, en 1998, d'un montant de CHF 500'000.-. Ce fonds visait à pallier les risques financiers imprévisibles tels que maladies, accidents, grèves, annulation pour cause financière, etc. Le postulat demande à ce que le Bêjart Ballet Lausanne puisse également bénéficier de ce fonds. Pour information à votre Conseil, le solde disponible du fonds à la fin de 2014 est de CHF 450'000.-.

Réponse de la Municipalité

Les tournées et coproductions du BBL et du Théâtre de Vidy-Lausanne contribuent de manière indiscutable au rayonnement artistique international de la Ville de Lausanne. Elles revêtent également une dimension économique indispensable à l'équilibre financier de ces institutions. Ces tournées, soumises aux aléas du contexte économique général et des pratiques des organisateurs ne sont cependant pas sans risques et leur résultat demeure au final très aléatoire. Le BBL, qui a été ces dernières années victime d'annulations de tournées imprévisibles, en a fait la difficile expérience. Dans ce contexte, la Municipalité partage l'avis de la postulante. Elle propose également d'ouvrir l'accès à ce fonds à l'Ensemble Vocal de Lausanne, institution dont l'équilibre financier dépend également largement des tournées. La Municipalité précise encore que le fonds, élargi à deux bénéficiaires potentiels, sera repourvu, en cas d'utilisation, dans le cadre des budgets ordinaires pour atteindre le montant maximum de CHF 500'000.- voté par votre Conseil. Elle rend à ce propos votre Conseil attentif au fait que le montant actuel devra être partagé entre trois institutions au lieu d'une seule actuellement.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Françoise Longchamp.

6. Lausanne, ville-centre de l'agglomération

Capitale du canton de Vaud et ville située au carrefour d'importantes voies de communication, Lausanne est, tant par sa position géographique, son rayonnement sportif et culturel, le dynamisme de sa vie estudiantine, l'image positive dont elle bénéficie à tous points de vue et les grands travaux entrepris depuis de nombreuses années, au centre d'importants enjeux appelant une collaboration supra-communale. Dans le domaine de la culture, il convient de relever les coopérations suivantes, mises en œuvre depuis 2009 :

- un échange de visibilité avec la Ville de Lyon et le Grand Lyon visant à assurer la promotion d'institutions muséales lausannoises à Lyon et lyonnaises à Lausanne ;
- la mise en place, avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève, d'une convention de soutien suprarégional dans le domaine des arts de la scène ;
- la création, en collaboration avec l'Etat de Vaud, d'une bourse de compagnonnage théâtral ;
- la constitution, dans la perspective de la succession de M. Philippe Menthà à la direction du Théâtre Kléber-Méleau, d'un Comité de pilotage composé de représentants des municipalités de Lausanne, Prilly et Renens, ayant conduit à la mise au concours du poste de directeur et à l'engagement de M. Omar Porras, avec l'appui du Canton.

¹⁰ BCC 1998, préavis N°31 du 25 juin 1998, « Création d'un fonds spécial pour risques de tournées en faveur du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E », pp. 190-197.

La Municipalité souhaite, dans les années à venir, poursuivre ses efforts afin de renforcer les collaborations et réflexions avec d'autres collectivités publiques dans la perspective, également, d'un nécessaire partage des coûts et des soutiens dans certains domaines.

Au plan national, rappelons que la Ville est dûment représentée à la fois sur le plan politique et administratif, le syndic assumant la vice-présidence de l'Union des villes suisses et représentant les villes suisses dans le cadre de la conférence tripartite et le chef du Service de la culture assurant la présidence de la Conférence des villes en matière culturelle, section de l'Union des villes suisses. Cette double représentation permet ainsi à Lausanne de faire entendre sa voix, notamment dans le cadre du Dialogue culturel national, réunissant la Confédération et les cantons.

Elle entend également poursuivre les efforts de collaboration avec d'autres villes et cantons notamment dans le domaine des conventions de soutien conjoint.

6.1 Motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

Cette motion, déposée en 2002, demande à la Municipalité de créer un passeport culturel et sportif permettant aux habitants de la ville de Lausanne de bénéficier de tarifs réduits pour un ensemble aussi large que possible de manifestations culturelles et sportives organisées sur le territoire communal.

Réponse de la Municipalité

Cette motion a été déposée dans un contexte politique différent de celui prévalant aujourd'hui, à un moment où l'impôt sur les divertissements était notamment remis en question. La votation communale de 2010 ayant confirmé de manière très forte le maintien de cet impôt, les demandes de sa suppression ne sont, pour l'heure, plus d'actualité.

Dans la situation actuelle, la mise en place d'un tel passeport au bénéfice du public des manifestations culturelles et sportives impliquerait une baisse de recettes pour les organisateurs et n'est plus utile compte tenu de l'amélioration des relations régionales.

La Municipalité propose toutefois de répondre au motionnaire par le biais de la création du passeport culturel pour les jeunes présenté plus haut en réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz, dans l'idée, également, d'inciter les communes avoisinantes à participer au projet.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la motion de M. Grégoire Junod.

6.2 Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

Constatant l'absence d'une véritable politique culturelle d'agglomération, la motion demande à la Municipalité de s'inspirer des démarches initiées dans d'autres régions pour élaborer une stratégie visant à accroître la concertation entre les communes de l'agglomération lausannoise en matière de culture.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité souhaite tout d'abord rappeler les récentes collaborations, réalisées ou en cours de réalisation, dans le domaine de la culture avec les communes de l'agglomération, soit :

- la mise au concours, avec les communes de Renens et Prilly, du poste de directeur du Théâtre Kléber-Méleau et la nomination du successeur de M. Philippe Mentha en la personne de M. Omar Porras. Ce processus faisait suite à la validation de principe, par les trois municipalités concernées, du maintien d'un théâtre de création au Théâtre Kléber-Méleau, en collaboration également avec les autres communes de l'Ouest lausannois et le Canton;
- la signature d'une convention actualisée du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, dont le comité a été entièrement renouvelé au début de la législature. Le comité, présidé par Mme la syndique de Bussigny, est composé des municipaux de Pully, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Ecublens. Le chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne assiste à ces séances. La nouvelle convention prévoit, sur

- proposition du chef du Service de la culture, un objectif de contribution financière chiffrée, au contraire de la précédente convention, qui n'était qu'incitative ;
- la mise en place du projet de passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans domiciliés dans les communes signataires du Fonds intercommunal, en réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz, tel que présenté au point 5.2.2.3 du présent rapport-préavis ;
 - la collaboration envisagée avec la Commune de Renens et l'Etat de Vaud autour d'un projet d'animation artistique, sur le chantier du futur tram reliant le Flon à la gare de Renens.

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité estime que l'état d'esprit est tout à fait favorable à une politique concertée, en fonction des sujets abordés. Elle ne saurait cependant être seule à décider et entend agir de manière pragmatique, privilégiant ces prochaines années les projets concrets de collaboration. L'exemple du Théâtre Kléber-Méleau, associant l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois et le Canton, les discussions qu'il sera nécessaire de mener à cet égard quant à la possibilité d'un financement pour chaque commune sous forme de francs par habitant, de même que les investissements qu'il conviendra d'effectuer sur le bâtiment constituent un exemple emblématique de politique culturelle d'agglomération. La Municipalité apportera un soin particulier à l'avancée de ce dossier. Elle sera également attentive à développer les projets culturels pouvant bénéficier d'une vision intercommunale.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la motion de M. Gilles Meystre.

7. Objectifs par domaine artistique pour les années 2015-2019

En complément au bilan global établi au chapitre précédent, la Municipalité souhaite présenter à votre Conseil un récapitulatif des actions menées ces dernières années par discipline artistique en regard des objectifs fixés dans le rapport-préavis de 2008. Parallèlement, elle expose également les grandes orientations qu'elle entend suivre pour la période à venir étant précisé que seuls les nouveaux projets connus à ce jour sont ici mis en avant dans une présentation qui ne saurait être exhaustive pour les cinq prochaines années. La vie culturelle est en effet en perpétuel mouvement et impose aux organes subventionnants de pouvoir réagir rapidement aux initiatives artistiques. La Municipalité n'entend donc pas aujourd'hui risquer de figer l'offre culturelle lausannoise en planifiant son soutien de manière rigide ; un soutien à d'autres projets, en fonction tout à la fois des opportunités, des critères rappelés dans les lignes directrices ci-dessus et d'éventuels changements de priorités, pourra donc être apporté.

Parallèlement, la Municipalité rappelle que le dynamisme actuel de la vie culturelle lausannoise ne saurait perdurer sans le soutien, essentiel, d'autres entités publiques et privées.

7.1 Projets d'investissements culturels

S'agissant des investissements à réaliser dans les prochaines années, la Municipalité souhaite privilégier des travaux dans les bâtiments suivants, projets pour lesquels un montant est inscrit au plan des investissements :

- le Théâtre de Vidy-Lausanne, bâtiment célébrant son 50^e anniversaire en 2014. Construit à l'origine dans le cadre de l'Expo 64, avec une vocation éphémère, il nécessite aujourd'hui d'importants travaux afin de conformer l'institution au rayonnement apporté par sa nouvelle direction ;
- le cinéma Capitole, exploité par la Cinémathèque suisse. Le compte d'attente récemment ouvert permettra d'étudier de manière précise le coût de la rénovation du bâtiment, de manière à ce que la Municipalité puisse décider, en temps utile, des options qui s'ouvriront à elle ;
- la Collection de l'Art Brut, institution unique au monde et que la Municipalité souhaite continuer à faire rayonner sur le plan international. Le Musée souffre aujourd'hui de conditions d'accueil du public non conformes aux exigences d'un musée du 21^e siècle, de surfaces d'exposition et de stockage insuffisantes et mettant en danger la sécurité des œuvres. Il convient de permettre à cette institution de se conformer aux normes internationales en vigueur ;
- le bâtiment de la place de la Cathédrale 12, accueillant le Petit Théâtre et les locaux du Festival de la Cité, aujourd'hui dans un état de vétusté avancé ;
- l'Espace des inventions, lieu d'éveil aux sciences et techniques pour les familles, et la Vallée de la Jeunesse, lieu d'éveil à la culture et à la créativité dans le cadre du Centre vaudois d'aide à la jeunesse. Ces institutions sont situées dans l'ancienne rotonde de l'Expo 64 qui a été rénovée

partiellement en 1994 et nécessite des travaux importants et des réallocations d'espaces d'animation et de stockage.

Les différents projets liés à ces investissements feront, en temps voulu, l'objet de préavis spécifiques sur lesquels le Conseil communal aura tout loisir de se prononcer.

Par ailleurs les musées communaux et le Fonds des arts plastiques, ainsi que différentes institutions culturelles subventionnées, sont confrontés à une problématique relative à leurs dépôts et ateliers. La plupart des surfaces actuellement disponibles sont en effet aujourd'hui très largement saturées et ne permettent plus, notamment en ce qui concerne les musées communaux et le Fonds des arts plastiques, de stocker les œuvres dans des conditions adéquates. La Municipalité entend faire de la résolution de cette problématique une de ses priorités, un montant étant également prévu au plan des investissements à cet égard.

Enfin, la Municipalité mène une réflexion sur les objets ci-dessous. Une attention particulière devra en effet être portée à l'état de ces bâtiments de manière à garantir leur pérennité et la sécurité du public les fréquentant :

- la maison Bugnion, exploitée par la Fondation de l'Hermitage, institution essentielle au rayonnement de la Ville, nécessitant un certain nombre de travaux afin d'assurer, notamment, la sécurisation des œuvres ;
- le Théâtre Kléber-Méleau, au vu de l'arrivée d'une nouvelle direction. Une analyse détaillée de l'état du théâtre devra être effectuée, et des discussions menées avec, notamment la Municipalité de Renens, s'agissant des implications financières d'une éventuelle rénovation. Parallèlement, la Municipalité souhaite résoudre la problématique de la salle de répétition qui fait défaut au théâtre depuis 1979 ;
- les Théâtres 2.21 et Pulloff, situés dans les anciens Magasins et ateliers de la Ville, en lien avec la réflexion en cours concernant l'aménagement du quartier du Vallon ;
- le Théâtre Sévelin 36, lieu emblématique de la culture contemporaine et alternative de l'axe Sévelin-Sébeillon. Outre de nécessaires travaux de mise aux normes, le théâtre devra à moyen terme disposer de surfaces supplémentaires (deuxième coulisse, salle de répétition, loges) afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les créateurs que la nouvelle formation en danse contemporaine proposée par la Manufacture ne manquera pas de faire émerger ;
- le centre pluriculturel et social d'Ouchy, dont le droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle occupée arrive bientôt à échéance. Une réflexion devra être menée quant à l'avenir du site et aux activités qui y seront développées.

7.2 Musées

Avec plus de vingt institutions regroupées sur le territoire de la Commune et celui de sa proche agglomération, notamment à Pully, l'offre muséale lausannoise est riche. Elle se distingue également par sa diversité et la qualité de ses collections permanentes comme des expositions temporaires régulièrement proposées au public. Enfin, Lausanne a la chance d'offrir à ses habitants et visiteurs des institutions à l'identité forte, associant histoire, beaux-arts, sciences, techniques et arts appliqués, incarnées par des directions dynamiques, attentives à collaborer avec les différents acteurs locaux. L'équilibre entre musées communaux, cantonaux et privés, entre souci de préservation et de valorisation du patrimoine local et rayonnement international contribue à affirmer la place de Lausanne sur la carte européenne des villes d'art, place que la Municipalité tient à conserver. Ce dynamisme est d'ailleurs appelé à se concrétiser dans le projet phare qu'est la construction du pôle muséal sur le site de l'ancienne halle CFF aux locomotives de la gare de Lausanne. Parallèlement, Lausanne a aussi la chance d'être le siège de collections de grandes importances, telles la Fondation Toms Pauli (art textile) et la Fondation Félix Vallotton, également sollicitées pour des expositions temporaires de portée internationale.

Dans ce contexte dynamique, les années 2009-2014 ont été marquées par les éléments suivants :

- le développement, suite à l'abandon du projet de construction du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Bellerive, d'un nouveau projet de Pôle muséal à la gare CFF, sur le site de l'ancien dépôt des locomotives. La Municipalité s'est particulièrement impliquée dans ce projet porté par le Canton et marqué par une collaboration avec les CFF, en proposant tout d'abord au Conseil d'Etat un nouveau site. Votre Conseil a également accepté en 2012 l'octroi d'un droit permanent

- de superficie au profit du Canton¹¹, ainsi qu'une subvention de CHF 5'000'000.- destinée à la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. Le projet de Pôle muséal concernant également, à terme, le mudac (ce qui a notamment conduit à l'abandon du projet de création d'un espace sous les Arches du Grand-Pont), la Municipalité continuera de fortement s'y impliquer ;
- l'arrivée, réussie, d'une nouvelle génération de responsables à la direction de plusieurs grandes institutions muséales favorisant la pérennité d'une offre culturelle de grande qualité ;
 - la réouverture, après plusieurs mois de travaux destinés à une rénovation complète, du Musée Olympique, offrant au public local et international une exposition permanente entièrement revue ;
 - l'extension du Musée romain de Lausanne-Vidy, achevée à temps, en novembre 2013, pour permettre à l'institution de fêter de façon particulièrement marquante son vingtième anniversaire ;
 - le vote unanime par votre Conseil d'un crédit d'étude portant sur la rénovation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne¹². La demande de crédit d'ouvrage a été adoptée par la Municipalité en novembre 2014 ;
 - la revalorisation, en fonction des possibilités, des postes des différents collaborateurs des musées communaux avec le souci de les adapter aux réalités de la vie muséale actuelle ; de la même manière, un effort particulier a été fait pour créer ou consolider les postes de communication et de médiation culturelle ;
 - la poursuite de l'important travail effectué par l'atelier de numérisation de la Ville ;
 - l'amorce d'une réflexion (qui devra impérativement être poursuivie afin de pouvoir conserver dans des conditions adaptées le riche patrimoine dont la Ville est le dépositaire) sur les besoins des musées communaux en termes de surfaces de dépôts et de stockage. Ce sujet, compte tenu de son urgence, est une priorité pour la Municipalité pour les années à venir.

Outre cette priorité, les objectifs généraux pour les années 2015-2019 sont les suivants :

- contribuer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, à l'avancée du projet de Pôle muséal à la gare. L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) demandant le crédit d'ouvrage pour la construction du MCBA et le crédit d'étude pour le Musée de l'Elysée et le mudac ayant été acceptés à une quasi unanimité par le Grand Conseil, la Municipalité et le Canton ont accueilli avec satisfaction la décision du Tribunal fédéral prise suite au recours déposé par les opposants au plan d'affectation cantonal ;
- poursuivre, dans les musées communaux, les actions de médiation culturelle ;
- promouvoir les activités et les prestations des institutions culturelles proposées au jeune public, en collaboration avec la DEJCS ;
- renforcer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, le mode d'organisation de la coordination des musées lausannois et accompagner cette dernière dans le développement d'une nouvelle stratégie de promotion commune.

7.2.1 Collection de l'Art Brut (CAB)

Abritant un ensemble historique de valeur internationale, la Collection de l'Art Brut est un musée unique au monde, non seulement pour la qualité des œuvres qu'elle conserve mais également pour leur singularité et celles des auteurs qui les ont produites. La nomination, le 1^{er} février 2013, de Mme Sarah Lombardi au poste de directrice, succédant à Mme Lucienne Peiry, directrice de l'institution de 2001 à 2011, s'est effectuée dans un contexte de concurrence de plus en plus forte dans le domaine de l'art brut marqué, en particulier, par l'ouverture ou la réouverture, en Suisse et à l'étranger, d'institutions prestigieuses et dotées de moyens largement supérieurs aussi bien dans le registre des acquisitions que dans celui des expositions. Simultanément, la valeur commerciale de l'art brut s'est considérablement accrue, rendant les acquisitions de plus en plus difficiles et poussant l'institution lausannoise à réaffirmer son statut et sa spécificité de collection de référence. Compte tenu de ces éléments, la nomination de la nouvelle directrice s'est effectuée en fonction d'un projet basé sur les éléments principaux suivants :

- la priorité donnée à la mise en valeur de la collection « mère », issue des choix de Jean Dubuffet et ayant conduit à son installation à Lausanne. Sans renoncer à la dimension exploratoire poursuivie ces dernières années, il apparaît aujourd'hui essentiel de recentrer la Collection sur ce qui constitue son essence même, et par là son unicité. L'impossibilité dans laquelle le musée se

¹¹ Voir supra note 6.

¹² Voir supra note 5.

- trouve actuellement de pouvoir stocker et conserver de nouvelles œuvres dans des conditions correspondant aux standards internationaux renforce encore ce choix ;
- le renforcement des collaborations, plutôt que la concurrence, avec les différentes institutions d'art brut dans le monde ;
 - l'ouverture à un plus large public du Château de Beaulieu et de son jardin, afin de mieux faire connaître le musée au public lausannois comme cela a été le cas, de manière ponctuelle, avec la manifestation « Les jardins de l'Art Brut ». Cette ouverture sera notamment facilitée par la mise à disposition récente de l'administration du musée de l'ensemble du premier étage du château (occupée jusqu'il y a peu de temps encore par un logement) laissant ainsi les espaces du rez-de-chaussée disponibles pour un meilleur accueil des chercheurs consultant la bibliothèque et les collections.

De manière générale, la Collection de l'Art Brut connaît des difficultés spécifiques dans les domaines ci-après :

- la saturation des lieux de dépôt et de stockage rendant extrêmement difficile la conservation et la manipulation des œuvres ;
- l'absence d'équipements aujourd'hui utiles à la vie d'une institution muséale d'envergure (cafétéria, librairie, zones d'activités pour les enfants, etc.). Ce manque se double d'une accessibilité difficile pour toute une partie du public compte tenu de la configuration des lieux et de l'absence d'ascenseur pour les personnes en situation de handicap ;

7.2.1.1 Objectifs pour les années à venir

L'institution devra, dans les années à venir, faire l'objet d'une attention toute particulière afin de répondre aux défis majeurs qui l'attendent ces prochaines décennies. Pour ce faire, un agrandissement et un réaménagement du musée apparaissent nécessaires afin d'améliorer l'accueil du public et de permettre une meilleure valorisation des collections. Ce projet global, pour lequel un montant est inscrit au plan des investissements dès 2017 et qui devra faire l'objet d'un préavis spécifique, visera notamment à apporter les améliorations suivantes au musée actuel :

- agrandissement de la librairie et création d'un nouveau hall d'entrée. Les surfaces actuellement dévolues à ces espaces, et par lesquelles transite quotidiennement une centaine de visiteurs en semaine et près du double, voire du triple les week-ends, ne permettent plus de recevoir le public à satisfaction et ne vont pas sans poser des problèmes de sécurité. L'agrandissement de la librairie spécialisée (elle aussi unique en Suisse) permettra de mettre en valeur les quelque 6'000 ouvrages proposés par la librairie.
- extension du bâtiment sous la forme d'une nouvelle galerie permettant de valoriser la richesse de la collection en dédiant, notamment, des salles aux artistes emblématiques que sont par exemple Aloïse ou Adolf Wölfli, dont seule une infime partie des fonds actuellement conservés par le musée sont montrés au public, faute d'espaces suffisants. Cette nouvelle surface d'exposition permettrait aussi de dissocier les espaces dévolus à la présentation de la collection permanente et ceux dévolus aux expositions temporaires, et améliorerait la circulation des visiteurs dans le musée, qui doivent parfois monter deux étages pour poursuivre la visite d'une exposition temporaire, faute d'un espace approprié.
- installation d'un ascenseur destiné à favoriser l'accès au musée, actuellement impossible aux personnes en situation de handicap.
- ouverture régulière au public des jardins du musée, afin de mieux faire connaître le patrimoine végétal et paysager d'une « campagne » typique de notre ville à l'instar des parcs ouverts au public que sont les jardins d'autres institutions muséales comme la Fondation de l'Hermitage et le Musée de l'Elysée.
- renforcement de la collaboration avec l'Auberge de Beaulieu dans le but d'en faire le véritable « café-restaurant de l'Art Brut », ouvert évidemment au public. Outre le lien architectural et historique naturel avec le château de Beaulieu, la transformation de l'auberge permettrait d'offrir aux visiteurs du musée un espace de restauration, avant et après les visites, élément indispensable à tout musée du 21^e siècle. Dans l'intervalle, un lieu de restauration provisoire pourrait être installé dans les jardins du musée durant la belle saison.

Au-delà de ce projet d'envergure, les objectifs suivants doivent être poursuivis :

- développer la médiation culturelle, particulièrement en direction du jeune public, au vu de l'intérêt particulier des enfants et des classes pour l'art brut. La petite construction située dans la

cour du château et actuellement utilisée comme dépôt par l'Auberge de Beaulieu pourrait, à terme, être le lieu idéal pour ces actions.

- entamer une étude systématique des collections en réalisant notamment un inventaire précis et informatisé des différentes œuvres conservées par le musée. Cette étude, indispensables à une institution conservant une collection riche de plus de 60'000 œuvres et gérant des prêts de plus en plus nombreux auprès de musées internationaux, nécessiterait des ressources humaines complémentaires sous forme de chargés d'inventaire.
- améliorer la communication et la signalétique de l'institution, difficile à trouver tant par les visiteurs locaux qu'étrangers, afin d'ajouter le nom de Collection de l'Art Brut à la signalétique existante.

Comme indiqué à votre Conseil en juin 2014, en réponse à l'interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts intitulée « Musée de l'art brut, quelle stratégie à court, moyen et long terme », la Municipalité réaffirme par le biais de ce rapport-préavis sa volonté de voir ce musée, unique au monde, se développer le mieux possible ces prochaines années, en cohérence avec la réponse apportée à la résolution de l'interpellateur¹³.

7.2.2 Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)

Depuis quelques années, l'avenir du mudac est lié au projet de Pôle muséal au sein duquel le musée communal devrait, à terme, rejoindre le Musée cantonal des Beaux-Arts et le Musée de l'Elysée pour la photographie. Ce projet de grande importance a nécessité une forte implication de la part de la direction du musée qui devra encore s'intensifier ces prochaines années. Parallèlement, le mudac a su renforcer son statut unique en Suisse romande d'institution de référence dans le domaine du design. L'action de sa directrice lui a notamment valu de recevoir, en 2013, le Prix suisse du design. Tout en dialoguant avec de grands créateurs internationaux et en collaborant avec des institutions prestigieuses (au nombre desquelles figure en particulier le Musée des arts décoratifs de Paris), le musée a continué d'offrir des expositions temporaires et des publications emblématiques de la création contemporaine en matière de design et d'arts appliqués tout en ayant le souci constant de rester au contact du grand public. A ce propos, il convient de relever l'effort particulier fait par le musée dans le domaine de la médiation culturelle, suscitant le vif intérêt du public, notamment à l'occasion des Jeudis Design. Enfin, soulignons que la collection d'art verrier, partiellement mise à mal par l'inondation du dépôt de Villamont survenue en novembre 2008, est patiemment reconstituée, grâce au soutien indéfectible de la Fondation Les Mûrons, généreuse mécène à l'origine de cette collection.

7.2.2.1 Objectifs pour les années à venir

- Poursuivre une programmation dynamique d'expositions temporaires abordant tous les domaines associés au monde du design (mode, graphisme, design industriel, BD, arts appliqués, etc.) en confortant les collaborations et les échanges d'expositions avec différents musées, suisses et internationaux. Poursuivre, en parallèle, l'action éditoriale, axe majeur de la politique scientifique, artistique et pédagogique du musée.
- Mettre en valeur les collections permanentes (collection Jacques-Edouard Berger, céramique, bijoux, design et estampes) par la tenue d'expositions temporaires et des changements d'accrochage.
- Développer spécifiquement les activités liées à la collection d'art verrier contemporain, unique sur le plan européen, et auquel la Municipalité attache une importance toute particulière. Cette collection est en effet le fruit d'une collaboration exemplaire entre le musée et son mécène, ayant permis de constituer, au fil du temps, un ensemble d'œuvres exceptionnelles et représentatif de l'évolution de la création, y compris contemporaine, dans ce domaine.

¹³ Résolution de M. Nicolas Gillard du 18 juin 2014 disant : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure propre à maintenir le rayonnement national et international du musée de l'art brut, à assurer la conservation, la présentation et, tant que faire se peut, l'enrichissement de ses collections et que soient préservés, à cette fin, les moyens financiers dont dispose actuellement le musée ».

7.2.2.2 *Projet de Pôle muséal et avenir de la Maison Gaudard*

Parallèlement à ces objectifs, liés à l'activité courante du musée, l'institution va devoir engager un très important travail dans la perspective du projet de pôle muséal désormais bien lancé depuis l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPD présentant notamment le crédit d'étude pour le mudac. Suite à ce vote, un groupe de travail a été constitué ayant notamment pour but de définir concrètement la place du mudac dans le futur pôle muséal dont la programmation sera un axe central, nécessaire à l'élaboration du cahier des charges pour le concours d'architecture. Compte tenu du calendrier politique et de l'investissement important en termes de ressources humaines que nécessitera le travail préalable à la constitution de la plate-forme muséale à la gare, il serait nécessaire de décharger la directrice du musée de certaines de ses responsabilités actuelles par l'allocation de ressources humaines supplémentaires en matière de personnel.

La construction du nouveau mudac à la gare pose, en creux, la question de l'avenir de la Maison Gaudard, siège actuel du musée. Même si, en l'état actuel de ses connaissances, la Municipalité n'estime pas l'organisation de ce déménagement avant quelques années, elle juge important d'informer votre Conseil sur le fait qu'une réflexion sera entamée s'agissant de la nouvelle affectation du bâtiment, qui devra notamment tenir compte :

- de la rénovation complète réalisée à la fin des années 90 et financée par la Ville à hauteur de CHF 7'998'600.- suite au crédit d'ouvrage accordé par le Conseil communal en 1998¹⁴ ;
- de l'attachement du public lausannois à un bâtiment à la valeur architecturale et patrimoniale de premier plan, situé dans un périmètre emblématique de l'histoire de notre Ville, à proximité immédiate de la Cathédrale et de l'Ancien-Evêché, aujourd'hui Musée historique de Lausanne ;
- des contraintes architecturales liées à ce bâtiment.

En tenant compte de ces éléments, la Municipalité entamera, en temps utile, une réflexion approfondie. A ce stade, et sans préjuger des décisions qui seront prises, une nouvelle affectation à la fois publique et prioritairement à vocation culturelle semble être incontournable. La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de ses réflexions à cet égard.

7.2.3 *Musée romain de Lausanne-Vidy*

Placé sous la houlette créative de son directeur et de son équipe, le Musée romain de Lausanne-Vidy, qui a fêté ses vingt ans en novembre 2013, a poursuivi sa mission de musée d'archéologie dans l'esprit « décalé » qu'on lui connaît en mettant en valeur non seulement les objets issus de ses collections mais en accordant également une importance particulière à la scénographie. Nombre de ses expositions ont ainsi été présentées dans des musées à l'étranger, rappelant, si besoin en était, la singularité de cette institution dans une région particulièrement riche en musées d'archéologie. La construction d'une extension destinée notamment aux animations ainsi que l'engagement d'une médiatrice culturelle lui permettent désormais de remplir les missions d'un musée contemporain, lieu de conservation mais aussi de débat, de réflexion et d'émotion.

7.2.3.1 *Objectifs pour les années à venir*

- Poursuivre la mission de mise en valeur du patrimoine archéologique de la Lousonna gallo-romaine en lien, en particulier, avec les fouilles de la nécropole des Prés-de-Vidy qui seront effectuées ces prochaines années. Les probables importantes découvertes de ce site enrichiront non seulement les collections du musée, propriété cantonale, mais seront également sources de documentation exceptionnelle pour la connaissance de l'histoire gallo-romaine de notre ville.
- Organiser la tenue d'expositions temporaires, associant mise en perspective du passé et du présent, et mise en scène scénographique.
- Contribuer au rayonnement de la ville et à la meilleure connaissance du patrimoine archéologique lausannois par la diffusion des expositions et catalogues du musée. Il convient de rappeler à cet égard qu'une exposition comme « Futur antérieur » tourne depuis plus de dix ans dans différents musées français.
- Poursuivre la politique de médiation culturelle dynamique en lien avec les nouveaux locaux et l'engagement récent d'une médiatrice culturelle.

¹⁴ BCC 1997, préavis N° 272 du 25 septembre 1997, « Travaux de rénovation de la Maison Gaudard et installation du Musée des arts décoratifs - Demande de crédit d'ouvrage », pp. 705-721.

- Renforcer la communication et la signalétique du musée, impliquant une discussion avec les transports publics lausannois dans la perspective d'améliorer la desserte du musée par les transports publics.

7.2.4 Musée historique de Lausanne (MHL)

Ces dernières années, le Musée historique a consacré une très grande partie de ses ressources à la préparation du projet de rénovation de son parcours permanent qui a fait l'objet d'un concours d'architecture remporté par le bureau B+W architectes. Ce projet est, depuis l'octroi du crédit d'étude voté par votre Conseil en 2012¹⁵, en cours de finalisation et une demande de crédit d'ouvrage a été soumise à votre Conseil en automne 2014. Parallèlement à ce travail, et dans l'attente du début des travaux qui imposeront la fermeture du musée pour de longs mois, le MHL a développé une politique d'expositions temporaires dynamique visant soit à mettre en valeur ses collections soit à favoriser les collaborations avec des artistes et d'autres institutions, démontrant à nouveau sa capacité à s'inscrire dans une perspective historique large comme en témoigne l'exposition « En corps », consacrée à l'histoire de la danse à Lausanne, ou l'exposition monographique dédiée au peintre vaudois Louis Rivier. D'autre part, le MHL a poursuivi la mise en valeur de ses collections par le biais, notamment, de publications liées aux objets dont il est le dépositaire à l'image du catalogue publié début 2014 et consacré aux collections du Musée industriel de Lausanne.

7.2.4.1 Objectifs pour les années à venir

- Réalisation du projet de nouvelle exposition permanente qui impliquera également une série de travaux de réfection du bâtiment touchant en particulier à la toiture. La Municipalité tient à mener à bien ce projet, indispensable à la préservation du patrimoine lausannois. Le MHL est une référence incontournable de l'histoire de notre ville aussi bien pour les Lausannois-es, dès leur plus jeune âge, que pour ses nombreux visiteurs et touristes.
- Amélioration de la communication du musée. Il est en effet primordial de continuer à faire vivre le musée pendant sa fermeture en informant le public sur l'avancée des travaux et ses activités hors les murs. De plus, la communication liée à la réouverture du musée devra être anticipée suffisamment tôt.
- Poursuite d'une politique ambitieuse d'expositions temporaires dans le but de toucher un nouveau public mais également de favoriser l'enrichissement des collections en objets contemporains.
- Développement comme pour les autres musées de la médiation culturelle¹⁶ qui sera d'autant plus important au moment de la réouverture du bâtiment et qui nécessitera une augmentation des ressources actuelles.
- Préservation et mise en valeur des collections photographiques confiées au musée, tels notamment le fonds de la police ou celui des transports publics lausannois, ou des archives provenant de photographes ou d'artistes lausannois. L'accueil de fonds photographiques issus des services communaux, souvent composés de plusieurs centaines, voire milliers de photographies, entraîne une amélioration notable de leurs conditions de conservation et permet la plupart du temps leur sauvegarde matérielle. De la même manière, l'entrée de collections privées garantit le maintien à Lausanne d'un patrimoine souvent très riche. Avec près de 300'000 images, le fonds du département des collections photographiques du musée est donc aujourd'hui considérable. Conservées sur des supports très divers, elles sont également très prisées d'un large public de par leur importance et leur caractère exceptionnel. Un renforcement des effectifs nécessaires à leur inventaire, leur mise en valeur et leur consultation s'avérerait essentiel à terme.
- Célébration du centième anniversaire du musée en 2018.

7.3 Arts de la scène

Les arts de la scène sont depuis plusieurs décennies, une composante essentielle de l'activité et du rayonnement culturels de Lausanne. Danse et théâtre, associant institutions et création indépendante, composent une offre riche et variée, attirant un public toujours plus nombreux et diversifié.

¹⁵ Voir supra note 5.

¹⁶ Précisons à ce propos que les ateliers mis en place pour le jeune public ont vu leur fréquentation doubler entre les périodes 2004 à 2007 et 2008 à 2012.

7.3.1 Bilan 2009-2014

Les cinq dernières années ont été marquées par une évolution significative du paysage théâtral et chorégraphique lausannois, au regard notamment :

- de l'arrivée de M. Vincent Baudriller, ancien directeur du Festival d'Avignon, à la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne succédant à M. René Gonzalez, décédé en avril 2012 ;
- du départ annoncé, à la fin de la saison 2014-2015, de M. Philippe Mentha, directeur-fondateur du Théâtre Kléber-Méleau et la décision des municipalités de Lausanne, Prilly et Renens de poursuivre leur soutien à un lieu dévolu prioritairement à la création théâtrale, dans le but d'en faire le théâtre de l'Ouest lausannois. La mise au concours du poste, effectuée par les trois communes précitées, en collaboration avec les communes du district de l'Ouest lausannois et le Canton, a permis la désignation du metteur en scène Omar Porras dès juillet 2015 ;
- de la succession à la direction artistique du Béjart Ballet Lausanne, après le décès de son fondateur en 2007. Le ballet est aujourd'hui incarné par M. Gil Roman qui a su démontrer qu'il savait faire vivre l'héritage de Maurice Béjart tout en élargissant son répertoire à de nouvelles créations propres et en faisant également appel à d'autres chorégraphes contemporains. Deux conventions, l'une signée en 2010 entre la Fondation BBL et les Fondations Maurice Béjart, et l'autre entre la Ville et le BBL, signée en 2014, permettent de pérenniser pour les cinq prochaines années la présence du Ballet à Lausanne, sous réserve d'une modification éventuelle de l'octroi des droits des œuvres de Maurice Béjart aux fondations aujourd'hui détentrices desdits droits. Le devenir de l'Ecole-Atelier Rudra-Béjart est également assuré, la Ville apportant son soutien à la fois au Ballet et à l'Ecole-Atelier, réunis depuis l'origine sous l'égide d'une même structure juridique ;
- du départ, à la fin de la saison 2012-2013, de Mme Martine Jeanneret et de M. Lova Golovtchiner, fondateurs et directeurs du Théâtre Boulimie, ayant incarné pendant plus de quarante ans la scène d'humour lausannoise et ayant fait de ce Théâtre une institution de référence. D'entente avec l'association Boulimie, MM. Frédéric Gérard et Kaya Güner ont été désignés comme successeurs jusqu'à la fin de la saison 2015-2016, une mise au concours du poste devant intervenir dans le premier semestre 2015 ;
- de la réouverture, après deux ans de travaux, du Théâtre Arsenic, accompagnée d'une augmentation des subventions de la Ville et du Canton, de manière à pérenniser ce théâtre comme institution dévolue aux arts scéniques contemporains. Les travaux de rénovation et de surélévation du bâtiment ont permis la création de surfaces de répétitions importantes, offrant ainsi aux artistes un outil de travail unique en Suisse romande et reconnu loin à la ronde ;
- de la fusion de la Médiathèque suisse de la danse de Lausanne et de la Mediathek Tanz de Zurich en une seule entité dénommée Collection suisse de la danse. Ce regroupement, soutenu par l'Office fédéral de la culture, permet le développement d'un véritable centre national de compétence pour la conservation de l'art chorégraphique, renforçant également le rôle de notre ville dans ce domaine sur le plan suisse. Fort de cette reconnaissance, le site lausannois a inauguré en 2013 un espace dédié à Maurice Béjart ;
- de la création, à parité avec le Canton, d'une bourse de compagnonnage théâtral visant à développer les compétences des metteurs en scène « émergents » en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un metteur en scène confirmé. Des discussions seront prochainement entamées avec le Canton pour ouvrir ce dispositif aux jeunes chorégraphes ;
- de la création d'une commission des arts de la scène de la Ville, remplaçant les commissions distinctes du théâtre et de la danse, en cohérence avec le développement scénique contemporain valorisant les démarches pluridisciplinaires ;
- de la mise en place d'une première convention de soutien régional conjointement avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève autour du projet de la compagnie STT et du metteur en scène Dorian Rossel ;
- de la reconnaissance, sur le plan fédéral, du travail réalisé par le Théâtre Sévelin 36, sanctionnée en 2013 par le tout premier « Prix spécial de danse » décerné par l'Office fédéral de la culture récompensant son action pionnière dans le domaine de la médiation culturelle liée à l'art chorégraphique ;
- de la mise en place à la Manufacture, Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande, d'un bachelor en danse contemporaine dès la rentrée de septembre 2014 ;
- du projet « Une capitale pour la danse, Lausanne 2011-2012 ». A l'occasion des nombreux anniversaires ayant émaillé la saison 2011-2012 (40 ans de la Fondation du Prix de Lausanne,

25 ans du Béjart Ballet Lausanne et de la Compagnie Philippe Saire, 20 ans de la Compagnie Linga, de la Collection suisse de la danse, de l'Association vaudoise de danse contemporaine et de l'école-atelier Rudra-Béjart, 15 ans, enfin, du Marchepied), le Service de la culture a souhaité affirmer l'image de Lausanne comme lieu phare de l'art chorégraphique en Suisse en rassemblant l'ensemble des manifestations de cette saison particulière sous une bannière commune. Au-delà des nombreux projets portés par les institutions elles-mêmes et relayés par une communication dynamique, ce projet commémoratif a connu deux points culminants :

- la présentation au Musée historique de Lausanne d'une exposition intitulée « En-corps » retraçant près d'un siècle d'histoire de la danse à Lausanne ;
- l'organisation d'une soirée spéciale dans le cadre du Festival de la Cité 2013 qui fut l'occasion de réunir pour la première fois sur une même scène les grandes institutions que sont le Ballet Béjart Lausanne et l'école-atelier Rudra-Béjart et des compagnies issues du circuit indépendant (Philippe Saire, Linga, Le Marchepied).

Parallèlement à ces différents événements, les actions suivantes ont été réalisées :

- renforcement du soutien financier au Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation unique sur le plan international. Les efforts réalisés par l'institution en termes de communication, par le biais des réseaux sociaux notamment, font chaque année de Lausanne, l'espace d'une semaine, la capitale mondiale de la danse. Parallèlement, et grâce notamment au renforcement du soutien financier apporté par la Ville, le Prix de Lausanne a pu développer de nouvelles actions de médiation culturelle en particulier auprès des jeunes Lausannois et intensifier sa communication sur le plan local afin de rappeler au public lausannois que si ce prix est d'audience internationale, il est avant tout le leur ;
- renforcement du soutien financier au Théâtre Sévelin 36, qui a notamment permis le développement d'un ambitieux nouveau festival de danse issu de la fusion des Printemps de Sévelin et du Festival international de danse de Lausanne ;
- renforcement du soutien au Théâtre 2.21 et au Théâtre Pulloff. Il convient de rappeler l'importance du travail effectué par ces structures, en complément d'autres lieux que sont la Grange de Dornoy, le Centre pluriculturel social d'Ouchy (CPO) et le Théâtre de l'Octogone situé à Pully, pour présenter au public les créations des compagnies indépendantes lausannoises de théâtre et de danse ainsi que celles des artistes musiciens de la région. L'Espace culturel des Terreaux participe également à cette dynamique ;
- renforcement du soutien financier au Petit Théâtre et au Théâtre de Marionnettes de Lausanne, de manière à garantir au jeune public des créations et un accompagnement de qualité ;
- mise à disposition, à la demande du Service de la culture, du studio Cargo 103, jusqu'alors exclusivement dévolu aux activités de Théâtre Sévelin 36, aux compagnies indépendantes de danse soutenues par la commission des arts de la scène. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de trouver une solution, même partielle, à la problématique toujours récurrente de l'absence de locaux de répétition en nombre suffisant pour les compagnies de danse ;
- octroi de nouvelles formes de soutien à moyen terme pour les arts de la scène, en complément de l'augmentation accordée au soutien ponctuel. De nouvelles formes de soutien sont présentées au point 7.3.4 ci-dessous, en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ».

7.3.2 Objectifs 2015-2019

- Donner au Théâtre de Vidy-Lausanne le cadre structurel nécessaire à l'ambition artistique souhaitée par la Ville. Devenu au fil du temps un lieu de création et de production théâtrales au rayonnement international, le théâtre, grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur depuis septembre 2013, est assuré de s'inscrire de manière durable dans le paysage théâtral européen comme une institution de premier plan au niveau artistique, bénéficiant d'un réseau renouvelé de coproducteurs. Le bâtiment lui-même, dont il convient de rappeler la vocation éphémère initiale dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964, fête cette année son cinquantième anniversaire. Il n'a pas fait l'objet de travaux d'importance depuis de nombreuses années, et nécessite une intervention importante, à la fois sur le plan de la sécurisation, notamment technique, mais également quant à la rénovation de l'enveloppe voire à l'agrandissement de la salle Apothéoz, sans mentionner le remplacement du chapiteau, aujourd'hui totalement vétuste. La Municipalité a décidé, à cet égard, l'ouverture d'un compte d'attente, destiné à préparer les études nécessaires à ces travaux. En réponse notamment à l'interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de

Vidy : 50 ans et plus », un montant a été prévu au plan des investissements 2015-2018. Un préavis spécifique sera soumis en temps utile au Conseil communal.

- Assurer, en collaboration avec les communes du district de l'Ouest et l'Etat de Vaud, la succession de la direction du Théâtre Kléber-Méleau, appelé à être, au vu des changements urbanistiques majeurs attendus dans le quartier de Malley ces prochaines années, une institution culturelle emblématique de l'Ouest lausannois. Cette phase de transition implique notamment une réflexion à mener avec les communes et l'Etat sur la répartition financière entre collectivités publiques, parallèlement à une étude à mener sur l'état du bâtiment. La Municipalité entend également régler la problématique de l'absence de salle de répétition.
- Poursuivre le soutien accordé au Théâtre Arsenic, aujourd'hui reconnu, au vu d'une programmation tout à la fois exigeante et ambitieuse et des travaux réalisés, comme lieu-phare de la création scénique contemporaine en Suisse.
- Etudier, en relation avec le canton de Vaud, la possibilité de renforcer le soutien aux activités du Théâtre Sévelin 36. Le monde lausannois de la danse fait en effet le constat de l'absence, à Lausanne, d'une scène spécifiquement dédiée à la danse et étant en mesure de coproduire les projets des compagnies locales. Le problème se posera avec d'autant plus d'acuité quand les premiers diplômés du bachelor en danse arriveront sur le marché du travail. Une réflexion commune avec le Canton devrait être réalisée à cet égard.
- Porter une attention particulière à l'état des théâtres 2.21 et du Pulloff, installés dans les anciens Ateliers et magasins de la Ville. Cette réflexion est appelée à s'intégrer dans celle, plus globale, de l'avenir du quartier du Vallon, projet pour lequel un montant est inscrit au plan des investissements.
- Rénover le bâtiment du Petit Théâtre, propriété communale, et prévoir des surfaces supplémentaires pour les bureaux du Festival de la Cité.
- Veiller, en collaboration avec le Canton et les acteurs concernés (Manufacture, Théâtre Arsenic, Théâtre Sévelin 36, Théâtre de l'Octogone, Association vaudoise de danse contemporaine, Association pour la formation des jeunes danseurs) à répondre à la problématique de la relève chorégraphique.
- Promouvoir les activités et les prestations des institutions et compagnies proposées au jeune public en collaboration avec l'EJCS.
- Veiller à maintenir le rayonnement du Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation à caractère unique que la Municipalité souhaite accompagner le mieux possible.
- Suivre avec attention le développement de la Fête de la danse, événement national, ayant lieu dans de nombreuses villes de Suisse, au vu du développement important de la manifestation ces dernières années.
- Etudier, en fonction des possibilités, la possibilité de mettre de nouveaux espaces de travail et de répétition à la disposition des compagnies de danse, au vu du problème récurrent de locaux qu'elles rencontrent.
- Aider le hip-hop, culture chorégraphique, musicale et plastique à trouver sa juste place à Lausanne.

Au vu de leur nombre, une priorisation dans le temps des projets ci-dessus s'avérera nécessaire.

7.3.3 Postulat de Mme Evelyn Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

La postulante sollicite la possibilité de modifier le cahier des charges de certaines institutions subventionnées afin que davantage de créateurs locaux puissent bénéficier d'une programmation en leurs murs. Elle évoque la mise en œuvre d'une forme de quota de production au bénéfice de créations locales, dans le but d'améliorer la situation des travailleurs du spectacle en Suisse romande.

Réponse de la Municipalité

Cette demande s'inscrit dans une préoccupation pleinement partagée par la Municipalité, face à la précarité des métiers de la scène touchant aussi bien les metteurs en scène, les comédiens que les techniciens du spectacle indépendant, situation encore renforcée par la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) intervenue en 2010. Si elle s'efforce, en fonction de ses possibilités financières, de soutenir au mieux le travail de création des artistes indépendants lausannois, la Municipalité rappelle les points suivants mis en exergue à l'occasion des séances de commission d'examen du postulat.

La notion de « local » mérite d'être clarifiée dans le cas précis, à l'heure où il est attendu des spectacles, et donc de leurs créateurs, une capacité de diffusion de plus en plus marquée, se confrontant ainsi à des publics différents. La responsabilité de la Municipalité est à mettre en lien avec sa sphère de compétences, soit le plan communal. Dans cette perspective, la dimension « locale » doit être comprise comme étant celle d'artistes vivant et/ou justifiant d'attaches professionnelles fortes à Lausanne, soit dans les faits s'agissant des arts scéniques vaudois, une très large majorité des créateurs du Canton. La Municipalité ne saurait à cet égard résoudre la problématique relative aux créateurs non-lausannois, indépendamment de leurs qualités.

Toujours suite aux discussions en commission, la Municipalité entend la demande de la postulante s'agissant des institutions dévolues aux arts de la scène, particulièrement le Théâtre de Vidy-Lausanne. Il convient de préciser à ce propos que différentes revendications, justifiées ou non, de la scène locale ont eu lieu par rapport au Théâtre de Vidy-Lausanne et aux choix effectués en matière de programmation, pendant les vingt ans de direction de feu M. René Gonzalez. La Municipalité rappelle que dans les cinq dernières années, plusieurs créateurs locaux ont trouvé leur place dans la programmation du théâtre.

Enfin, la liberté artistique, de création comme de programmation, est une composante essentielle de toute politique culturelle digne de ce nom, et la Municipalité n'entend pas y déroger en imposant à l'une ou l'autre des institutions culturelles qu'elle subventionne des quotas de productions, quels qu'ils soient. Elle rappelle l'importance d'une politique de programmation soucieuse également d'échanges interculturels, et offrant ainsi la chance aux spectateurs lausannois de bénéficier, grâce aux coproductions et accueils, de spectacles différents venus de tous les horizons. Cette ouverture au monde, complétée par une politique de diffusion des spectacles locaux constamment renforcée ces dernières années, est aux yeux de la Municipalité une composante indispensable d'une politique culturelle ambitieuse permettant à notre Ville d'exister sur la carte du monde culturel.

Cela étant, la Municipalité partage l'avis de la postulante quant à la nécessité d'un équilibre entre créations dites « locales » et celles venant de l'extérieur, d'où qu'elles viennent. S'agissant des institutions des arts de la scène lausannoises subventionnées, elle précise les éléments suivants :

- Théâtre de Vidy-Lausanne : la demande explicite d'intégrer la création locale dans la programmation artistique a été dûment effectuée dans le cahier des charges menant à la mise au concours de la direction du théâtre ;
- Théâtre Kléber-Méleau : dans le cadre de la procédure de nomination de la future direction, la référence à la place de la création artistique locale a été dûment effectuée dans le cahier des charges, avec une ouverture également sur la région dans la perspective de faire de Kléber-Méleau le théâtre de l'Ouest lausannois ;
- Théâtre Arsenic : l'accueil d'artistes locaux, compagnies de théâtre et danse, musiciens, artistes de performance, plasticiens, fait partie de la mission inhérente au lieu et est dûment précisée dans les statuts, récemment modifiés ;
- Petit Théâtre : l'accueil de créations menées par des metteurs en scène locaux s'est renforcé ces dernières années, particulièrement depuis 2008 et la décision du Service de la culture de demander à la commission des arts de la scène de prendre en considération les projets pour le jeune public ;
- Théâtre 2.21 : le théâtre accueille également bon nombre de créations locales, en lien avec la vocation pluridisciplinaire du lieu et dévolu à la création émergente ;
- Théâtre Pulloff : le théâtre accueille principalement des créateurs locaux.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Evelyne Knecht.

7.3.4 Postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ! ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat a été déposé suite à la révision de la LACI décidée par le peuple suisse en septembre 2010. Cette révision, faisant passer la période de travail minimum pour pouvoir bénéficier d'une allocation chômage de 12 à 18 mois prétérite encore davantage les artistes pour qui l'intermittence est la règle. Parallèlement à ce postulat, le Conseil communal, a voté, au vu des effets attendus de la LACI, une augmentation budgétaire des subventions casuelles destinées à la création scénique indépendante de manière à renforcer le soutien accordé aux compagnies.

Le postulat sollicite la Municipalité sur deux points distincts :

- étudier les retombées du vote du 26 septembre 2010 relative à la révision de la LACI sur la situation des artistes et créateurs indépendants de la ville, indépendamment du domaine artistique concerné ;
- proposer des solutions à moyen et long termes afin de pérenniser la situation des artistes et des créateurs et en évaluer les coûts. Le postulant propose les exemples suivants : développement du système du contrat de confiance, développement de la médiation comme activité complémentaire, collaboration plus étroite avec le réseau d'animation socioculturelle, etc.

Réponse de la Municipalité

En préambule à sa réponse, la Municipalité précise que ce postulat, certes ciblé sur les artistes lausannois, s'inscrit dans une perspective bien plus large que l'échelon communal, la Confédération et les cantons étant également impliqués dans la problématique de l'emploi et de la sécurité sociale des artistes. Elle ne saurait dès lors prétendre résoudre à elle seule un problème qui dépasse largement les limites de ses compétences. Cela étant, elle répond comme suit :

- étude des retombées : une telle étude assumée uniquement par la Ville et concernant l'ensemble des artistes indépendants lausannois, soit en clair plusieurs centaines de personnes (chorégraphes, danseurs, metteurs en scène, comédiens, artistes plasticiens, musiciens) est un travail de longue haleine nécessitant également la définition d'une problématique précise, le sujet étant extrêmement vaste. Une étude particulière relative à l'ensemble des artistes lausannois n'a donc pu être réalisée pour l'heure. Cependant, et au vu du temps écoulé entre le dépôt de ce postulat, et sa réponse, il a été décidé dans l'intervalle de participer au financement d'une étude globale sur la situation sociale actuelle des artistes au plan national, prenant notamment en considération les éléments liés à la problématique de la limitation actuelle du droit à l'assurance-chômage. Cette étude, menée conjointement par la Conférence des villes en matière culturelle, section de l'Union des villes suisses, la Conférence culturelle des cantons et la Confédération, est en cours d'élaboration avec pour objectif une finalisation en 2015. La Municipalité ne manquera dès lors pas de renseigner votre Conseil sur ses conclusions ;
- solutions envisagées : parallèlement aux résultats de l'étude précitée, le Service de la culture a entamé une réflexion quant aux différentes formes de soutien possibles en faveur des artistes et touchant notamment à la question de l'emploi. Plusieurs possibilités principales sont ainsi relevées :
 - l'engagement d'artistes (metteurs en scène, comédiens, musiciens, danseurs, chorégraphes, etc.) dans le cadre de projets de médiation culturelle. La Ville de Lausanne met en usage cette pratique depuis plusieurs années, indépendamment de sa politique de subventionnement, par le biais des activités culturelles offertes aux élèves de la scolarité obligatoire et proposées par le Service de la jeunesse et des loisirs de la DEJCS ;
 - soutenir les projets de médiation culturelle portés par des artistes dans les domaines des arts de la scène, de la musique et des arts visuels. La création d'un budget spécifique de CHF 50'000.- permettra à la fois de soutenir des projets innovants et/ou exemplaires dans le domaine de la médiation et de développer les activités annexes des créateurs lausannois ;
 - l'achat d'œuvres, fruit du travail de l'artiste par le biais :
 - de commandes dans le domaine, musical, théâtral, chorégraphique, littéraire ou cinématographique ;
 - de l'acquisition d'œuvres d'art (peinture, sculpture, photographie, etc.), dans le but de développer une collection.
 Cette pratique s'effectue à la Ville de Lausanne, particulièrement par le biais des musées communaux et de la commission du Fonds des arts plastiques qui achètent des œuvres, ayant ainsi composé, au fil du temps, des collections de première importance.
 - favoriser l'acquisition d'œuvres par un public jeune, avec un double intérêt : susciter l'envie, auprès d'un public d'amateurs en devenir, de constituer une collection composée d'œuvres d'artistes lausannois et, par cette occasion, appuyer le rayonnement de ces mêmes artistes. Cette proposition est développée au point 7.8.4 du présent rapport-préavis, en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
 - le soutien consolidé, par le biais de contrats de confiance ou de conventions, au processus de création artistique, tel que proposé par le postulant. S'agissant des arts de la scène, cette proposition est la plus cohérente dès lors qu'elle prend en compte non seulement la création effective, mais également l'ensemble du processus (réflexion, écriture, répétitions) coûteux en temps et en énergie investis mais essentiels à tout processus artistique de qualité. Depuis

plusieurs années, le Service de la culture initie la mise en place d'une série de conventions et contrats visant à pérenniser du mieux possible les conditions de travail des artistes, et ce en tenant compte des limites budgétaires actuelles¹⁷. Aujourd'hui, au vu tout à la fois du dynamisme de la scène artistique locale et des collaborations poursuivies avec les autres entités publiques (communes, cantons, Confédération), la Municipalité doit faire des choix dans le cadre des enveloppes des subventions casuelles, destinées à soutenir la création notamment émergente, par des soutiens ponctuels et des soutiens pérennes. Par ailleurs, la Ville ne saurait à elle seule, porter l'ensemble des soutiens : il est donc essentiel de travailler en commun et d'unir les soutiens financiers entre collectivités publiques ;

- pérenniser, s'agissant des arts de la scène, le soutien aux compagnies confirmées par le biais de conventions impliquant d'autres partenaires public. Cette mesure permettrait à la commission des arts de la scène de pouvoir soutenir de plus nombreux projets indépendants ;
- à titre de premier pas, un montant de CHF 30'000.- a été inscrit dans le cadre du budget 2015 « subventions casuelles musique » du Service de la culture ;
- attribution d'un contrat de confiance annuel à un artiste plasticien lausannois, sur décision de la commission du Fonds des arts plastiques. Cette proposition est développée au point 7.8.4 du présent rapport-préavis, en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

Par le biais de ces propositions à votre Conseil, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Philippe Clivaz.

7.3.5 Interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ».

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

L'interpellatrice rappelle les circonstances de la création du Théâtre de Lausanne-Vidy, bâtiment initialement à vocation éphémère construit dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964. L'année 2014 a été marquée par le 50^e anniversaire du Théâtre, ainsi que par la présentation de la première saison de M. Vincent Baudriller, directeur de l'institution depuis septembre 2013. Parallèlement, l'interpellation pose les questions suivantes à la Municipalité :

Question 1 : La Municipalité et la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne ont-elles prévu de marquer ce jubilé par un événement particulier ?

La célébration du 50^e anniversaire de l'Exposition nationale et du théâtre a fait l'objet d'une exposition intitulée « la naissance d'un théâtre » présentée sur le site d'avril à juin 2014. Ce projet a été porté par la nouvelle direction du théâtre et a connu un large retentissement auprès du public lausannois, vaudois et suisse. Le soutien communal à ce projet a été de CHF 40'000.- auquel s'est ajouté le soutien à la communication de différents événements parallèles organisés par d'autres partenaires institutionnels (UNIL, EPFL).

Question 2 : Les derniers travaux de rénovation ont été effectués en 1999. Pour la pérennité de cet objet d'exception, la Municipalité prévoit-elle, alors que rien ne figure au plan des investissements, de nouveaux travaux d'entretien dans le futur ?

Comme indiqué dans le présent rapport-préavis, les travaux relatifs à la rénovation du théâtre de Vidy-Lausanne sont une priorité pour la Municipalité. Elle a donc prévu l'inscription d'un montant au plan des investissements, la première étape concrète étant l'ouverture d'un compte d'attente en automne 2014.

7.4 Musiques actuelle / Jazz / Musiques du monde

Depuis l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2008/26¹⁸, Lausanne s'est affirmée comme une des places essentielles en Suisse pour les musiques actuelles. Elle s'est notamment imposée dans le domaine de la diffusion grâce à un réseau de salles complémentaires et à l'organisation de nombreux festivals spécialisés dans des genres très précis.

¹⁷ Ces éléments sont présentés au point 5.1.3 du présent rapport-préavis, dans la réponse à la motion de M. Gilles Meystre relative aux conventions de subventionnement.

¹⁸ Voir supra note 1.

7.4.1 Bilan 2009-2014

La période aura été essentiellement marquée par :

- l'assise des Docks dans le paysage musical lausannois et romand. Grâce à la gestion rigoureuse et à la programmation de la co-direction ayant été en place jusqu'en 2012, la salle de concerts a su stabiliser son assise financière et s'ancrer durablement dans le paysage culturel romand. Son rayonnement touche désormais les pays voisins et Lausanne figure, grâce à elle, sur la carte des tournées internationales des artistes importants dans le domaine des musiques actuelles. Signe de la bonne santé de l'institution, la Fondation pour les musiques actuelles a terminé en 2013 le remboursement du prêt de CHF 322'000.- consenti en 2008 par le Conseil communal¹⁹ ;
- l'installation réussie du club rock Le Romandie sous les arches du Grand-Pont. Grâce au soutien accru de la Ville, le Romandie a pu poursuivre de façon plus sereine son travail de défrichage des nouvelles tendances musicales tout en maintenant une offre tarifaire en adéquation avec son public ;
- le succès artistique du Bourg qui a affirmé sa complémentarité avec les autres lieux destinés aux musiques actuelles en accueillant notamment les premières scènes de nombreux groupes lausannois et vaudois ;
- le renforcement du soutien financier apporté au club de jazz Chorus et au Festival Jazz Onze+, ce dernier ayant brillamment fêté sa 25^e édition en 2012. Ces deux institutions composent, en complément de l'EJMA, le cœur de la vie musicale dédiée au jazz, à laquelle la Municipalité est sensible ;
- l'instauration d'un contrat de confiance au bénéfice des artistes musiciens. Sur le modèle du dispositif mis en œuvre pour les arts de la scène, ce contrat est conçu comme un soutien à moyen terme permettant aux artistes musiciens lausannois de bénéficier d'une aide régulière sur trois ans sans être contraint, sur cette durée, au dépôt de dossiers de subvention pour chacun de leurs projets ;
- le nouveau départ du Festival Label Suisse. Menacé suite au retrait financier de la RTS, le festival des musiques suisses (classique, jazz, musiques actuelles, musiques populaires) s'est réorganisé sous une forme associative afin d'assurer la pérennité du projet, avec un soutien financier renforcé de la Ville. Après une édition redimensionnée en décembre 2012, le Festival a retrouvé en septembre 2014 son format original avec l'ambition de devenir le festival national de référence des musiques suisses.

7.4.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Entamer une réflexion, en lien avec le dynamisme de la création lausannoise dans le domaine des musiques actuelles, en vue du développement d'un véritable pôle de création musicale. En plus de pouvoir proposer aux artistes et à leurs managers un lieu adapté à l'expérimentation et à la recherche, il s'agirait de pouvoir regrouper en un même lieu les différentes compétences nécessaires au développement de projets musicaux professionnels. Ce nouvel espace pourrait ainsi regrouper.
 - deux studios d'enregistrement. Il ne s'agirait évidemment pas de venir concurrencer les excellents studios d'enregistrement professionnels de la région mais de proposer aux artistes un lieu où travailler, expérimenter, peaufiner des répertoires et préparer des enregistrements à des tarifs abordables ;
 - une ruche d'entreprises actives dans le domaine de la promotion d'artistes et de la gestion de carrière. Le lieu pourrait regrouper les bureaux de labels, d'agences artistiques, et d'éditeurs ;
 - un lieu de conseil aux artistes en lien avec la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), soutenue par la Ville.
- Etudier la possibilité d'introduire un soutien financier au bénéfice des structures professionnelles d'encadrement des artistes œuvrant dans le domaine, au vu du rôle croissant de ces structures dans la progression de la carrière des artistes. L'implication de ces structures dans le développement de la carrière des artistes a pris ces dernières années une importance primordiale. En effet, la crise du marché du disque a eu pour conséquence de concentrer les sources de revenus des artistes sur les activités de concert qui nécessitent en amont un important travail de promotion (en direction des médias, des professionnels du milieu, des programmeurs) dans lequel le disque conserve son importance. De fait, les structures d'encadrement des artistes travaillent de plus en

¹⁹ BCC 2008, rapport-préavis N° 2008/39 du 26 septembre 2008, « Réponse à la motion de M. Claude Bonnard « Pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks) » », pp. 810-814.

plus sur des projets dits à « 360 degrés » comprenant un travail de production discographique, de publication, de promotion des artistes et d'organisation de tournées. Elles œuvrent donc désormais comme de véritables gestionnaires de carrières. Essentielles dans le tissu musical local, elles sont néanmoins très fragiles et très dépendantes du succès de quelques artistes moteurs permettant de financer la prise de risque sur des artistes émergents.

- Veiller à la situation particulière du Romandie, appelé à fermer ses portes le temps de la réalisation des travaux de réfection du Grand-Pont.
- Veiller à la complémentarité de l'offre musicale lausannoise, particulièrement s'agissant du hip-hop et des musiques du monde.
- Accompagner l'association Amdathtra, seul véritable acteur lausannois des musiques du monde, et composée aujourd'hui de bénévoles.

7.5 Art lyrique et musical

L'art lyrique et musical classique fait partie inhérente de la vie culturelle lausannoise, en lien avec la richesse de l'offre musicale de la région et de sa tradition dans ce domaine depuis plusieurs siècles. Notre ville a le privilège de pouvoir proposer à l'amateur de musique instrumentale, de chant choral et d'art lyrique, qu'il soit simple connaisseur ou mélomane averti, une palette complète associant opéra, orchestres, ensembles choraux et instrumentaux, musique d'église, ainsi que la possibilité de prendre part à l'un des nombreux chœurs ou corps de musique qui composent le quotidien musical de la ville. Cette offre est complétée par une activité de plus en plus marquée dans le domaine de la musique classique contemporaine.

7.5.1 Bilan 2009-2014

Ces années ont été marquées par les éléments suivants :

- la réouverture de l'Opéra de Lausanne au début de la saison 2012-2013, après cinq saisons « hors les murs » et deux ans de travaux. Durant cette période, grâce à une politique de production et de coproduction ingénieuse, et à une collaboration marquée avec les autres institutions lausannoises, l'Opéra a su conserver son public, au théâtre de Beaulieu comme à la salle Métropole, en veillant également à poursuivre ses actions de médiation. Le retour à l'avenue du Théâtre, dans un bâtiment désormais adapté aux techniques de l'art lyrique du 21^e siècle, a permis à l'institution de développer de nouvelles productions, offrant ainsi au public une programmation tout à la fois riche et diversifiée ;
- le départ en 2013 de M. Christian Zacharias, du poste de chef titulaire de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL). M. Christian Zacharias a reçu, à cette occasion, la Médaille d'or de la Ville de Lausanne. La nomination de son successeur a été annoncée récemment ;
- l'arrivée de M. Bertrand de Billy en tant que chef invité permanent de l'OCL pour trois ans dès la saison 2013-2014 ;
- l'élaboration d'une convention tripartite entre la Ville, l'Etat et la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. L'institution est aujourd'hui stabilisée financièrement, grâce aux efforts réalisés par la fondation, la Ville et le Canton. Sur le plan artistique, grâce à des chefs et musiciens de grande qualité, l'orchestre est aujourd'hui en grande forme, comme en témoigne l'accueil d'un public toujours enthousiaste, à Lausanne, en Suisse et dans le monde ;
- le départ de M. Jean-Marc Grob, directeur-fondateur du Sinfonietta de Lausanne, et l'arrivée de M. Alexander Mayer à la direction de l'institution dès la saison 2013-2014 ;
- le départ de M. Pierre Wavre de la direction du Conservatoire de Lausanne, et l'arrivée de M. Hervé Klopfenstein, marquée par le développement d'une activité de concerts publics et l'ouverture d'une nouvelle salle au Flon, le BCV Concert Hall ;
- les 30 ans du Quatuor Sine Nomine, marqués par une programmation ambitieuse tout au long de l'année 2013 ;
- le développement des activités de la Société de musique contemporaine de Lausanne (SMC), au profit d'un public toujours plus nombreux ;
- le départ de M. Bruno Canino, co-directeur avec M. Pierre Amoyal de l'Académie de musique de Lausanne en 2013, et l'arrivée de M. Robert Levin dès l'édition 2014 ;
- la création d'un Prix de la Ville de Lausanne en 2009, récompensant chaque année le meilleur duo de l'Académie de Musique de Lausanne ;

- le départ à la retraite de M. Jean-François Vaucher, organiste titulaire de l'orgue de l'église Saint-François, et l'arrivée de M. Benjamin Righetti, reconnu internationalement ;
- le relevage de l'orgue²⁰ de l'église Saint-Jean, réalisé dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église ;
- les manifestations marquant le 10^e anniversaire des grandes orgues de la Cathédrale, uniques au monde.

Parallèlement, les institutions suivantes ont vu leurs moyens financiers se renforcer :

- le Sinfonietta de Lausanne, de manière à pérenniser l'institution au moment du départ de son directeur-fondateur et de l'arrivée d'un nouveau directeur musical et afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'orchestre de relève ;
- la Camerata de Lausanne, au vu du rayonnement important apporté à la Ville ces dernières années par les différents concerts de cet ensemble à l'étranger ;
- l'Ensemble Vocal de Lausanne, institution de référence sur le plan international en termes d'art choral, et soumise, à l'instar du BBL et du Théâtre de Vidy-Lausanne, aux aléas des produits financiers issus de tournées, au vu de la péjoration de la situation internationale de ces dernières années.

7.5.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Poursuivre le soutien à l'Opéra de Lausanne, dans le cadre de sa mission pour l'art musical, lyrique et chorégraphique.
- Poursuivre le soutien à l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dans la perspective d'une nouvelle direction artistique, en veillant à soutenir, dans un contexte de changement de lieu²¹, le travail effectué en faveur d'un renouvellement du public.
- Veiller à l'avenir de la Camerata de Lausanne.
- Soutenir la nouvelle direction du Sinfonietta de Lausanne tout en veillant à clarifier les missions de l'orchestre.
- Promouvoir, en lien avec les associations de concerts existantes et les organistes titulaires, les activités culturelles des grandes orgues de Lausanne, ainsi qu'une meilleure connaissance par le public de leur valeur patrimoniale.
- Veiller à l'avenir de l'Ensemble Vocal de Lausanne, dans la perspective, notamment, de la succession annoncée de M. Michel Corboz, directeur-fondateur.
- Réaliser le relevage des orgues de l'église Saint-François et de la basilique Notre-Dame du Valentin.
- Assurer la continuité des activités du Quatuor Sine Nomine ainsi que du Festival éponyme organisé tous les deux ans.
- Renforcer, en réponse au postulat de Mme Myriam Tétaz ci-après, le soutien à la Société de musique contemporaine de Lausanne, au vu de l'important potentiel de cette institution.
- Réfléchir à l'avenir des corps de musique lausannois.

7.5.3 Postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat propose, l'organisation d'un prix de la Ville de Lausanne destiné à la création d'une œuvre classique contemporaine. Ce prix serait donné à l'occasion de la première audition à Lausanne d'une œuvre d'un compositeur, suisse ou résident en Suisse, sans exclusivité toutefois. La postulante demande également d'étudier les modalités d'attribution du prix et de composition du jury.

²⁰ La Ville de Lausanne est propriétaire des églises protestantes et des orgues qu'elle met à disposition des églises pour l'accompagnement du culte. Au-delà de leur vocation culturelle, les orgues contribuent à l'enrichissement de l'offre culturelle lausannoise à travers les nombreux concerts offerts au public. Ces orgues sont également mises à disposition des professeurs et étudiants de l'HEMU, ainsi que de différents musiciens. Outre les grandes orgues de la Cathédrale, les instruments les plus prestigieux sont les orgues des églises Saint-François, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Paul. La richesse et la variété de leurs styles musicaux permettent aux organistes titulaires d'acquérir une notoriété internationale grâce aux collaborations nouées et contribuent également au rayonnement culturel de la ville.

²¹ Compte tenu des travaux prévus à la salle Métropole jusqu'au printemps 2015, l'OCL se produira pendant la saison 2014-2015 à l'Opéra de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre d'une politique culturelle inscrite dans une vision à long terme, un soin particulier doit être apporté à la création contemporaine, en tant qu'expression artistique de la société de notre temps. Dans ce contexte, la Municipalité partage la volonté de la postulante d'inciter les artistes à interpréter des œuvres hors du répertoire et tient à ce que la musique classique contemporaine puisse trouver sa place dans le paysage musical lausannois. Elle estime également nécessaire de travailler avec les acteurs locaux actifs dans ce domaine, à l'instar de la Société de musique contemporaine de Lausanne (SMC). Comme indiqué lors de la séance de la commission de prise en considération du postulat, la Municipalité a collaboré avec la SMC pour réfléchir aux modalités de ce prix, dans le but de respecter à la fois l'esprit du postulat et la réalité de la situation de la musique classique contemporaine à Lausanne.

Au terme de discussions avec les acteurs concernés, les constats suivants sont effectués :

- le postulat, comme les débats en commission l'ont montré, est quelque peu ambigu sur la question du titulaire du prix et ne précise pas si celui-ci viendrait récompenser un compositeur ou un interprète. La Municipalité rappelle qu'elle a pour mission de soutenir les créations des artistes lausannois à savoir vivant et/ou travaillant ou pouvant justifier d'attaches professionnelles avérées avec la ville. Si le prix venait à récompenser un/des musicien-s lausannois interprétant l'œuvre d'un compositeur suisse, il serait à considérer :
 - soit comme un soutien non pas à la création mais à l'interprétation ;
 - soit comme un soutien à la création mais de l'œuvre d'un artiste non-lausannois.
- la création d'un prix n'est pas nécessairement le choix le plus pertinent dans la perspective de permettre à un public de plus en plus nombreux de connaître et d'apprécier la musique classique contemporaine. La tenue d'un prix récompensant des spécialistes et décerné par un jury qui devrait également être composé de connaisseurs avérés de la musique classique présente le risque, selon la Municipalité, de ne pas répondre à l'objectif d'une meilleure connaissance de la musique classique contemporaine ;
- de nombreux prix de ce type dotés de moyens importants existent ailleurs, en Suisse et à l'étranger. La création d'un nouveau prix nécessiterait un budget important.

Au vu de ces éléments, la Municipalité propose à votre Conseil de ne pas répondre au postulat de Mme Myriam Tétaz par l'organisation d'un prix. Toutefois, dans la volonté de faciliter l'accès du public aux œuvres de musique classique contemporaine, elle propose à votre Conseil d'accompagner le nouveau projet présenté par la SMC d'une nuit de la musique contemporaine. Cette manifestation, baptisée « Les Topophoniques », unique sur le plan suisse, réunira dès 2015, dans un lieu éphémère encore à définir, des artistes lausannois et vaudois issus de la musique classique contemporaine et des musiques expérimentales à l'occasion d'une soirée de concerts, performances, et installations. Un financement sera apporté, dans un premier temps, via le budget du Service de la culture. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2015, une légère augmentation de CHF 3'000.- a été apportée à la subvention annuelle de CHF 12'000.- accordée à la Société de musique contemporaine, inchangée depuis des années. Portée par une équipe dynamique de connaisseurs, la SMC s'est développée au fil du temps pour devenir aujourd'hui une référence sur le plan romand, élargissant, année après année, son public.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Myriam Tétaz.

7.6 Formation musicale non-professionnelle

La politique de formation musicale non-professionnelle fait l'objet d'un chapitre particulier, n'ayant été que peu mentionnée dans le rapport-préavis N° 2008/26²². Depuis lors, ce domaine a été marqué par quelques faits saillants :

- la modification du cadre légal fédéral et cantonal marqué par :
 - l'introduction, votée par le peuple suisse le 23 septembre 2012, de l'article 67a de la Constitution fédérale pour la promotion de la formation musicale des enfants et des jeunes ainsi que l'encouragement des talents musicaux. Cet article reconnaît l'importance de la formation musicale et valorise son enseignement en demandant aux cantons d'inscrire dans le cursus obligatoire une formation musicale de qualité à l'école ;

²² Voir supra note 1.

- le vote par le Grand Conseil du canton de Vaud, le 3 mai 2011, de la loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, prévoyant une toute nouvelle organisation de la formation musicale non-professionnelle et limitant l'accès à cette formation à l'âge de 25 ans ;
- la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et l'harmonisation scolaire (HarmoS) marquant une extension des plages horaires de l'enseignement obligatoire et impliquant de fait une diminution du temps à disposition des enfants et adolescents afin de suivre des cours de musique.
- sur le plan administratif, le transfert dès le 1^{er} juillet 2011, au moment du changement de législature, des institutions de formation musicale du Service de la jeunesse et des loisirs au Service de la culture.

7.6.1 Rappel du nouveau cadre légal : entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'enseignement musical à visée non-professionnelle est organisé par la loi sur les écoles de musique, dont l'application incombe à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Pour mémoire, la LEM vise à une harmonisation des différents éléments qui régissent la formation musicale et notamment :

- les conditions d'exercice du travail d'enseignant (amélioration des conditions salariales, définition des formations et équivalences requises) ;
- la garantie de la qualité de l'enseignement dans toutes les écoles reconnues du Canton (développement de plans d'études et de cursus communs à toutes les écoles) ;
- la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de financement équilibré entre Canton et communes (participation obligatoire au financement de toutes les communes et du Canton). Ce nouveau mécanisme permet à la Ville de Lausanne de diminuer son soutien proportionnellement aux montants repris par la FEM au titre des montants historiques pour les élèves domiciliés hors de Lausanne. Si la Ville a longtemps contribué au financement de l'enseignement musical des élèves provenant d'autres communes vaudoises, la LEM permet désormais de rééquilibrer l'effort des différentes communes en faveur des écoles de musique.

L'application de la LEM est prévue sur une période de six ans, soit jusqu'en 2018, permettant ainsi aux différents acteurs (écoles de musique, FEM et communes) de s'approprier le nouveau cadre et de mettre en place une organisation à même de réaliser les objectifs souhaités par la nouvelle loi.

Il convient de préciser que l'enseignement aux adultes ne fait pas partie du périmètre de financement de la LEM et qu'un soutien à cet enseignement n'a pas été prévu. De ce fait la formation musicale pour adultes se trouve depuis l'entrée en vigueur de la LEM dépourvue de toute base légale de soutien. Convaincue que l'accès à la formation musicale doit être possible pour l'ensemble des citoyens lausannois, indépendamment de leur âge, la Municipalité souhaite, notamment par la mise à disposition de locaux dans les écoles de musique subventionnées, favoriser l'enseignement destiné aux adultes, comme évoqué ci-dessous.

7.6.2 Bilan 2009-2014

Les cinq dernières années ont été essentiellement marquées par :

- l'arrivée de Mme Lien Bruge à la direction du Conservatoire de Lausanne à la rentrée 2012, succédant à Mme Helena Maffli, qui a quitté ses fonctions après 13 ans à la tête de cette institution et 34 ans passés en tout au Conservatoire. Cette période a été marquée par le développement d'un nombre important de projets et de collaborations de qualité dans le but de créer davantage de passerelles entre le public, la musique et ses acteurs au profit de tous les élèves du Conservatoire ;
- le départ du directeur de l'EJMA M. Stefano Saccon, à la fin de l'année 2014, après cinq ans passés à la direction de cette institution. Cette période a été marquée par une évolution significative sur le plan pédagogique et académique de cette institution ainsi que par le développement d'activités, projets et collaborations diverses avec le monde musical lausannois ;
- l'arrivée de M. Théo Gafner à la direction de l'Ecole sociale de musique en 2011 succédant à M. Olivier Faller, qui a quitté ses fonctions après 24 ans à la tête de cette institution, arrivée

- marquée par la poursuite des nombreuses activités musicales au profit des élèves lausannois et par le développement de collaborations avec l'enseignement obligatoire (projet orchestre en classe);
- le départ de M. Jean-François Antonioli de la direction de l'Institut de Ribaupierre (IdR) à la rentrée 2014 après 14 ans passés à la tête de cette institution, période marquée par la reconnaissance de l'IdR en tant que centre de compétences pour la formation des professeurs Willems, ainsi que par le développement de multiples projets musicaux toujours proches de l'esprit des fondateurs;
 - la reconnaissance par la FEM pour l'enseignement musical de base de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne, de l'Ecole sociale de musique de Lausanne, de l'Harmonie Ecole de musique Lausanne, de l'Institut de Ribaupierre et de l'Institut Musica Viva ;
 - la reconnaissance par la FEM pour l'enseignement musical de base et l'enseignement particulier (préprofessionnel) du Conservatoire de Lausanne et de l'EJMA.

7.6.3 Constat et perspectives

Sept écoles de musique²³ reconnues par la FEM proposent aujourd'hui une formation musicale non professionnelle à environ 4'000 élèves inscrits²⁴, dont environ 600 adultes. Ces écoles se sont développées au cours des 150 dernières années, répondant à des demandes et opportunités diverses et poursuivant des missions plus ou moins spécifiques et précises, et se sont forgées chacune une identité propre au fil du temps.

Malgré une offre actuelle riche et variée, couvrant tous les instruments et tous les styles de musique, allant de l'initiation à la musique jusqu'à la formation préprofessionnelle, ainsi qu'un nombre important de projets témoignant de l'esprit innovateur et créatif des directions d'écoles, un certain nombre de difficultés sont apparues au cours des dernières années, appelées à s'accroître davantage avec la mise en application de la LEM. Parmi ces difficultés, il convient notamment de relever :

- une organisation institutionnelle hétérogène qu'il convient de revoir : plans tarifaires très variés pour une offre de même qualité, manque de visibilité de l'offre, absence d'évidence, parfois, entre le nom d'une école et sa mission ;
- des difficultés de fonctionnement : structures administratives n'ayant pas toujours les ressources pour répondre de manière efficace au nouveau cadre de fonctionnement créé par la LEM (développement du plan tarifaire, application des nouvelles conditions de travail, suivi du financement), absence, dans certains cas, de la masse critique d'élèves permettant d'organiser les cours par rapport à la demande du public, etc. ;
- la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources à disposition, aussi bien au niveau des locaux (qui sont, en vertu de la LEM, désormais à charge de la Ville) qu'au niveau pédagogique, logistique et administratif.

Parallèlement, le nouveau cadre donné par la LEM nécessite une application concertée des différents critères d'enseignement dans les écoles afin de ne pas favoriser l'émergence d'inégalités entre les écoles lausannoises et le développement d'une concurrence sur le plan tarifaire, pédagogique et salarial.

7.6.4 Objectifs 2015-2019

Dans sa volonté de promouvoir la formation musicale non professionnelle, de maintenir la qualité de l'offre lausannoise d'enseignement, et de valoriser les écoles de musique comme acteurs importants du rayonnement culturel de la Ville, la Municipalité entend accompagner la mise en œuvre de la LEM sur la base d'un partenariat privilégié avec la FER. Dans ce contexte, elle propose de poursuivre les objectifs suivants :

- créer un nouveau pôle d'enseignement de base en regroupant les écoles de musique lausannoises reconnues par la FEM dans le but de :
 - valoriser l'enseignement de base ;
 - améliorer la cohérence de l'enseignement proposé à Lausanne ;

²³ Conservatoire de Lausanne (CdL), Ecole de Jazz et de musique actuelle (EJMA), Ecole de musique de la Ville de Lausanne (EMVL), Ecole sociale de musique (ESM), Harmonie Ecole de musique Lausanne (HEML), Institut de Ribaupierre (IdR), Institut Musica Viva.

²⁴ Année scolaire 2013-2014.

- assurer la diversité et l'accessibilité de l'offre à l'ensemble des élèves ;
- créer une base solide afin de favoriser et promouvoir le développement de collaborations avec l'école obligatoire ;
- surmonter la dualité entre les deux faitières cantonales en matière d'enseignement musical (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique – AVCEM / Association des écoles de musique – Société cantonale des musiques vaudoises – AEM-SCMV)²⁵ dans l'intérêt de la musique et au profit de la diversité des projets, en regroupant sous un même toit tous les instruments et orientations musicales de l'enseignement de base ;
- créer un cadre adapté à la LEM et de ce fait favoriser son application réussie à Lausanne.

Ce projet de grande importance, mené en concertation avec les acteurs concernés, dont la FEM, implique le regroupement de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne, de l'Ecole sociale de musique, de l'Harmonie Ecole de musique Lausanne, de l'Institut de Ribaupierre et de Musica Viva sous la forme d'une nouvelle fondation de droit privé. Le développement du projet sera assuré par un groupe de travail, composé notamment de représentants des différentes écoles concernées. Il sera évidemment tenu compte des spécificités et des missions historiques de chacune des écoles concernées, comme l'accessibilité financière (avec le maintien d'un tarif préférentiel pour tous les élèves lausannois), les liens avec les corps de musique, l'enseignement pour adultes et l'idée d'un enseignement se voulant proche des élèves et proposant une importante offre d'initiation à la musique ;

- favoriser un rapprochement marqué entre le Conservatoire de Lausanne (rattaché à la Fondation du Conservatoire regroupant la Haute école de musique Vaud, Valais, Fribourg classique et Jazz (HEMU) ainsi que l'école de musique du Conservatoire de Lausanne) et l'EJMA-Ecole de Jazz et de Musique Actuelle. Ces deux institutions sont, ensemble, un pôle d'excellence de la formation musicale non professionnelle lausannoise (enseignement musical de base et enseignement musical particulier reconnu par la FEM) dans le domaine du classique, du jazz et des musiques actuelles. La poursuite de cet objectif garantirait au final la qualité et la cohérence de l'ensemble du cursus de la formation musicale, en rapport également avec les développements pédagogiques actuels, qui visent à une formation musicale dépassant les frontières de styles et permettant aux jeunes musiciens de se former à la fois en musique classique, jazz et musiques actuelles. Cette démarche s'inscrit également avec l'ouverture en juin 2014 du BCV Concert Hall, nouveau bâtiment de l'HEMU au Flon, voisin direct de l'EJMA. La réalisation de cet objectif nécessitera un important travail de la part des directions et présidences de l'HEMU Conservatoire et de l'EJMA, avec le soutien de la Ville et du Canton. Il doit se baser sur la reconnaissance mutuelle des identités et missions réciproques des deux institutions au profit d'une approche de la formation musicale la plus complète possible, et valorisant leur complémentarité;
- promouvoir les musiques actuelles en favorisant le développement de plans d'études spécifiques en cohérence avec les milieux de production et de création, dans le but de valoriser cette orientation musicale et de lui confier une place au sein de la formation musicale non-professionnelle à la hauteur de son importance au niveau culturel ;
- définir un nouveau cadre pour la formation musicale des adultes afin que ce dernier reste accessible aux adultes désirant poursuivre leur formation musicale au-delà de 25 ans, élément indispensable à une politique culturelle globale ouverte à l'ensemble des citoyens-nes. En préalable à cette démarche, la Municipalité souhaite autoriser l'accès aux locaux des écoles de musique à l'enseignement aux adultes et permettre aux écoles de musique d'utiliser les subventions communales directes pour l'enseignement aux adultes ;
- trouver des locaux adaptés pouvant accueillir la direction générale et des cours de la nouvelle école de musique pour l'enseignement de base ;
- initier les démarches afin de favoriser la création de salles destinées à l'enseignement musical dans le cadre de la construction des nouveaux bâtiments scolaires ;
- veiller au renforcement des liens entre écoles de musique et lieux de production et de création culturels lausannois, dans le but de valoriser la diversité de la formation musicale et son caractère complémentaire à la création ;
- dynamiser les liens entre la nouvelle école de musique et les corps de musique, dans le but de valoriser cette orientation musicale et de tenter d'assurer une relève pour ces ensembles qui souffrent d'un désintérêt marqué de la part des enfants et des jeunes ;

²⁵ Il s'agit des deux associations faitières reconnues par la FEM, représentant les écoles de musique affiliées auprès des instances cantonales (notamment la FEM), assurant le lien entre les écoles membres, stimulant leur collaboration et établissant sous la direction de la FEM les bases de l'éducation musicale non-professionnelle dans le canton de Vaud.

- favoriser le développement de la collaboration entre les écoles de musique et l'enseignement obligatoire, dans le respect du cadre légal fédéral et cantonal, et dans le but de promouvoir l'accessibilité à la formation musicale en proposant des cours de musique là où se trouvent les enfants et les jeunes (écoles, lieux d'accueil pour enfants en milieux scolaire et parascolaire, maisons de quartier, centres aérés, etc.). Cette démarche permettrait également de positionner les écoles de musique lausannoises comme de véritables partenaires du Canton dans le cadre de l'application de l'article constitutionnel pour la promotion de la formation musicale ;
- favoriser le développement des fanfares, notamment en créant un ensemble officiel de qualité.

7.6.5 Interpellation de M. Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ». Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Suite à l'entrée en vigueur de la LEM au 1^{er} janvier 2012, posant le cadre d'un nouveau mécanisme de financement de l'enseignement musical à visée non-professionnelle et favorisant une nouvelle organisation des institutions de formation musicale, les signataires de l'interpellation demandent à la Municipalité de faire connaître ses intentions quant à l'avenir des écoles de musique sises sur le territoire de la Commune de Lausanne.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la vision globale de la Ville concernant la musique à visée non-professionnelle pour les enfants et les adultes ?

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Municipalité défend le principe d'un enseignement musical à visée non-professionnelle de qualité, couvrant tous les styles de musique et accessible au plus grand nombre. S'agissant de sa vision d'avenir, la Municipalité renvoie à ce propos aux éléments développés ci-dessus.

Question 2 : Que pense la Municipalité de la situation actuelle ? Envisage-t-elle un regroupement entre différentes écoles de musique ?

La Municipalité préconise un regroupement de différentes écoles de musique, comme précisé ci-dessus.

Question 3 : Si oui, privilégie-t-elle une forme centralisée ou une forme fédérative ?

Comme indiqué plus haut, la Municipalité préconise la création d'une forme centralisée, avec la constitution d'une Fondation de droit privé, dont les modalités de création et d'organisation seront définies par le groupe de travail ad hoc.

Question 4 : Ces deux options auraient-elles des conséquences sur l'emploi (enseignement et administration) ?

La Municipalité estime prématuré de répondre à cette question, dans la mesure où la question de l'emploi devra être analysée de manière précise par le groupe de travail mentionné ci-dessus, le but étant une optimisation des ressources dans le respect des emplois actuels.

Question 5 : La loi charge les communes de fournir les locaux nécessaires ; actuellement quels sont les problèmes de locaux et quelles solutions sont envisagées pour y répondre ?

Indépendamment de la LEM, la Ville met des locaux à disposition des écoles de musique depuis de nombreuses années. La question des locaux est traitée au cas par cas en fonction de besoins qui évoluent constamment. Une nouvelle organisation des écoles de musique, avec le regroupement annoncé plus haut du présent rapport-préavis, permettrait également de mieux répondre aux demandes de locaux, par une optimisation du partage des surfaces disponibles. De plus, le groupe de travail chargé de développer le projet de regroupement des écoles de musique effectuera une analyse détaillée des besoins en termes de locaux et soumettra ces résultats à la Municipalité, qui s'efforcera de répondre aux besoins mis en évidence. Pour information à votre Conseil, la Ville prend intégralement en charge, depuis l'entrée en vigueur de la LEM, les loyers du Conservatoire de Lausanne, de l'EJMA et de l'Institut de Ribaupierre, loyers qui étaient auparavant cofinancés par le Canton.

Question 6 : Quelles conséquences la loi aura-t-elle sur les écolages des écoles lausannoises ?

Le mécanisme financier de la LEM prévoit une couverture des coûts de l'enseignement musical par les écolages à hauteur de 40% environ. Chaque école doit ainsi trouver son propre équilibre financier entre les charges à assumer et les différentes recettes (subventions de la FEM, subventions historiques de la Ville et écolages). Ce sont surtout les écoles de musique offrant des écolages historiquement bas qui seront appelées à adapter leurs tarifs afin de respecter le cadre donné par la LEM et maintenir leur équilibre budgétaire. Pour éviter le développement d'une concurrence entre les écoles lausannoises, ces adaptations doivent se faire de manière concertée dans toutes les écoles. Le regroupement des écoles permettra une démarche globale à ce sujet. Du fait des subventions historiques apportées par la Ville, et qu'elle continuera de verser aux écoles de musique jusqu'en 2018 et au-delà, les élèves lausannois pourront continuer à profiter d'un tarif préférentiel. Cependant, au vu de la participation de toutes les communes au financement de la formation musicale, le montant de la réduction accordée aux élèves lausannois devra être revu à la baisse quand bien même une différence tarifaire devrait être maintenue à terme.

Dans son article 9 alinéa 3, la LEM prévoit que les communes accordent des aides individuelles aux élèves en vue de diminuer les écolages et d'assurer l'accessibilité financière à l'enseignement musical. Au vu des subventions historiques que la Ville continue à verser directement aux écoles de musique, montants qui visent le maintien de tarifs accessibles aux élèves lausannois, la création d'aides individuelles n'est pas prévue à ce stade.

Question 7 : La Municipalité cherche-t-elle d'autres synergies et collaborations entre les écoles de musique sur un plan plus régional ?

De manière générale, la Municipalité encourage la collaboration entre les différents acteurs culturels lausannois, ainsi qu'avec les acteurs non-lausannois. S'agissant des écoles de musique, les efforts porteront toutefois prioritairement ces prochaines années sur les objectifs fixés ci-dessus.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Yves Adam et consorts.

7.7 Cinéma

L'art cinématographique connaît à Lausanne un dynamisme des plus réjouissant, rassemblant un large public, que ce soit dans le cadre de festivals ou dans celui de la programmation courante des exploitants de salles.

7.7.1. Bilan 2009-2014

La période récente a été marquée par les faits suivants :

- la Ville a acheté le cinéma Capitole, en 2010, à Mme Lucienne Schnegg (connue du grand public comme « la petite dame du Capitole », selon le titre du documentaire que lui a consacré feu la réalisatrice Jacqueline Veuve), propriétaire et exploitante du cinéma depuis 1949. L'achat de cette salle, la plus grande de Suisse encore en exploitation, avait pour but de préserver un patrimoine architectural et artistique de grande valeur, auquel les Lausannois-es sont très fortement attachés. Dans l'attente d'un projet complet de rénovation de la salle, l'exploitation du cinéma a été confiée à la Cinémathèque suisse en collaboration, notamment, avec un exploitant privé. Il convient de rappeler que, même si le cinéma a été régulièrement entretenu, les dernières rénovations d'importance remontent à la fin des années 1950 ;
- la nomination de M. Frédéric Maire à la direction de la Cinémathèque suisse. Son arrivée a donné un souffle nouveau à la Cinémathèque, aussi bien au plan national (avec l'avancée importante du projet de dépôt à Penthaï) qu'à Lausanne, où l'institution a multiplié les collaborations avec les différents partenaires culturels locaux, et développé une programmation en direction d'un large public ;
- la constitution en 2011 de la Fondation romande pour le cinéma (connue sous le nom de Cinéforum) à laquelle la Ville a participé dès l'origine et dont elle est, avec Genève, la seule ville romande membre fondatrice, aux côtés des différents cantons romands. La constitution de cette fondation, acte majeur d'une politique culturelle régionale, regroupe les montants dévolus à la production cinématographique par les cantons romands et les Villes de Lausanne et Genève, permettant ainsi le maintien d'une véritable identité culturelle romande. La Ville a, à cet égard, augmenté son soutien à la production cinématographique ;

- le succès critique et public de toute une nouvelle génération de cinéastes vaudois, particulièrement lausannois, dont les films, outre une diffusion sur le plan international, ont été récompensés au plus haut niveau, en Suisse, mais également dans de prestigieux festivals ;
- le succès public des manifestations cinématographiques lausannoises que sont le Lausanne Underground Film and Music Festival (LUFF) et le Festival Cinémas d'Afrique auxquels la Ville a apporté un soutien financier accru, ainsi que le développement de la Nuit du Court et du Ciné Festival ;
- le soutien financier apporté aux activités du cinéma Bellevaux, dans le but de maintenir une offre cinématographique variée dans les différents quartiers de la Ville et dans le souci de maintenir en exploitation la dernière salle de cinéma indépendante de la Ville ;
- le renforcement apporté, s'agissant du loyer au Zinéma.

7.7.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Rénover le cinéma Capitole avec pour objectif d'en faire la Maison du cinéma, sous l'égide de la Cinémathèque suisse. Dans un premier temps, et afin de connaître le coût exact de cette rénovation, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 350'000.-, nécessaire à l'établissement d'une étude précise. Parallèlement, elle a également décidé la création d'une Fondation pour le Capitole, destinée, en complément à l'investissement financier de la Ville, qui devra être précisé, à trouver d'autres sources de financement, publics et privés. La Municipalité est à ce propos en discussion avec la Confédération et le Canton, autres collectivités publiques impliquées dans le soutien à une institution au rayonnement national.
Le projet de Maison du cinéma, outre la rénovation du bâtiment, implique également une transformation du lieu, de manière à ce qu'il puisse ouvrir un espace d'accueil et d'exposition, une librairie, et une salle de dimension plus réduite permettant la projection des films actuellement présentés dans la salle du Cinématographe. Ce projet ne permettra toutefois pas un déménagement complet de la Cinémathèque du site de Montbenon, les surfaces disponibles au Capitole ne permettant pas le regroupement complet des activités de la Cinémathèque sur le site. Enfin, le projet de rénovation du Capitole s'inscrit également dans une perspective d'équilibre de l'offre culturelle entre les différents quartiers de la ville, en cohérence avec les travaux importants financés par la Ville pour la rénovation de l'Opéra de Lausanne. Ces deux institutions sont appelées à proposer une offre culturelle complémentaire, entre art lyrique et cinématographique, dans un quartier idéalement desservi par les transports publics, et à proximité de la gare et des restaurants et cafés du centre-ville.
- Proposer, dans le cadre du prochain programme de législature, de renforcer le soutien financier au LUFF et au Festival Cinémas d'Afrique. Ces deux manifestations, chacune unique en leur genre, attirent à chaque nouvelle édition un public toujours plus nombreux en provenance de Lausanne et d'ailleurs. Ces manifestations qui fonctionnent depuis leurs débuts grâce à un bénévolat important doivent pouvoir aujourd'hui professionnaliser leur structure administrative afin d'assurer la pérennisation de leurs projets.
- Porter, en fonction de l'évolution de son projet culturel, une attention particulière à l'avenir du cinéma Bellevaux.

7.7.3 Postulat de Mme Evelyn Knecht « Un Capitole pour une capitale ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat, déposé en 2010, quelque temps avant l'achat du cinéma Capitole, demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'achat du Capitole et de confier son exploitation à la Cinémathèque suisse.

Réponse de la Municipalité

La demande de la postulante a été réalisée en 2010. S'agissant du futur projet pour ce cinéma, la Municipalité considère avoir répondu au postulat au point 7.7.3 ci-dessus.

7.7.4 Pétition du POP - Jeunesses popistes au Conseil communal « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! Réponse de la Municipalité

Rappel de la pétition

La pétition demande au Grand Conseil ainsi qu'à différentes communes vaudoises d'agir auprès des exploitants de salles et des distributeurs afin de diminuer de CHF 2.- le prix de tous les billets de cinéma, y compris les places apprenti-e-s/étudiant-e-s.

Réponse de la Municipalité

Tout en partageant les préoccupations des pétitionnaires quant à l'accès à l'art cinématographique à un large public, particulièrement s'agissant de jeunes et de personnes à faibles revenus, la Municipalité rappelle que l'exploitation des cinémas relève de l'entreprise privée. Elle n'a donc pas autorité pour décider de la baisse des tarifs d'entrées aux projections de ces salles.

Cela étant, elle rappelle les différentes démarches (déjà partiellement mentionnées ci-dessus) réalisées ces dernières années afin de permettre l'accès (gratuit ou à tarif réduit) à l'offre cinématographique :

- subvention à la Cinémathèque suisse, dans le but notamment de permettre une politique tarifaire abordable au plus grand nombre ;
- soutien aux manifestations en lien avec le cinéma, pratiquant toutes des tarifs abordables ;
- prise en charge du loyer du Zinéma et du ciné-club Oblo, pratiquant tous deux une politique de prix très basse;
- soutien à la programmation du cinéma Bellevaux, pratiquant une politique de prix différenciée en fonction des catégories de public.

Cela étant, la Municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans le cadre notamment du projet de Maison du cinéma au Capitole tel que présenté ci-dessus. Elle considère avoir ainsi répondu à la pétition du POP - Jeunesses popistes.

7.8 Arts plastiques et visuels

Dans le contexte de la construction du futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et du Pôle muséal à Lausanne, ainsi que du foisonnement que connaît notre ville en matière d'art, le présent rapport-préavis accorde une place particulière au soutien aux arts plastiques et visuels, qui n'avaient pas été traités dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/26²⁶. La Municipalité souhaite en effet préciser sa politique dans ce domaine en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne », déposé parallèlement au préavis N° 2008/26²⁷. Les intentions de la Municipalité dans ce domaine et la réponse à ce postulat devaient initialement être incluses dans le préavis N° 2011/46 relatif au projet de demande d'octroi du droit de superficie et de crédit d'investissement de CHF 5'000'000.- voté par votre Conseil dans le cadre du futur Musée cantonal des Beaux-Arts et du Pôle muséal en date du 31 janvier 2012²⁸. Compte tenu de la situation financière du début de législature, la Municipalité a préféré reporter la présentation de cette politique au présent rapport-préavis.

Le présent chapitre dresse donc tout d'abord un rapide tableau historique de la situation des arts plastiques et visuels à Lausanne et des collections du Fonds des arts plastiques, à l'instar de ce qui avait été effectué pour les autres disciplines artistiques dans le rapport-préavis N° 2008/26²⁹.

Sont ensuite présentés les nouveaux objectifs visant à renforcer le soutien à ces disciplines artistiques et à en faciliter l'accès à un large public. En effet, dans le contexte du futur MCBA, renforcer le soutien aux arts visuels créera une puissante synergie en faveur de la scène artistique locale. C'est également l'occasion de combler un certain retard par rapport aux autres villes et aux autres secteurs culturels. En outre, miser sur l'art contemporain permettra de mettre en valeur les atouts de notre ville dans ce domaine, qu'il s'agisse d'artistes lausannois prometteurs ou d'institutions réputées (notamment le Musée de l'Elysée, l'ECAL et la Cinémathèque suisse). Lausanne rayonnera ainsi davantage dans ce domaine très porteur sur le plan artistique, mais aussi économique et social, à l'instar de ce que connaît notre ville depuis plusieurs décennies s'agissant des arts de la scène. Les

²⁶ Voir supra note 1.

²⁷ Ibidem.

²⁸ Voir supra note 6.

²⁹ Voir supra note 1.

nouveaux objectifs nécessitent d'adapter le Fonds des arts plastiques et d'actualiser son règlement à la situation actuelle, le règlement aujourd'hui en vigueur datant de 1999³⁰. C'est en concertation avec les milieux concernés que ces objectifs sont proposés dans le présent rapport-préavis. Les intéressés adhèrent aux propositions tout en saluant l'effort de la Ville de Lausanne et en relevant que certaines des mesures lui permettront de jouer un rôle précurseur.

Enfin, en lien avec le Fonds des arts plastiques, la Municipalité souhaite attirer l'attention de votre Conseil sur les collections d'art de ce fonds, qui constituent un riche patrimoine artistique lausannois. Ce patrimoine mérite d'être conservé, étudié et mis en valeur de manière à assurer sa sauvegarde et sa transmission aux générations futures, la Ville en ayant la responsabilité.

7.8.1 Situation actuelle des arts plastiques et visuels à Lausanne

7.8.1.1 Définition et champs d'application

Dans un domaine en constante redéfinition, il peut être utile de préciser les termes « art contemporain », « arts plastiques » ou « arts visuels », qui tous renvoient aux techniques traditionnelles des beaux-arts (peinture, sculpture, dessin, etc.), aux expressions nouvelles (telles que performances, installations) ainsi à tout un pan de la création contemporaine qui met l'accent sur l'image (vidéo, photographie, art numérique, etc.). Quant au design, il a pris la relève des arts dits appliqués et regroupe le design de produit, le graphisme, la typographie, etc. La frontière entre arts visuels et design est parfois floue, tout comme la distinction entre artiste et designer. Certains plasticiens réinterprètent le mobilier, le papier peint, débordant ainsi de leur champ traditionnel pour s'approprier celui du design ; de la même manière, certains designers abordent leur travail avec un état d'esprit proche des démarches artistiques.

Dans le présent chapitre, arts visuels et art contemporain sont synonymes. Le terme artiste est générique, il s'applique à tout artiste professionnel et recouvre aussi bien artiste visuel que designer, homme que femme.

7.8.1.2 Bref rappel historique

- 1981 La Cinémathèque suisse s'installe au Casino de Montbenon et s'ouvre au public.
- 1985 Le Musée de l'Elysée devient le Musée pour la photographie.
- 1989 La Galerie Alice Pauli s'installe au Flon.
- 1991 Ouverture de la Fondation Asher Edelman (FAE – musée d'art contemporain) à Pully, dont les activités dureront jusqu'en 1995.
- 1995 Nomination de Pierre Keller à la direction de l'ECAL.
- 1996 1^{ère} édition du Festival Les Urbaines consacré à la création émergente.
- 1998 L'ECAL voit ses filières communication visuelle et design industriel et de produits reconnue comme HES.
Ouverture de l'espace d'art indépendant Circuit.
- 2000 Le Musée des arts décoratifs devient le mudac, et s'installe, sous la direction de Chantal Prod'hom à la maison Gaudard.
Fondation des éditions Art & fiction, spécialisées dans le livre d'artiste
- 2005 La filière arts visuels de l'ECAL devient HES.
- 2006 Ouverture de Standard/ Deluxe.
Ouverture d'1m3.
- 2007 1^{ère} édition d'Aperti – week-end de portes ouvertes dans les ateliers d'artistes
Création de l'association Trafic.
- 2009 De nouveaux directeurs sont nommés au Musée de l'Elysée (Sam Stourdzé) et à la Cinémathèque suisse (Frédéric Maire).
Création de l'Association NEAR pour la photographie contemporaine.
- 2010 Le lieu d'art indépendant Circuit remporte le « Swiss Exhibition Award » (meilleure exposition suisse d'art contemporain).
Parution du guide « Lausanne contemporain » volume 1.
- 2011 Alexis Georgacopoulos succède à Pierre Keller à la tête de l'ECAL.

³⁰ BCC 1999, préavis N°44 du 27 août 1998, « Fonds des arts plastiques (F.A.P) - nouvelle composition de la commission consultative - adaptation du règlement en vigueur », pp. 96-107.

- 2012 Parution du guide « Lausanne contemporain » volume 2.
 2013 Ouverture de dix ateliers d'artistes à Malley en contrat de confiance jusqu'à fin 2015.
 Chantal Prod'hom remporte le Prix Design suisse 2013.

7.8.1.3 Une scène artistique dynamique et reconnue

La région lausannoise, grâce, notamment, à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), qui se classe régulièrement parmi les dix meilleures écoles d'art du monde, est un véritable vivier d'artistes et de designers. De nombreux artistes, discrets aux yeux du grand public, brillent dans les milieux spécialisés et des carrières nationales, voire internationales, se profilent, susceptibles de faire rayonner Lausanne encore davantage dans les années à venir.

Pour illustrer ce propos voici une sélection de faits ayant marqué ces deux dernières années :

- lors de l'exposition « La jeunesse est un art », qui dressait en 2012 un état des lieux de la création contemporaine suisse au Kunstmuseum d'Aarau, Lausanne est la 1^{ère} ville romande et la 2^{ème} ville de Suisse la mieux représentée avec onze artistes sélectionnés sur 49 ;
- les prix suisses d'art, les plus prestigieux du pays en matière d'arts visuels, récompensent des Lausannoises et des Lausannois : Gilles Aubry en 2012, Tatiana Rihs et Guillaume Pilet en 2013, Claudia Comte (désormais à Berlin) en 2014 ;
- le prix équivalent dans le domaine du design a été attribué à deux revues artistiques réalisées par des Lausannois : la revue « Dorade » en 2012, la revue « Novembre » en 2013 ;
- dans le cadre des Prix suisses du design, le prix Merit 2013 a été attribué à Chantal Prod'hom, directrice du mudac ;
- Pro Helvetia, qui sélectionne tous les deux ans huit jeunes artistes suisses prometteurs pour sa série « Collection cahiers d'artistes », retient deux artistes lausannois en 2011-12 et à nouveau deux en 2013-14 ;
- le Grand prix de la Fondation vaudoise pour la culture est attribué au plasticien lausannois Alain Huck en 2013, qui, la même année, remporte le prix de la Fondation culturelle Pro Litteris ;
- le prix Focale-Ville de Nyon est attribué aux lausannois Benoît Jeannet lors de sa 1^{ère} édition en 2012 et Virginie Rebetez lors de la 2^e édition en 2013.

7.8.1.4 Lieux d'art indépendants et galeries d'art

Depuis le début des années 2000, les espaces d'art indépendants se sont mis à bourgeonner à Lausanne. Si les « *artist run spaces* » sont dans l'air du temps un peu partout, Lausanne semble leur être un terreau particulièrement propice, peut-être faute d'une Kunsthalle ou d'un centre d'art contemporain comme on en trouve dans toute ville active en matière d'art contemporain. Dans ces lieux d'art indépendants, les jeunes artistes créent eux-mêmes les espaces dont ils rêvent et qui leur manquent. Leurs fondateurs les conçoivent bien plus comme des lieux d'échanges, d'expériences, de croisements transdisciplinaires et de brassages d'idées que comme des lieux de vente. Depuis une quinzaine d'années, ils apportent un dynamisme artistique particulier à notre ville, une spécificité lausannoise qu'il convient de valoriser et de soutenir.

Parallèlement à ces lieux indépendants, Lausanne abrite de nombreuses galeries d'art. A leur sujet, il convient de préciser que, parfois considérées à tort comme de simples marchands, elles sont des acteurs incontournables dans le domaine des arts visuels, composantes essentielles d'une vie artistique dynamique, à la fois intermédiaires entre les artistes et leur public, agents d'artistes, promoteurs et médiateurs de l'art actuel.

Galeries et lieux d'art indépendants constituent à Lausanne un paysage foisonnant, quoique manquant parfois de visibilité³¹. Au niveau du marché de l'art, il faut souligner le travail de proximité réalisé par les galeries lausannoises, majoritairement locales, se dédiant au rôle d'intermédiaire entre l'atelier de l'artiste et les amateurs et collectionneurs de la région. La Galerie Alice Pauli, au Flon, appartient à la catégorie des grandes galeries au rayonnement international et a su, depuis près d'un demi-siècle, se profiler sur le marché mondial de l'art et y jouer un rôle remarquable.

S'il est foisonnant, ce secteur est également très mouvant, puisque qu'il voit fluctuer les galeries qui ouvrent, durent un temps et laissent la place à d'autres au gré de la conjoncture économique, des

³¹ Peu de personnes savent en effet que la Ville abrite près de 40 espaces consacrés à l'art contemporain.

tendances artistiques et des passions. Un élément saillant toutefois dans cette mouvance : le marché de l'art à Lausanne a connu une période particulièrement dynamique pendant les cinq ans d'existence de la Fondation Asher Edelman à Pully, mettant en évidence le rôle de locomotive que joue un musée d'art contemporain pour ce secteur économique.

7.8.1.5 Le succès des manifestations grand public

Le succès grandissant d'Aperti, le week-end portes ouvertes des ateliers d'artistes à Lausanne (plus de 100 artistes inscrits lors de l'édition 2014) est éloquent : cette grande promenade artistique est devenue un événement incontournable de la saison culturelle lausannoise touchant non seulement les amateurs avertis, mais aussi les curieux qui franchissent rarement le seuil d'une galerie et prennent plaisir à découvrir l'art d'aujourd'hui à travers ses protagonistes et dans l'intimité partagée de leurs ateliers.

Autre événement et autre réussite qui a déjà vécu 17 éditions, le festival gratuit de la création émergente Les Urbaines draine chaque année durant trois jours un public jeune et nombreux. Organisé avec l'aide de la Ville, du Canton et de soutiens privés cette manifestation, par définition interdisciplinaire, est principalement axée sur la création musicale et visuelle.

Enfin, La Nuit des images organisée par le Musée de l'Elysée dans les jardins du musée, renoue depuis 2011 avec le succès public des Nuits de la photo qui ont marqué la mémoire des Lausannoises et Lausannois dans les années 1980 et 1990. La vocation de la manifestation s'est élargie et fait désormais la part belle au cinéma, à la vidéo et aux publications.

7.8.2 Le Fonds des arts plastiques (FAP) et le pourcent culturel

Pour son action en matière d'encouragement à la création artistique, la Ville de Lausanne recourt principalement à deux instruments : le Fonds des arts plastiques et le pour-cent culturel, détaillés ci-après.

7.8.2.1 Historique

C'est en pleine crise économique et financière qu'est née l'Association du Fonds des arts plastiques. Son but originel était de soutenir économiquement les artistes par des achats d'œuvres destinées à l'embellissement de la ville. Elle est fondée par la Municipalité de Lausanne et la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes de Suisse (SPSAS) en octobre 1932. Elle sera dissoute sans capital restant en 1967. Le Fonds des arts plastiques prend sa suite et est, dès lors, alimenté par une dotation inscrite au budget ordinaire du Service de la culture et par un pour-cent culturel³². Son but est, pour l'essentiel, resté le même, et consiste à soutenir la création artistique tout en enrichissant les collections d'œuvres d'art de la Ville.³³

7.8.2.2 Règlement et financement

Le Fonds des arts plastiques est régi par un règlement dont la dernière version a été adoptée par le Conseil communal en février 1999³⁴. Il est alimenté par une subvention annuelle et par la perception d'un pour-cent culturel.

La subvention annuelle, actuellement de CHF 150'000.-, est inscrite au budget du Service de la culture.

Le mécanisme du pour-cent culturel consiste quant à lui à percevoir 1% sur le budget (CFC2) des constructions nouvelles et des rénovations importantes et à les affecter à la réalisation d'œuvres d'art

³² BCC 1967, préavis N° 85 du 6 décembre 1966, « Arts plastiques - création d'un fonds communal », pp.83-86.

³³ Pour plus de détails concernant l'historique du Fonds des arts plastiques, voir :

- *Une ville, des artistes, exposition !* (sous la direction de Stéphanie Bédard, Lausanne : 1997, 236 pages) qui retrace l'histoire du FAP de 1932 à 1997 ;
- *A la rencontre de l'art contemporain : le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1998-2001* (64 pages) ;
- *Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 2002-2006* (120 pages) qui présentent toutes deux les acquisitions du FAP et ses activités principales au cours des deux législatures suivantes.

³⁴ Voir supra note 27.

in situ. Si cela n'est pas jugé opportun (dans le cas de stations de pompage excentrées par exemple), le montant est versé au Fonds et utilisé pour des achats d'œuvres ou des soutiens à des projets artistiques.

Il est à noter que le pour-cent culturel est un instrument de politique culturelle répandu dans de nombreuses villes et cantons, voire auprès d'entreprises privées. Au niveau cantonal vaudois, par exemple, il est prévu un pourcentage destiné à l'animation culturelle des bâtiments de l'Etat (loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978, articles 36 et 37, repris dans le projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique, article 21, récemment adoptée par le Grand Conseil).

7.8.2.3 Commission du Fonds des arts plastiques

Le Fonds des arts plastiques est géré par la Municipalité, avec le concours d'une commission qu'elle nomme. Selon son règlement, cette commission est composée de neuf membres provenant, à parts égales, de l'administration, des milieux artistiques et d'experts.

7.8.2.4 Bénéficiaires et soutiens accordés

Destinés aux artistes lausannois, les soutiens sont accordés sur requête et revêtent plusieurs formes :

- le soutien à la réalisation de projets. Les projets soutenus sont généralement la réalisation d'une exposition, d'un projet collectif, etc. Ils sont accordés sur présentation d'un dossier présentant les projets accompagné d'un budget ;
- le soutien à la publication et à la diffusion. Ces soutiens portent principalement sur la réalisation de catalogues d'exposition, de monographies d'artistes, d'ouvrages thématiques, de livres ou de revues ;
- le soutien au fonctionnement. Ces soutiens s'adressent aux associations et aux lieux d'art indépendants qui ont un programme d'activités régulières et reçoivent un soutien annuel global et non lié à un événement ponctuel ;
- la mise à disposition d'ateliers à l'étranger. En collaboration avec la Conférence des villes en matière culturelle, un artiste bénéficie d'un atelier, d'une chambre et d'un modeste montant de subsistance pour travailler à l'étranger durant quelques mois ;
- la commande d'œuvres d'art public. C'est la formule la plus courante pour les œuvres liées à un pour-cent culturel ;
- l'achat d'œuvres. Il se fait en général suite à une visite d'atelier ou d'exposition effectuée par la commission.

Quant aux disciplines artistiques soutenues, elles recouvrent toutes les pratiques contemporaines en matière d'art, soit peinture, dessin, objet/sculpture, photographie, installations et performances.

7.8.2.5 Les collections du Fonds des arts plastiques

Acquises au fil des 80 ans d'existence du fonds, les collections du Fonds des arts plastiques sont aujourd'hui composées de plus de 1'700 œuvres produites par 370 artistes lausannois et vaudois. La majorité de ces œuvres sont exposées dans les locaux de l'administration communale et ont fonctionné jusqu'à présent comme fonds de décoration.

A l'heure actuelle, deux constats s'imposent :

- le premier est que l'ensemble de ces œuvres constitue un véritable patrimoine. Des démarches ont été entreprises au niveau fédéral et auprès de spécialistes du monde académique pour le confirmer avec pour conséquence le fait que la Confédération les a inscrites à l'inventaire fédéral des biens culturels et que l'Université de Lausanne a décidé d'en faire un sujet d'étude. Un programme d'étude en histoire de l'art y sera consacré durant six semestres entre 2014 et 2017, ce qui est en soi un fait remarquable ;
- le deuxième, découlant de l'inventaire, est que ces collections sont méconnues et trop peu visibles en regard de leur qualité et de leur intérêt. Elles méritent d'être reconnues à leur juste valeur. Cet aspect est important pour la Ville de Lausanne dans le sens d'une juste appréciation de son patrimoine. Il l'est également pour les artistes, pour qui le fait d'avoir une œuvre dans une collection véritablement reconnue est en soi une forme de soutien.

Au vu des enjeux liés à la préservation de ce patrimoine, différents travaux ont été lancés :

- une vaste campagne de contrôle physique de l'ensemble des œuvres ;
- le réaménagement du dépôt pour limiter les risques de dégradation des œuvres à moyen terme, dans l'attente d'un dépôt plus grand et conforme aux normes de conservation ;
- la photographie de l'ensemble des œuvres et la mise à jour de l'inventaire scientifique ;
- la réorganisation professionnelle de la bibliothèque et des dossiers d'artistes ;
- la mise en valeur auprès du grand public dans le cadre du guide « Art en ville ».

7.8.3 Objectifs 2015-2019

7.8.3.1 Renforcer le soutien aux projets artistiques.

Dans ce domaine le premier objectif est de renforcer financièrement les moyens à disposition pour soutenir les projets émanant des artistes. Ces aides s'élèvent actuellement à CHF 150'000.- par année en tout et pour tout. Au vu du fort potentiel des artistes lausannois, il est opportun d'augmenter le nombre des aides et leur montant afin de permettre aux projets de voir le jour. Il est à noter, d'une part, que ces aides ne portent actuellement que sur les frais engagés par les artistes et non sur une quelconque forme de rémunération et, d'autre part, que les soutiens accordés par la Ville ont un effet de levier sur d'autres financements publics et privés, les aides lausannoises ne couvrant jamais la totalité des frais.

Le deuxième objectif est d'élargir les domaines soutenus en intégrant en particulier le design. Ce domaine, qui ne bénéficie actuellement d'aucun soutien, est particulièrement porteur à Lausanne en raison de la présence de l'ECAL toute proche et de ses nombreux diplômés talentueux, ainsi que du mudac, qui renforce la visibilité du design à Lausanne.

7.8.3.2 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux lieux d'art indépendants

Les lieux d'art indépendants contribuent de manière importante au dynamisme des arts plastiques à Lausanne. Ces structures remplissent la fonction de la Kunsthalle qui n'existe pas dans notre ville en mettant en valeur les artistes lausannois d'une part et en permettant, de manière plus large, de sensibiliser le grand public à l'art contemporain, par le biais d'expositions temporaires et de publications.

Comme il importe que ces structures puissent envisager leurs activités dans la durée, il est proposé d'offrir une garantie à moyen terme sous la forme d'un contrat de cinq ans, renouvelable en fonction d'une évaluation effectuée entre les deux parties. Ce contrat entre la Ville et chacun des espaces d'art soutenus aujourd'hui permettrait de fixer les objectifs et attentes des deux parties, donnant également un signal clair du soutien municipal auprès des autres soutiens financiers potentiels. Ce dernier aspect a pris une importance cruciale ces dernières années, les autres soutiens ayant fortement diminué et mettant en péril ces structures à but non lucratif. La durée de cinq ans permet d'envisager un programme d'expositions, de manifestations, etc. sans une précarité trop grande, mais sans figer non plus un soutien qui doit rester flexible et s'adapter à une scène artistique en constante évolution.

La concrétisation de ce type de contrats permettrait également d'inciter les responsables des lieux d'art indépendants à recourir et à mettre en valeur la collection du FAP en parallèle des espaces d'exposition prévus pour ce dernier et évoqués au point 7.8.3.3.

7.8.3.3 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux manifestations grand public

Les manifestations grand public que sont notamment Aperti et La Nuit des images font la part belle aux arts visuels et sont autant d'occasions de les mettre en valeur à Lausanne. Ces manifestations ont lieu chaque année et s'inscrivent désormais dans le calendrier régulier des manifestations lausannoises. Pour cette raison, il est proposé de leur offrir une garantie à moyen terme sous la forme d'un contrat de trois ans renouvelable en fonction d'une évaluation effectuée entre les deux parties. Comme pour les lieux d'art indépendants, ce contrat entre la Ville et chacune des manifestations permettrait de fixer les objectifs et attentes des deux parties, donnant également aux autres bailleurs de fonds potentiels un signal clair de l'engagement de la Municipalité.

7.8.3.4 Augmenter le nombre d'ateliers à bas loyer mis à disposition des artistes lausannois

L'objectif de cette mesure est de pallier au manque d'ateliers à Lausanne, maintes fois exprimé, et d'améliorer ainsi les conditions matérielles de la création artistique visuelle dans notre cité. Cette mesure répond par ailleurs à l'une des demandes exprimées dans le postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

Dans un premier temps, et dans l'attente de solutions plus pérennes, il s'agirait d'apporter un soutien aux artistes plasticiens en prenant en charge une partie du loyer des locaux que ces artistes ou collectifs pourraient trouver.

A terme, il est souhaité d'intégrer des ateliers dans différents projets de construction permettant une telle affectation.

Des mesures ont déjà été entreprises, en particulier concernant les ateliers que la Ville possède dans les anciennes écuries de Mon-Repos. Les baux à durée indéterminée, qui ne bénéficiaient qu'à un nombre limité d'artistes, ont été transformés en baux pour une durée de cinq ans et sont désormais attribués par tournus.

Par ailleurs, une vingtaine de jeunes artistes bénéficient actuellement d'ateliers à Malley, dans les locaux administratifs des anciens abattoirs. Mis gratuitement à disposition sous forme de prêts à usage depuis juillet 2013, ces ateliers disparaîtront en principe fin 2015 dans le cadre du réaménagement du quartier. Il est prévisible que le besoin d'ateliers à bas prix se fasse vivement ressentir à la fermeture de ces ateliers, dès début 2016. La Municipalité souhaite étudier la possibilité de maintenir des ateliers dans le quartier de Malley, en lien avec son développement culturel autour du Théâtre Kléber-Méleau.

7.8.3.5 Augmenter les possibilités de résidence à l'étranger

Elément clé de la formation des artistes et de l'enrichissement de leur parcours, la mobilité est encouragée aussi bien au niveau suisse qu'au niveau international. Aujourd'hui, les artistes lausannois peuvent bénéficier d'un séjour d'une durée de trois à six mois dans trois villes (Gênes, Le Caire et Buenos Aires) avec un soutien financier de la Ville et en collaboration avec la Conférence des villes en matière culturelle.

L'objectif est d'augmenter le nombre de ces ateliers soit en collaborant avec d'autres villes ou organisations privées et publiques, soit en soutenant des demandes de résidences en lien avec des projets artistiques spécifiques (par exemple, une résidence à New York dans le cas d'un projet artistique en lien avec le New Museum of Contemporary Art, etc.).

7.8.3.6 Promouvoir la scène artistique locale, soutenir la diffusion du travail des artistes lausannois et en favoriser le rayonnement

Alors que les artistes lausannois sont fréquemment distingués par les milieux spécialisés, ils sont paradoxalement peu connus du public local et des collectionneurs. De la même manière, la scène artistique lausannoise, avec ses lieux d'art indépendants, ses galeries, reste relativement méconnue au regard de son dynamisme et de sa qualité.

L'ouverture prochaine du MCBA et du Pôle muséal offre l'occasion de mettre l'accent sur les artistes et sur la scène artistique lausannoise. Afin de relever ce défi, des moyens et des actions de communication adéquats devront être développés au cours des prochaines années.

Des efforts ont déjà été fait en ce sens avec un soutien à la publication du « Guide Lausanne contemporain » (qui recense les artistes et espaces d'art sous forme d'annuaire illustré) et aux « Actions Lausanne contemporain » (qui permettent d'acquérir des estampes à un prix incitatif auprès des lieux d'arts). Le tout récent guide « Art en ville », publié par le Service de la culture et le Service d'architecture de la Ville de Lausanne, vient s'ajouter à ces publications. Il présente sous une forme attrayante une sélection de plus de 70 œuvres d'art installées dans l'espace public à Lausanne.

Ces premières initiatives ont rencontré un accueil enthousiaste auprès du public local, des artistes eux-mêmes et des milieux touristiques. Elles seront poursuivies et développées afin que le domaine des arts visuels contribue pleinement à la politique de marketing urbain de la Ville de Lausanne.

7.8.3.7 Conserver, étudier et mettre en valeur les collections du Fonds des arts plastiques

Bien que liées au soutien à la création artistique (puisque les acquisitions auprès d'artistes sont considérées comme des soutiens), les collections acquises pendant 80 ans représentent aujourd'hui un patrimoine à gérer en tant que tel. De ce fait, ces collections s'apparentent à celles des musées et, à ce titre, doivent être conservées, étudiées et mises en valeur. Toutefois, et cela à la différence des musées, les collections du Fonds des arts plastiques ont toujours été exposées dans des lieux du quotidien (bureaux, écoles, ateliers, etc.) et il est souhaité qu'elles conservent ce caractère de collections vivantes qui, si on peut l'exprimer ainsi, vont à la rencontre du public.

En matière de conservation, la priorité concerne la sécurité des œuvres, de manière à éviter leur disparition et à prévenir leur dégradation. Il est notamment prévu de restreindre les prêts dans les bureaux, en particulier lorsque les conditions de conservation ne sont pas satisfaisantes, pour privilégier les lieux d'exposition plus sûrs, plus visibles et plus fréquentés. Par ailleurs, les œuvres non exposées sont actuellement entreposées dans un dépôt ne correspondant pas aux normes, trop petit et surchargé. Un nouveau dépôt plus grand et conforme est indispensable pour assurer la conservation de ce patrimoine, tel qu'indiqué au point 7.1 du rapport-préavis.

L'étude scientifique des collections, qui vise à déterminer la valeur artistique et historique de chaque œuvre, constitue une étape indispensable pour donner du relief aux collections et distinguer les œuvres précieuses et les ensembles remarquables. Dans ce but, un partenariat avec l'Université de Lausanne a débuté en septembre 2014 afin d'inscrire les collections du FAP dans les programmes d'études en histoire de l'art durant six semestres. Concrétisant ces recherches, un catalogue accessible sur internet ainsi qu'une publication présentant une sélection des plus belles œuvres sont prévus en 2017. Ce catalogue permettra de mettre en valeur les collections auprès du public spécialisé (musées, curateurs, éditeurs, etc.) et, à terme, de faciliter la connaissance, la circulation et l'exposition des œuvres en Suisse et à l'étranger.

Afin de mettre en valeur les collections du FAP auprès du grand public, de nouveaux espaces d'exposition devraient voir le jour. Déjà proposés dans le rapport-préavis de politique culturelle N° 2008/26, adopté par le Conseil communal en 2009³⁵, ces espaces d'exposition répondent au besoin de rendre visibles les œuvres du Fonds et de faire mieux connaître l'art contemporain lausannois. Dans un souci d'économie, mais aussi afin d'aller à la rencontre du public, ces espaces d'exposition sont actuellement recherchés dans les locaux de l'administration communale. Ils seront retenus selon des critères de fréquentation, de visibilité et de sécurité. Il est prévu d'en investir plusieurs progressivement et le premier a vu le jour au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, lieu symbolique s'il en est.

Pour mener à bien la gestion de ce patrimoine, un nouveau poste de conservateur-trice des collections est nécessaire et est inscrit à hauteur de 40% au budget 2015 du Service de la culture.

7.8.4 Postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Dans le cadre du postulat, il est proposé d'étudier :

- la création d'événements du même type que la Nuit blanche de l'art contemporain qui se tient dans certaines capitales européennes ;
- le développement des visites d'ateliers d'artistes sur le même modèle que l'événement Aperti ;
- la création d'espaces de création et d'exposition pour les artistes locaux.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité considère que le présent rapport-préavis, définissant une véritable politique de soutien aux arts plastiques et visuels, répond, dans ses grandes lignes, au postulat de Mme Claire Attinger.

Elle précise également les points suivants :

- en ce qui concerne la Nuit blanche, créée par la mairie de Paris en 2001, il s'agit d'une manifestation gérée par un règlement strict qui indique que seules les capitales politiques de pays sont autorisées à lancer des projets porteurs de l'appellation Nuit blanche. Dans ce

³⁵ Voir supra note 1.

contexte, il est apparu plus réaliste, notamment sur le plan financier, de se concentrer sur le soutien aux manifestations en faveur de l'art contemporain déjà existantes, telles Les Urbaines et Aperti ;

- s'agissant de l'exposition d'artistes locaux, la Municipalité est d'avis d'étudier toutes les possibilités offrant une visibilité aux plasticiens lausannois, y compris dans les bâtiments officiels. Une première expérience a été effectuée en automne 2014 avec l'accrochage d'une œuvre de M. Jean-Luc Manz au deuxième étage de l'Hôtel de Ville. D'autres expériences du même type seront poursuivies.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu au postulat de Mme Claire Attinger.

7.8.5 Modification du règlement du Fonds des arts plastiques

Le règlement du Fonds des arts plastiques doit être adapté pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de principal instrument politique lausannois en matière d'arts visuels.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Référence explicite aux lignes directrices de la politique culturelle :
Le FAP étant l'instrument principal de la politique culturelle lausannoise en matière d'arts visuels et de design, son règlement se réfère explicitement aux lignes directrices de ladite politique culturelle ;
- Représentation des artistes :
Jusque là désignés par Visarte Vaud parmi ses membres, pour des raisons historiques, les représentants des artistes siégeant au sein de la commission ne seront désormais plus choisis par cette corporation, devenue au fil du temps moins représentative qu'elle ne l'était à la création du FAP. Dans le nouveau règlement, les représentants des artistes sont, comme les experts, proposés à la Municipalité sur la base de leurs compétences personnelles et professionnelles. Ce changement vise en premier lieu à refléter la diversité de la scène artistique lausannoise au sein de la commission. En second lieu, il a pour but d'améliorer la gouvernance en mettant fin à un conflit d'intérêts, Visarte-Vaud et ses membres étant bénéficiaires des soutiens accordés par le FAP. Ces éléments ont été communiqués à l'association ;
- Augmentation des moyens d'encouragement du pour-cent culturel par son application systématique.

Comparaison détaillée de l'ancien et du nouveau règlement

Ancien règlement	Projet de nouveau règlement
Règlement du Fonds des arts plastiques	Règlement du Fonds des arts plastiques <u>de la Ville de Lausanne</u>
A. Constitution, but Article 1 L'association du fonds des arts plastiques créée à Lausanne, le 20 octobre 1932, sous les auspices de la Municipalité et de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, ayant été dissoute, sans capital restant, il est constitué, sous la dénomination « Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne » un fonds public communal de durée illimitée, qui a pour but l'embellissement de la ville de Lausanne, par l'achat ou la commande d'œuvres d'art plastique, ainsi que l'aide aux artistes. Ces œuvres sont achetées ou commandées, en principe à des artistes résidant à Lausanne ou dans le canton de Vaud. Des aides peuvent également être accordées à des projets novateurs, destinés à promouvoir ou à diffuser des œuvres (édition de catalogues, expositions extérieures ou autres).	<u>Préambule</u> L'association du fonds des arts plastiques, créée à Lausanne, le 20 octobre 1932, sous les auspices de la Municipalité et de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, ayant été dissoute, sans capital restant, il est constitué <u>en 1967</u>, sous la dénomination « Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne » <u>(ci-après : FAP)</u>, un fonds public communal de durée illimitée, qui a pour but l'embellissement de la ville de Lausanne, par l'achat ou la commande d'œuvres d'art plastique, ainsi que l'aide aux artistes. Ces œuvres sont achetées ou commandées, en principe à des artistes résidant à Lausanne. Des aides peuvent également être accordées à des projets novateurs, destinés à promouvoir ou à diffuser des œuvres (édition de catalogues, expositions extérieures ou autres). <u>Le présent règlement est issu de l'adaptation aux lignes directrices de la politique culturelle adoptées par le Conseil communal le 11 février 2009 dans le cadre du préavis 2008/26 consacré à la politique culturelle de la Ville de Lausanne :</u> 1. <u>Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique, en privilégiant :</u> ▪ <u>l'aide à la création artistique professionnelle ;</u> ▪ <u>le soutien à des projets faisant preuve d'originalité.</u> 2. <u>Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par :</u> ▪ <u>un renforcement du soutien aux manifestations destinées à un large public ;</u> ▪ <u>une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;</u> ▪ <u>une initiation du public jeune à la culture.</u> 3. <u>Affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement par :</u> ▪ <u>la diffusion du travail des artistes lausannois ;</u> ▪ <u>le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.</u>

Le présent règlement prend également en considération la diversification des modes d'expression artistique contemporains et se concentre sur des bénéficiaires résidant prioritairement à Lausanne.

Dans le but d'alléger le texte, les termes utilisés pour les personnes s'entendent au féminin et au masculin ; le terme « artiste » désigne les personnes actives dans les disciplines figurant à l'article 1.

Chapitre premier Champ d'application, buts

Article 1 Domaines artistiques concernés

Le FAP soutient :

- les arts plastiques et visuels, à l'exception du cinéma ;
- le design graphique et de produit, à l'exception de la production industrielle ;
- la mise en valeur de l'architecture dans son environnement construit, sous forme de publications ou d'expositions extérieures).

Article 2 Buts

Les buts du FAP sont les suivants :

1. Création dans le domaine des arts visuels et du design
 - acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne ;
 - soutenir l'édition de catalogues ou de livres d'arts ;
 - apporter un soutien financier et/ou matériel à des artistes ;
 - favoriser l'émergence de talents de haut niveau par des soutiens ciblés.
2. Rayonnement de Lausanne, médiation et diffusion des arts contemporains lausannois
 - soutenir la diffusion de la création artistique lausannoise ;
 - favoriser la compréhension des arts contemporains auprès d'un large public ;
 - contribuer à la reconnaissance de Lausanne comme référence sur le plan européen, en lien avec les institutions existantes ou à venir.
3. Collection d'œuvres d'art
 - conserver la collection d'œuvres d'art constituée par le FAP ;
 - conseiller les services possesseurs d'œuvres d'art réalisées sous l'égide du FAP et/ou du pour-cent culturel ;
 - faire connaître la collection ;
 - l'étudier et la gérer de manière scientifique ;
 - sensibiliser la population lausannoise à l'art et à l'architecture.
4. Art dans l'espace public
 - sensibiliser la population lausannoise à l'art et à l'architecture ;
 - valoriser les bâtiments communaux dotés

B. Ressources

Article 2

Les ressources du fonds sont les suivantes :

1. Un montant annuel porté au budget de la Commune et affecté aux achats
2. Le un pour-cent du coût de la construction de tous les bâtiments édifiés par la Commune
3. Les crédits spéciaux éventuels accordés par la Municipalité ou le Conseil communal
4. Les dons, legs ou toutes autres contributions émanant de personnes physiques ou morales.

C. Organisation

Article 3

Le fonds est géré par la Municipalité avec le concours d'une commission.

Article 4

La commission désignée par la Municipalité est formée de neuf membres :

- 1 représentant de la Municipalité
- le chef du service des affaires culturelles de la Ville de Lausanne
- l'architecte de la Ville
- 3 représentants proposés par la SPAS
- 1 représentant proposé par l'Oeuvre
- 1 historien de l'art
- 1 critique d'art ou journaliste d'art.

Article 5

Le membre de la Municipalité et le chef du service de la culture sont respectivement président et secrétaire de la commission.

Article 6

Les membres de la commission sont nommés pour quatre ans, au début de chaque législature communale.

d'œuvres d'art et les espaces publics de la ville :

- soutenir les artistes par des achats et des commandes destinés à des lieux publics :
- contribuer à la recherche et à la mise en valeur de l'art dans l'espace public.

Chapitre II Ressources

Article 3 Nature des ressources

Les ressources du FAP sont les suivantes :

1. Un montant annuel porté au budget de la Commune.
2. Le un pour-cent du coût de la construction de tous les bâtiments édifiés par la Commune. Chaque direction ou service maître d'ouvrage est responsable du versement précité.
3. Les crédits spéciaux éventuels accordés par la Municipalité ou le Conseil communal.
4. Les dons, legs ou toutes autres contributions émanant de personnes physiques ou morales.

Chapitre III Organisation

Article 4 Gestion

¹ Le FAP est géré par la Municipalité par l'intermédiaire du Service de la culture, avec le concours d'une commission.

² Les opérations comptables se font par la comptabilité de direction à laquelle est rattaché le Service de la culture.

³ Le FAP figure dans la brochure des comptes communaux sous la rubrique « Fonds » et les mouvements d'espèces, ainsi que le capital du FAP figurent dans la comptabilité communale.

Article 5 Composition de la commission

¹ La commission désignée par la Municipalité est formée de sept à neuf membres.

² Le municipal en charge du Service de la culture, le chef du Service de la culture et celui du Service d'architecture, ainsi que le collaborateur en charge de la gestion du FAP en sont membres de droit.

³ Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture.

Article 6 Présidence et secrétariat de la commission

Le municipal en charge du service de la culture et le chef du service de la culture en sont respectivement président et vice-président. Le collaborateur en charge de la gestion du FAP en est secrétaire.

Article 7 Période de nomination

¹ Les membres de la commission sont nommés pour cinq ans, au début de chaque législature communale.

Exception faite du membre de la Municipalité, du chef de service des affaires culturelles et de l'architecte de la Ville, ils ne sont pas immédiatement rééligibles.

Article 7

Le président convoque la commission aussi souvent que le besoin s'en fait sentir, ainsi que sur demande de trois membres au moins.

Article 8

Les décisions de la commission se prennent à la majorité. Elle ne peut délibérer valablement qu'en présence de cinq membres au moins.

Article 9

Les artistes professionnels membres de la commission ne peuvent bénéficier, pendant la durée de leurs fonctions, d'achats ou de commandes.

D. Compétences

Article 10

La commission exerce la fonction de conseiller artistique auprès de la Municipalité.

Elle a pour mission de préavisier sur

- les achats d'œuvres d'art mobiles
- toute autre mesure d'encouragement à la création artistique et aux artistes.

Article 11

Pour tout projet d'intervention artistique sur l'espace public et dans les bâtiments de la commune, l'architecte de la Ville

² Le chef du Service de la culture et celui du Service d'architecture, ainsi que le collaborateur en charge de la gestion du FAP sont membres aussi longtemps que durent leurs fonctions.

³ Les autres membres peuvent être réélus une fois au maximum.

⁴ La qualité de membre se perd :

- à la fin de l'année civile au cours de laquelle le membre atteint 70 ans ;
- par démission ;
- par exclusion pour justes motifs.

Article 8 Convocation

Le président convoque la commission aussi souvent que nécessaire, ainsi que sur demande de trois membres au moins.

Article 9 Quorum

¹ La commission convoquée en séance ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité des membres.

² La commission peut former des sous-commissions ad hoc, notamment pour des visites d'ateliers et d'expositions, auxquelles elle délègue ses compétences moyennant un retour d'informations.

³ Dans la commission et les sous-commissions, les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

⁴ Les membres de la commission peuvent être consultés par voie de circulation ; les décisions sont alors prises à la majorité des membres ayant répondu dans les délais.

Article 10 Conflits d'intérêts

¹ Les artistes professionnels et les porteurs de projets membres de la commission ne peuvent bénéficier d'aucun soutien personnel, achat ou commande pendant la durée de leurs fonctions.

² Les membres de la commission ont une obligation d'information portant sur tout risque de conflit d'intérêts et s'abstiennent du vote s'agissant de projets collectifs dans lesquels ils sont impliqués.

Chapitre IV Compétences

Article 11 Cas généraux

¹ La commission exerce la fonction de conseiller artistique auprès de la Municipalité. Elle a pour mission de préavisier :

- les achats d'œuvres d'art mobiles ;
- les soutiens aux projets émanant des artistes ;
- toute mesure s'inscrivant dans les buts du FAP.

² Elle est compétente pour proposer l'exclusion d'un membre de la commission pour juste motif à la Municipalité qui décide.

Article 12 Cas particulier des commandes pour l'espace public et les bâtiments

¹ Pour tout projet d'intervention artistique sur l'espace public et dans les bâtiments de la

- assure les contacts avec l'architecte et le maître de l'ouvrage
- établit le règlement du concours, propose un jury
- s'occupe de l'intendance et de la communication (salle pour jugement, exposition publique, vernissage, promotion, etc.)

Les membres de la commission du FAP sont consultés quant aux choix des artistes invités et des membres du jury.

E. Gestion

Article 12

Les œuvres mobiles sont déposées dans la mesure du possible et pour autant que les conditions de conservation soient respectées, dans les bureaux de l'Administration communale.

Les œuvres fixes, déposées dans les espaces publics, sont sous la responsabilité de la direction concernée par la construction. Cette dernière est chargée de signaler toute détérioration au service des affaires culturelles.

Un montant est affecté à d'autres aides, telles celles attribuées sur présentation d'un budget : organisation d'expositions extérieures, éditions de catalogues, etc.

Un montant est également prévu, annuellement, pour la restauration et l'entretien de la collection mobile.

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le Conseil communal ; il abroge celui du 31 janvier 1967.

commune, le chef du Service d'architecture de la Ville

- assure les contacts avec l'architecte et le maître de l'ouvrage ;
- établit la procédure d'attribution de la commande ;
- s'occupe de l'intendance et de la communication (salle pour jugement, exposition publique, vernissage, promotion, etc.) ;
- transmet un rapport à la commission du FAP.

² Les membres de la commission du FAP sont consultés quant au choix des artistes invités et des membres du jury.

Chapitre V Gestion

Article 13 Règles de référence

Dans la mesure du possible, les normes internationales du Conseil international des musées (ICOM) sont appliquées pour l'acquisition, la conservation, l'étude et la mise en valeur des œuvres de la collection.

Article 14 Œuvres mobiles

¹ Les œuvres mobiles sont exposées de manière à mettre en valeur les artistes lausannois tout en respectant les conditions de conservation propres à chaque œuvre.

² Un montant est arrêté annuellement pour la restauration et la conservation de la collection mobile.

Article 15 Œuvres fixes

¹ Les œuvres fixes déposées dans les espaces publics sont sous la responsabilité de la direction concernée par la construction.

² L'entretien des œuvres fixes est à la charge de la direction concernée par la construction ; il s'effectue en coordination avec le responsable de la collection du FAP.

Article 16 Formes de demandes de soutiens

¹ Les soutiens financiers et matériels à des projets des expositions, des publications, des manifestations, etc. sont attribués sur présentation par le requérant d'un dossier complet comprenant descriptif, exemples de réalisations antérieures et budget.

Article 17 Compétences de la Municipalité

Conformément à l'article 11, alinéa 1, le FAP soumet à la Municipalité pour décision, aussi souvent que nécessaire mais au minimum deux fois par année, ses propositions de dépenses portant sur :

- des acquisitions ;
- des soutiens aux projets émanant des artistes ;
- ou toute mesure s'inscrivant dans les buts du FAP.

Chapitre VI Dispositions finales**Article 18 Abrogation**

Le présent règlement abroge le règlement du Fonds des arts plastiques adopté le 16 février 1999.

Article 19 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur sitôt que l'approbation du département compétent du Conseil d'Etat devient définitive.

8. Bâtiments dévolus aux activités culturelles

Au-delà des institutions déjà évoquées plus haut, la Municipalité tient à attirer l'attention de votre Conseil sur deux bâtiments particuliers, qui, bien que n'étant pas propriétés de la Ville, n'en sont pas moins deux des espaces importants de la vie culturelle lausannoise : la salle Métropole et le Théâtre de Beaulieu.

*8.1 Avenir de la salle Métropole et du théâtre de Beaulieu**8.1.1 La salle Métropole*

En parallèle à ce rapport-préavis, la Municipalité a proposé à votre Conseil un cautionnement de CHF 2'000'000.- à la Fondation Métropole pour la remise en état de la salle de spectacle³⁶. Les travaux devraient se réaliser au premier semestre 2015, en parallèle à la rénovation de l'immeuble.

Au niveau de son exploitation, le loyer actuellement versé par l'OCL (principal utilisateur des lieux et qui devrait prochainement bénéficier, selon ses vœux, du statut d'orchestre en résidence³⁷) est insuffisant pour financer les coûts de la salle, même s'il devrait prochainement être adapté à la hausse.

Une ouverture à d'autres types d'exploitation est donc indispensable.

Deux pistes semblent à ce propos devoir être privilégiées :

- l'organisation de concerts dans le domaine des musiques actuelles et de la variété (One man show, humour, comédie musicale, etc.) ;
- l'organisation de festivals. La salle, de par sa capacité, sa situation géographique, la proximité d'autres lieux musicaux (Romandie, D! Club, EJMA, BCV Concert Hall) se prête particulièrement à ce type d'utilisation ce qui est déjà le cas du Métropop et de Label Suisse. De nombreux autres organisateurs seraient par ailleurs extrêmement intéressés à occuper la salle. C'est en particulier le cas des Festivals Electrosanne et Inferno.

La Fondation a signé avec un professionnel du spectacle un contrat d'exploitation de dix ans renouvelable. La Municipalité a demandé que la salle Métropole puisse être exploitée une dizaine de fois par an directement par les acteurs culturels lausannois et en particulier par les manifestations suivantes :

- Festival Label Suisse ;
- Festival Electrosanne ;
- Métropop Festival ;
- Inferno Festival.

Enfin, la Municipalité se réjouit de voir les travaux effectués dans une salle d'importance patrimoniale majeure, que la Ville a contribué à sauvegarder dans les années 1990.

³⁶ BCC à paraître, préavis N° 2014/52 du 18 septembre 2014, « Octroi d'un cautionnement à la Fondation Métropole ».

³⁷ Une participation à hauteur de CHF 35'000.- est inscrite au budget 2015 du Service de la culture.

8.1.2 Le théâtre de Beaulieu

En ce qui concerne le théâtre de Beaulieu, MCH a clairement annoncé son intention d'être déchargée de son exploitation dès 2016, conformément aux intentions exprimées lors de la signature de son contrat avec la Fondation de Beaulieu.

Des contraintes liées aux nouvelles exigences incendie, à des redistributions à l'intérieur du Palais de Beaulieu et à l'étanchéité des toits sont en phase finale d'évaluation. Le maintien de la salle dépend de ces travaux et du respect de l'évolution sécuritaire de la législation. Vu l'importance de cette salle, des solutions sont activement recherchées et le processus trouvé devra être validé par votre Conseil.

Des contacts avancés sont également en cours avec un professionnel du spectacle pour une importante utilisation de ce théâtre, remis aux normes, dès 2016.

9. Développement de nouveaux outils de gestion

Au-delà des soutiens évoqués ci-dessus, la conduite d'une politique culturelle doit également pouvoir se fonder sur :

- une connaissance approfondie du milieu culturel et des pratiques culturelles des administrés afin de répondre au mieux aux besoins exprimés aussi bien par les créateurs que par le public ;
- des données chiffrées fiables permettant d'évaluer les politiques publiques menées et les projets développés.

Si des études peuvent être régulièrement commanditées sur des sujets précis³⁸, il convient de constater qu'à l'heure actuelle, il est difficile de produire ces statistiques utiles aussi bien à la prise de décision qu'au contrôle de l'action de l'administration. L'ensemble des données à disposition aujourd'hui, sont en effet, des statistiques nécessitant pour chaque recherche précise un laborieux travail de compilation et de mise en forme.

Afin de répondre à ce besoin, la Municipalité souhaiterait explorer la possibilité de se doter des nouveaux outils ci-dessous :

- Implémentation d'un système informatisé de gestion des demandes de subvention :
Plusieurs logiciels existent sur le marché permettant une gestion informatisée des demandes de subventions. L'intérêt d'un tel outil est multiple :
 - il facilite la gestion des dossiers (uniformité des dossiers facilitant, notamment, le travail des membres des commissions consultatives, suppression de la gestion papier, suivi instantané de l'évolution du traitement des demandes, etc.) ;
 - il facilite le suivi des relations entre l'administration et les porteurs de projets ;
 - il permet un suivi budgétaire immédiat ;
 - il permet un archivage automatique des demandes ;
 - il permet la production instantanée de statistiques fines et fiables sur les demandes reçues et les soutiens accordés (année par année, sur des périodes, domaine par domaine, etc.).

Une utilisation des outils mis à disposition par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), en particulier le portail de cyberadministration myLausanne.ch, pourrait d'ailleurs s'intégrer avec ce nouvel outil, faciliter sa mise en place et la vie de l'utilisateur en conservant une navigation Internet cohérente et sécurisée avec l'administration communale.

Le canton de Vaud et Pro Helvetia se sont déjà dotés de tels outils allant dans le sens du passage à une cyberadministration permettant à la fois des gains de productivité à l'interne et un meilleur service aux administrés.

- Déploiement d'une billetterie informatisée à l'échelle de la Ville :
Dans le contexte économique actuel, les institutions culturelles vont impérativement, dans les prochaines années, devoir mieux optimiser leurs recettes de billetterie. A brève échéance, toutes les institutions culturelles de la ville auront à se poser la question de savoir comment faire face aux défis qui les attendent notamment en termes de fidélisation et de renouvellement de leur public et de développement du mécénat et des recettes annexes (café, librairie, visites, activités,

³⁸ Citons, à titre d'exemple, l'étude *Publics de la culture à Lausanne* menée, sous mandat du Service de la culture, par Olivier Moeschler en 1999.

etc.). Dans ce contexte l'implémentation d'un système de billetterie informatisé permet notamment :

- de développer les canaux de ventes (guichet physique y compris chez les partenaires des institutions, internet, FNAC, TicketCorner, téléphone mobile, tablette) ;
- un interfaçage avec d'autres plateformes permettant d'envisager des possibilités très larges de cross-selling (package voyage-hôtel-spectacle, manifestations sportives, etc.) ;
- une vente multi-prestations (place de spectacle, boisson, librairie, etc.) ;
- une approche marketing très développée permettant aux structures culturelles d'analyser les pratiques de leur public, d'individualiser les historiques et les relations avec les consommateurs culturels et de développer des offres ciblées.

Au-delà, le déploiement d'une telle solution dans les institutions culturelles lausannoises, sous l'égide de la Ville, offrirait de très nombreuses opportunités :

- cette solution serait un excellent outil de connaissance des publics qui serait précieux à la Ville dans le cadre de sa politique culturelle en lui fournissant des informations essentielles sur les pratiques culturelles des administrés (origine géographique du public, fréquentation par âge, par profil socioculturel, par centre d'intérêts, par lieu, par genre, etc.) ;
 - elle permettrait également de mettre en œuvre un véritable « kiosque culturel ». Il deviendrait en effet possible d'imaginer qu'un certain nombre de lieux en ville (offices du tourisme, info-cité, futur pôle muséal) ainsi qu'un portail internet unique puissent proposer des billets pour tous les lieux culturels de la ville. La mise en œuvre d'abonnements multi-institutions serait également possible favorisant la mobilité des publics ;
 - elle permettrait également un interfaçage avec d'autres plateformes de réservation telles que les plateformes de réservation hôtelière ou de voyage. La solution deviendrait alors un outil très utile dans le cadre de la politique touristique de la Ville ;
 - enfin cette solution faciliterait également la perception de la taxe sur les divertissements.
- Gestion et mise en valeur des collections de musées :
- Si les musées montrent régulièrement leurs objets au public lausannois lors d'expositions, l'essentiel des trésors du patrimoine est conservé dans des réserves et ne peut être présenté en permanence. Or, une récente étude mandatée par la Municipalité ouvre des perspectives nouvelles pour mettre en valeur ces collections communales.

Cette étude met en évidence le potentiel que recèlent les collections des musées de la Ville de Lausanne, plus de 150'000 objets étant inventoriés dans la base de données. Leurs données scientifiques et leurs photographies sont d'une qualité élevée, reconnue par les spécialistes ; cependant, malgré leur intérêt, elles restent peu accessibles. Encouragés par ce potentiel, le Service de la culture et le SOI mettent déjà en œuvre les premières recommandations de l'étude qui visent à rendre plus attractive la présentation des collections communales sur internet. Le grand public bénéficiera ainsi, prochainement, d'un accès renouvelé et plus aisé au patrimoine lausannois. Cette méthode offre une possibilité réelle et d'amplitude mondiale de mise en valeur du riche patrimoine culturel de la Ville et favorisera l'attractivité des musées, y compris auprès des touristes.

Il est à noter que la Ville s'est dotée d'un atelier de photographie numérique principalement destiné aux musées communaux. Ses collaborateurs sont des photographes professionnels formés au maniement sûr des objets précieux. Leurs photographies, fréquemment demandées pour des publications en Suisse et à l'étranger, documentent la plupart des objets et forment un élément-clé de cette base de données.

L'étude montre également la nécessité de remplacer Museris, l'outil informatique que les quatre musées et le Fonds des arts plastiques utilisent comme base de données pour gérer leurs collections. Cet outil, développé en interne depuis les années 1990, montre aujourd'hui ses limites, notamment parce que son potentiel d'évolution est limité et que la modernisation de ce logiciel engendrerait des coûts disproportionnés, sachant que d'autres solutions logicielles sont maintenant disponibles sur le marché. Il n'en reste pas moins indispensable de disposer d'un outil performant pour gérer les collections, celles-ci ayant une valeur historique inestimable et une valeur financière non négligeable³⁹. Le remplacement de Museris doit donc être programmé à

³⁹ Leur valeur d'assurance actuelle est estimée à environ CHF 100'000'000.-.

moyen ou long terme afin d'assurer une gestion sûre et une pleine valorisation du patrimoine muséal lausannois.

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité propose d'étudier les coûts relatifs à ces nouveaux outils, et de faire une proposition globale à votre Conseil, par le biais d'un préavis spécifique.

10. Aspects financiers

Ce rapport-préavis est essentiellement un préavis d'intention. Les investissements proposés feront l'objet de préavis spécifiques à votre Conseil. Les projets seront, en fonction des décisions de la future Municipalité, pris en considération dans l'élaboration du programme de la législature 2016-2021.

Cependant, la Municipalité souhaite réaliser certains projets présentés aux chapitres 5 et 7 et pour lesquels elle sollicite de votre Conseil l'acceptation des augmentations de budget listés aux points 10.1 et 10.2 ci-dessous.

10.1 Politique des arts plastiques et arts visuels

Dans le domaine des arts plastiques et visuels, la Municipalité souhaite réaliser de manière progressive les objectifs proposés au point 7.8.

- 1^{ère} étape : 2015 – 2016
Le coût des nouveaux projets est évalué à CHF 150'000.- supplémentaires par année pour 2015 et 2016. Le Fonds des arts plastiques disposant d'une réserve d'environ CHF 300'000.-, aucune dotation supplémentaire à la subvention annuelle de CHF 150'000.-, conforme à l'article 5, alinéa 1 du règlement du FAP.
- 2^e étape : 2017 – 2019
Cette seconde étape s'inscrit dans la progression amorcée à la 1^{ère} étape et permet de développer les objectifs en synergie avec l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts. Le financement de cette étape est notamment prévu par le pour-cent culturel et, en particulier, par les effets de son application systématique. Ce pour-cent devrait en effet venir se substituer au recours au Fonds des arts plastiques qui aura permis de financer les opérations de la première phase. Le déploiement du pour-cent culturel sera étudié de près jusqu'en 2016 afin de traduire de manière tout à fait fiable les intentions de la seconde étape en projets concrets dans le cadre du prochain programme de législature.
La Municipalité a d'ores et déjà décidé, sous réserve de l'approbation par votre Conseil, le principe de porter à CHF 350'000.- dès 2017, la subvention au Fonds des arts plastiques actuellement de CHF 150'000.-.

10.2 Autres domaines artistiques

Médiation culturelle

Afin de soutenir les projets de médiation culturelle portés par des artistes dans les domaines des arts de la scène, de la musique et des arts visuels la Municipalité propose la création au budget du Service de la culture d'une ligne spécifique de CHF 50'000.- dès 2017.

Gratuité de l'entrée aux musées communaux pour les jeunes de 18 à 25 ans

Dans le cadre de la mise en œuvre du passeport culturel à destination des jeunes de 18 à 25 ans et afin d'élargir le dispositif à la culture patrimoniale, la Municipalité propose également de généraliser la gratuité d'entrée aux musées communaux aux bénéficiaires du passeport. Les musées communaux ne disposant pas d'outil de billetterie permettant d'évaluer la part des visiteurs âgés de 18 à 25 ans dans leur fréquentation, aucune évaluation réaliste des implications financière de l'ouverture desdits musées au dispositif n'est possible à ce stade ce d'autant que les visiteurs concernés ne seront pas, loin de là, tous détenteurs de la future carte. A l'inverse, il est attendu du dispositif qu'il fasse connaître les musées communaux à de nouveaux visiteurs. Au vu de ces éléments le manque à gagner éventuel sur le plan financier apparaît cependant relativement marginal.

Il est en outre nécessaire de souligner que d'importantes dépenses d'investissements seront consenties ces prochaines années pour les objets culturels et prévues au plan des investissements durant la période 2015-2018, selon le tableau ci-dessous :

Objets	Crédits à voter (en milliers de CHF)
Musée historique – Rénovation intérieure	7'020
Rénovation du cinéma Capitole	10'340
Théâtre de Vidy – Travaux de rénovation et de mise en conformité	9'500
Théâtre de Vidy, atelier des décors à l'Usine à Gaz – Travaux de rénovation	1'300
Aménagement des anciens Magasins de la Ville en dépôts pour le Service de la culture	8'950*
Collection de l'Art Brut – Rénovation	3'300
Petit-Théâtre – Rénovation du bâtiment	2'700
Sévelin 36 – Valorisation du site	5'200
Espace des Inventions – Rénovation du bâtiment	3'200
Total	51'510

*Montant englobant plusieurs objets, pas forcément tous en lien avec la culture.

Ce montant ne prend pas en considération le financement par la CPCL de la nouvelle Maison du Livre et du Patrimoine (préavis N° 2012/31), dont le montant s'élève à CHF 35 millions, qui sera louée par la Ville dès sa mise en exploitation.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2015/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2015 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;
3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières ;
4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières ;
5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999 ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ;

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel » ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale » ;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ;
13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ;
14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ;
15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques - la culture est en danger ! » ;
16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ;
17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin